



Compagnie Financière Tradition

Rapport annuel 2022

4 MESSAGE DU PRÉSIDENT

6 CHIFFRES CLÉS

8-52 RAPPORT DE GESTION

- 8-9** COMPAGNIE FINANCIÈRE TRADITION EN BOURSE
- 11** ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022
- 12-15** TRADITION, UNE PLATEFORME MONDIALE
- 16-17** UNE PRÉSENCE GÉOGRAPHIQUE DIVERSIFIÉE
- 18-29** GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
- 30-33** CONSEIL D'ADMINISTRATION
- 34-35** COMITÉ EXÉCUTIF
- 36-43** RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE
- 44-52** RAPPORT D'ACTIVITÉ

54-133 COMPTES CONSOLIDÉS

- 54-59** RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION
- 60** COMPTE DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ
- 61** ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ
- 62** BILAN CONSOLIDÉ
- 63** TABLEAU DU FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
- 64** TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS
- 65-133** ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

135-150 COMPTES ANNUELS

- 135-138** RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION
- 139** COMPTE DE RÉSULTAT
- 140-141** BILAN
- 142-149** ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
- 150** PROPOSITION RELATIVE À L'EMPLOI DU BÉNÉFICE DISPONIBLE AU BILAN

152-157 RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

- 152-154** RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION
- 155-157** RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

Message du président

L'année 2022 a connu des évènements majeurs qui ont eu un impact sur l'ensemble des économies et des marchés financiers: le déclenchement de la guerre en Ukraine fin février, une inflation croissante dans l'ensemble des pays industrialisés avec une pénurie de matières premières et de sources d'énergie, une remontée rapide des taux d'intérêts par les banques centrales, point de départ du changement de politique monétaire.

La question sur le caractère transitoire ou non de l'inflation a été vite tranché en 2022. Ainsi, le point le plus marquant de cette année a été l'apparition d'une hausse durable et généralisée des prix qui a conduit à un resserrement quasi-général des politiques monétaires. L'année 2022 clôt ainsi une période exceptionnelle de taux négatifs. Elle marque aussi la fin de la phase de rebond post-Covid. Le ralentissement chinois et les effets récessifs de l'inflation ont commencé à se faire sentir.

Dans ce contexte, le PIB américain a progressé de 2,9% en rythme annualisé au 4^{ème} trimestre 2022. La consommation des ménages se maintient notamment grâce au soutien d'une désépargne rapide et d'une hausse soutenue du crédit à la consommation.

C'est dans ce climat que la Fed et la BCE ont initié une remontée rapide des taux d'intérêt en 2022 et vont se positionner sur l'évolution de leur politique monétaire en 2023.

Cet environnement politique et économique a eu pour conséquence, une activité soutenue sur les marchés financiers à compter du second semestre 2022.

Dans ce contexte, pour l'ensemble de l'année 2022, le chiffre d'affaires consolidé ajusté du Groupe, atteint CHF 1'028,6 millions contre CHF 950,8 millions en 2021, en hausse de 10,6% à taux de change constants. Après une progression de 7,7% à cours de change constants lors du premier semestre 2022, le chiffre d'affaires consolidé ajusté est en hausse de 13,8% à cours de change constants lors du deuxième semestre 2022 par rapport au deuxième semestre 2021.

Le résultat d'exploitation ajusté hors éléments exceptionnels s'établit à CHF 130,3 millions contre CHF 99,9 millions en 2021, soit une progression de 34,0% à taux de change constants pour une marge d'exploitation de respectivement 12,7% et 10,5%.

Ainsi, le résultat net consolidé ressort à CHF 97,4 millions contre CHF 71,5 millions en 2021 pour un résultat net part du Groupe de CHF 89,1 millions contre CHF 65,3 millions en 2021, en hausse de 40,3% à taux de change constants.

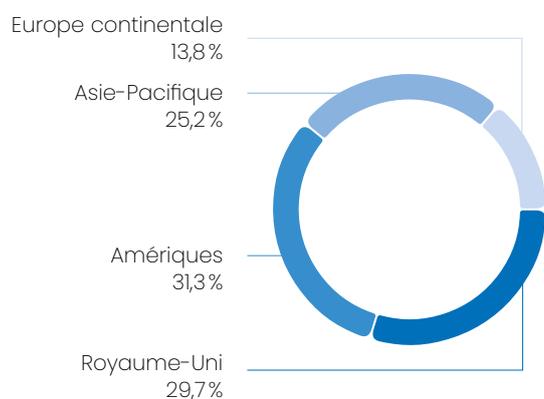
Il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 mai 2023, la distribution d'un dividende en espèce de CHF 5,50 par action. Une distribution complémentaire exceptionnelle d'actions propres sera également proposée à hauteur d'une action distribuée pour 100 actions détenues.

Nous remercions les collaborateurs du Groupe pour leur investissement durant cette année 2022 ainsi que nos actionnaires pour leur fidélité et leur confiance.

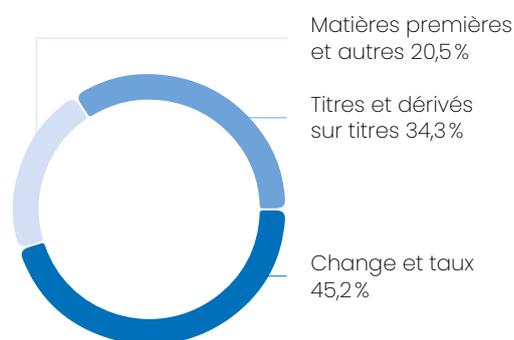
Patrick Combes

chiffres clés

CHIFFRE D'AFFAIRES (PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE)



CHIFFRE D'AFFAIRES (PAR PRODUIT)



**CHIFFRE
D'AFFAIRES**
(EN MCHF)
947,4
(2021: 873,6)

**RÉSULTAT
D'EXPLOITATION**
(EN MCHF)
94,2
(2021: 73,2)

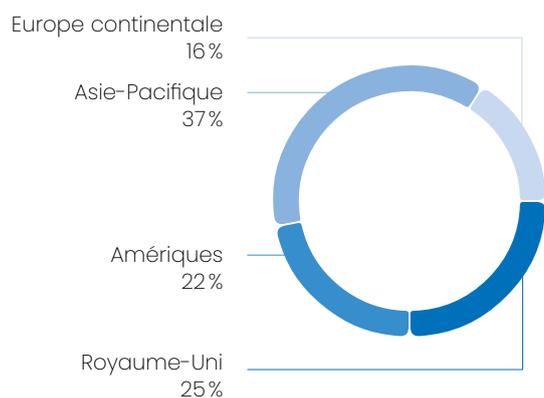
**RÉSULTAT
AVANT IMPÔT**
(EN MCHF)
120,1
(2021: 85,0)

**RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX
ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ**
(EN MCHF)
89,1
(2021: 65,3)

**CAPITAUX PROPRES/ATTRIBUABLES
AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ**
(EN MCHF)
442,5/416,8
(2021: 429,7/407,5)

Rendement des capitaux propres en 2022: 22% (2021: 17%)

EFFECTIFS (AU 31 DÉCEMBRE 2022 - PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE)



ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF (AU 31 DÉCEMBRE)



Rapport de gestion

Compagnie Financière Tradition en bourse

L'action Compagnie Financière Tradition SA clôture l'année 2022 avec un cours de CHF104,5 inchangé par rapport à la clôture de l'exercice précédent, pour une capitalisation boursière s'élevant à CHF 774,8 millions au 31 décembre 2022. Ses deux indices de référence, le Swiss Market Index (SMI) et le SPI EXTRA, clôturent l'année 2022 respectivement en baisse de 16,7% et 25,8%.

ÉVOLUTION DU TITRE

Au 1^{er} janvier 2022, l'action CFT commence l'année à CHF104,5 pour ensuite s'orienter en légère baisse touchant son plus bas en clôture le 7 mars à CHF100,0. Par la suite, le cours s'oriente à la hausse touchant son plus haut en

clôture le 13 mai à CHF114,0 avant de se stabiliser au 2^{ème} semestre et de terminer l'année avec un cours de clôture à CHF104,5 et un volume moyen de 768 titres échangés par jour.

DONNÉES BOURSIÈRES

En CHF (excepté le nombre d'actions)	2022	2021
Nombre d'actions au 31 décembre	7 654 385	7 624 385
Capitalisation boursière au 31 décembre	774 842 000	781 851 000
Cours le plus haut	114,0	121,0
Cours le plus bas	100,0	103,0
Dernier cours de l'année	104,5	104,5
Volume quotidien moyen en nombre de titres	768	870
PER ⁽¹⁾ au 31 décembre	8,7	12,0
PTB ⁽²⁾ au 31 décembre	1,9	1,9

(1) Multiple de capitalisation des résultats.

(2) Multiple de capitalisation des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ PAR ACTION

(EN CHF)

12,5

(2021: 9,8)

RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ PAR ACTION

(EN CHF)

11,8

(2021: 8,8)

DIVIDENDE PAR ACTION *

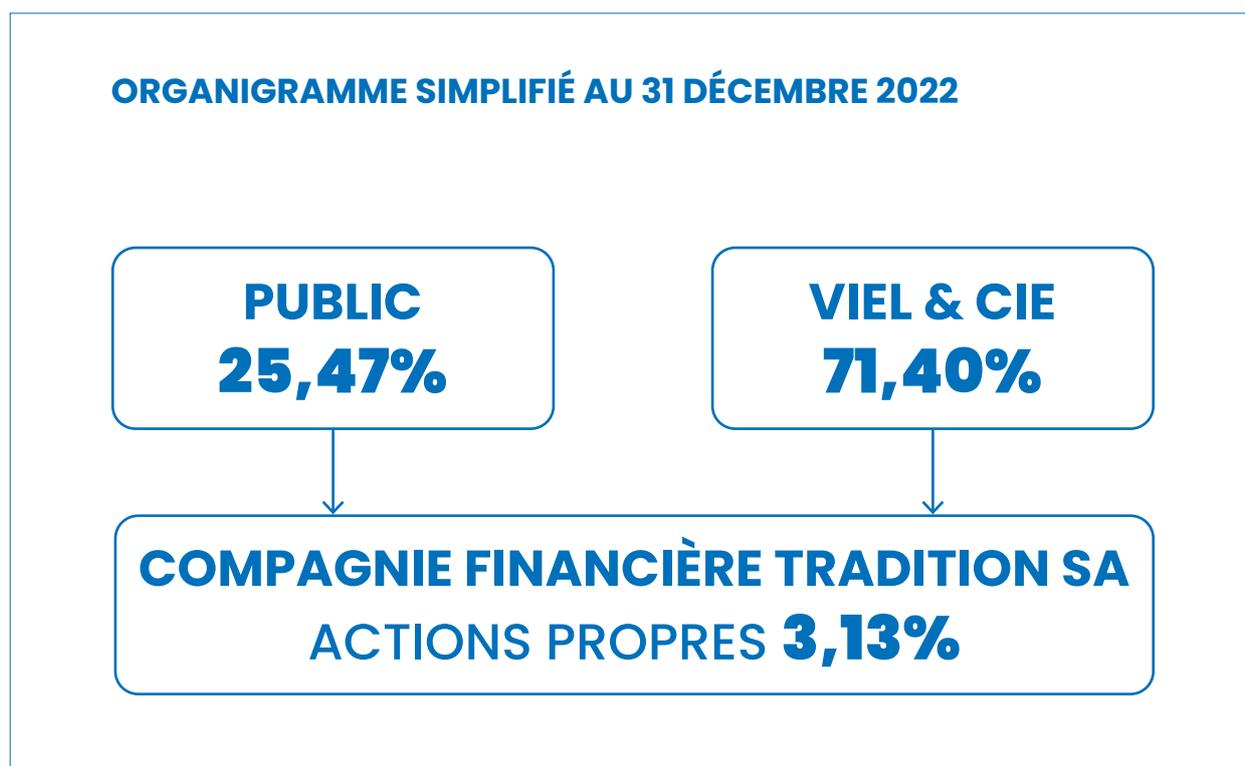
(EN CHF)

5,5

(2021 : 5,0)

*Dividende en espèces assorti de la distribution d'une action propre pour 100 actions détenues

Organigramme simplifié au 31 décembre 2022



FICHE SIGNALÉTIQUE

Exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Code ISIN: CH0014345117.

Quotité: 1 action.

Valeur nominale: CHF 2,50.

Action cotée à la Bourse suisse et présente sur le 3^{ème} compartiment de la Bourse de Francfort.

CONTACTS

Compagnie Financière Tradition SA

Relations actionnaires

11, rue de Langallerie - CH - 1003 Lausanne

Tél.: 41 (0)21 343 52 87 - Fax: 41 (0)21 343 55 00

www.tradition.com

Des informations actualisées sur le cours de l'action, les communiqués de presse, le calendrier financier, les chiffres clés et les présentations sont disponibles sur le site Internet du Groupe.

Écrivez-nous: actionnaire@tradition.ch

Tradition, une plateforme mondiale

Fondée en 1959 à Lausanne et cotée à la Bourse suisse depuis 1973, Compagnie Financière Tradition SA («CFT» ou «Tradition») est un acteur financier de premier plan offrant des services d'exécution à la voix, hybrides et électroniques ainsi que des services d'information. La société compte parmi ses clients les plus grands établissements financiers bancaires et non bancaires actifs sur les marchés financiers et non financiers, tels que des banques d'investissement, des banques commerciales, des hedge funds, des gérants d'actifs, des teneurs de marchés électroniques, et les plus grandes entreprises exerçant directement des activités de couverture et de négociation dans le secteur de l'énergie. Elle constitue, pour son réseau mondial de clients, une plateforme dénuée de tout conflit d'intérêt et hautement efficace pour négocier leurs transactions, compenser leurs positions et transférer leurs risques entre participants de marché. Depuis l'acquisition par VIEL & Cie d'une participation majoritaire en 1996, la société s'est considérablement développée, principalement par croissance interne, pour devenir l'un des trois acteurs mondiaux de son secteur.

UN PARTENAIRE MONDIAL DE PREMIER PLAN POUR PLUS DE 7 500 CLIENTS POUR NAVIGUER SUR LES MARCHÉS FINANCIERS ET NON FINANCIERS

Tradition est une place de marché qui facilite les transactions entre les établissements financiers et les autres professionnels de la négociation les plus actifs sur les marchés. Sa force de vente compte environ 1 500 courtiers répartis dans plus de 30 pays, qui exécutent, pour leurs clients, plus de 3 millions de transactions par an représentant des volumes notionnels supérieurs à 200 000 milliards de dollars. Ces transactions varient en taille et en liquidité, allant de la plus simple à la plus complexe, de la plus liquide à la plus illiquide. Les activités de Tradition aident ses clients à opérer sur les marchés y compris dans toutes les situations de déséquilibres entre l'offre et la demande ou de crise sur les marchés locaux ou mondiaux.

Forte de sa position centrale d'intermédiaire entre professionnels, et comme d'autres fournisseurs d'infrastructures de marché tels

que les marchés organisés ou les plateformes de négociation électroniques, Tradition apporte une contribution critique au fonctionnement efficient des marchés pour tout un ensemble de classes d'actifs. Elle contribue en outre activement au développement de marchés secondaires actifs et profonds aussi bien dans les pays émergents que pour de nouveaux instruments.

La société doit sa réussite à sa capacité à comprendre l'évolution des besoins d'un vaste réseau de clients fidèles, allié à des compétences fortes dans les marchés de dérivés, et sous-tendue par ses investissements continus dans une technologie distinctive afin de proposer des protocoles de négociation adaptés, de l'exécution électronique ou hybride au courtage à la voix.

TRADITION, UNE PLACE DE MARCHÉ

Observatoire au cœur des marchés OTC et Source de données, favorise le processus de Formation des prix et la Liquidité transactionnelle grâce au rapprochement de l'offre et la demande

	CLIENTS	7 500+
	DESKS	300+
	CLASSES D'ACTIFS	5
	FAMILLES DE PRODUITS	25+
	PRODUITS	200+
	TRANSACTIONS ANNUELLES	3 MILLIONS+
	DEVISES	80+
	JEUX DE DONNÉES OTC COMMERCIALISES PAR TRADITIONDATA	200

UN MODÈLE ÉCONOMIQUE GARANTISSANT DES SERVICES D'EXÉCUTION DE PREMIER ORDRE

Tradition est un guichet unique qui favorise la formation des prix et la liquidité transactionnelle. Elle assure la rencontre entre acheteurs et vendeurs d'une large palette d'instruments financiers, au comptant et dérivés, de gré à gré (OTC), compensés par une contrepartie centrale ou négociés sur des marchés organisés, tant sur les marchés mondiaux que sur les marchés locaux. En apportant de la transparence sans nuire à la liquidité, elle aide ses clients à trouver des prix et des contreparties.

Ses clients ont ainsi accès à un réseau mondial, à des informations de marché approfondies, à une connaissance fine des marchés et des produits locaux, ainsi qu'à de vastes pools de liquidité. Ils bénéficient de l'anonymat qui réduit l'impact des ordres sur le marché. Pour cela, les courtiers sont organisés en 300 desks environ, chacun constituant un centre d'expertise sur un segment de marché donné.

Suivant le modèle de l'intermédiation pure, dénué de tout conflit d'intérêt et sans prise de positions pour son propre compte, le chiffre d'affaires de Tradition provient principalement des commissions générées par la mise en relation des vendeurs et des acheteurs, et seulement lorsque cette rencontre entre l'offre et la demande aboutit à une transaction.

Ce modèle économique est très compétitif. Fondé sur des volumes élevés et de faibles taux de commission comparés à ceux d'un marché organisé par exemple, il implique que Tradition garde constamment le cap sur l'excellence de son service à la clientèle. Celle-ci bénéficie ainsi du meilleur service possible et des prix de marché les plus justes.

Il s'agit aussi d'un modèle économique hautement modulable, qui offre un puissant levier opérationnel en cas de forte hausse des volumes négociés.

Depuis 2011, CFT a développé des solutions innovantes de négociation avec ses clients, et, à chaque fois que possible, comme pour

Trad-X, une plateforme électronique pour les swaps de taux, en partenariat avec eux. En décembre 2022, CFT a annoncé l'acquisition de MTS Markets International Inc. qui opère BondsPro, une plateforme électronique pour les obligations privées. L'objectif de CFT est de continuer à renforcer son positionnement et ses capacités dans le courtage électronique et de délivrer des services d'exécution hybride et de courtage à la voix basé sur l'efficacité et l'excellence en poursuivant ses investissements dans sa technologie distinctive.

Toutes ses activités s'inscrivent dans un cadre strictement réglementé.

TRADITIONDATA, D'UNE ACTIVITÉ AUXILIAIRE AU CŒUR DE MÉTIER

Les informations de marché font l'objet d'une demande croissante, nourrie tout à la fois par les exigences réglementaires et par les progrès réalisés dans l'analyse de données. Cette évolution a conduit la société à créer TraditionData, une division dédiée à la commercialisation des données de marché, soit directement, soit par l'intermédiaire de fournisseurs de données. Cette division est dotée de spécialistes produits et d'une clientèle qui lui sont propres.

Initialement considérée comme une activité auxiliaire, elle devient progressivement un cœur de métier, doté d'un fort potentiel de croissance. D'une part, les clients sont à la recherche de sources indépendantes d'informations fiables sur les prix et les volumes pour les marchés de gré à gré et, d'autre part, le marché potentiel des données en temps réel, à la clôture ou historiques, et de l'analyse de données est en plein essor. En outre, Tradition et ses pairs se placent derrière les marchés organisés en termes de monétisation de leur capital d'informations. Enfin, TraditionData est encore de taille modeste, en termes de pourcentage du chiffre d'affaires total par rapport aux références dans son secteur.

Cette activité est caractérisée par un chiffre d'affaires récurrent et de fortes marges.

BIEN POSITIONNÉE POUR ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION RAPIDE DES MARCHÉS ET GUIDÉE PAR DES VALEURS FORTES ET DES PRINCIPES ESSENTIELS

Avec sa part de marché significative, ses revenus diversifiés entre fuseaux horaires et son bilan solide, Tradition est bien positionnée dans son secteur pour continuer à anticiper l'évolution des marchés, tant au niveau des produits que des zones géographiques, de la clientèle ou de la réglementation.

Le secteur est historiquement agile et prompt à s'adapter aux cycles du marché, à la concurrence, aux nouvelles géographies, à l'innovation produits ou aux changements structurels mus, par exemple, par la technologie et la réglementation.

De nouveaux gisements de croissance s'offrent aux acteurs mondiaux tels que Tradition qui sont capables de tirer profit d'une grande souplesse opérationnelle allée à de fortes capacités en matière de technologies de l'information et de conformité.

Tradition a pour ambition d'être un acteur de référence de son secteur et continuera à représenter l'un des plus grands réseaux et des plus vastes pools de liquidité. Elle a amplement démontré son savoir-faire en matière de croissance interne et d'accompagnement des besoins de sa clientèle.

La société a également prouvé sa capacité à s'adapter si nécessaire à des conditions opérationnelles très difficile, notamment après la crise Lehman ou, plus récemment, dans le contexte exceptionnel de la pandémie de Covid 19 en 2020.

Tradition est également fondée sur les valeurs fortes et des principes essentiels qui la gouvernent depuis sa création :

- Un engagement envers les normes les plus strictes de transparence en tant que société cotée depuis 1973 et émetteur d'obligations depuis 2013;
- Des décisions stratégiques prises dans une perspective de long terme en tant que groupe familial, toujours centré sur l'action responsable, une solide situation financière et un rendement durable pour les actionnaires;
- L'attraction et la rétention de talents dans son vaste réseau de bureaux locaux, d'où un personnel hautement qualifié et compétent, un facteur essentiel de succès pour apporter un service de premier plan à ses clients et conserver son avantage compétitif dans un marché en évolution;
- Un engagement envers la réputation, la citoyenneté d'entreprise, la gestion du risque sous toutes ses formes, la conduite professionnelle et le comportement éthique dans un secteur hautement régulé.

Une présence géographique diversifiée





Gouvernement d'entreprise

Un gouvernement d'entreprise efficace est fondamental au regard des standards de Compagnie Financière Tradition SA. Un rapport équilibré entre direction et contrôle permet de pérenniser l'activité du Groupe. Dans un souci de transparence accrue à l'égard de ses actionnaires, la société a adopté et développé un certain nombre de mesures dans le respect de l'ensemble des dispositions de la «Directive concernant les informations relatives à la Corporate Governance» (DCG), de SIX Exchange Regulation, dernière version entrée en vigueur le 01 janvier 2023.

CAPITAL

Le capital de Compagnie Financière Tradition SA est uniquement composé d'actions au porteur de CHF 2,50 de valeur nominale chacune, de même catégorie et entièrement libérées. Les actions sont déposées chez le dépositaire central SIS SEGA. Toutes les actions donnent droit au dividende. Le montant du capital, du capital autorisé et du capital conditionnel, ainsi que l'évolution du capital au cours des trois derniers exercices de Compagnie Financière Tradition SA sont présentés dans les annexes aux comptes annuels aux pages 144 et 145 du rapport annuel. Les options de souscription d'actions consenties aux collaborateurs du Groupe sont décrites en pages 105 et 106 du rapport annuel.

Au 31 décembre 2022, il n'y a ni bons de jouissance, ni bons de participation Compagnie Financière Tradition SA et la Société n'a pas d'emprunt convertible en cours à cette date. Il n'existe pas de restriction de transfert des actions de Compagnie Financière Tradition SA.

STRUCTURE DU GROUPE ET ACTIONNARIAT

Compagnie Financière Tradition SA est une société holding qui contrôle et consolide les entités opérationnelles du groupe Tradition. Le groupe est organisé et dirigé par région, par des responsables opérationnels régionaux. L'organigramme du Groupe est présenté, sous forme simplifiée, en page 11 du rapport annuel et le périmètre de consolidation du Groupe est présenté en pages 129 à 133. Les actionnaires importants de Compagnie Financière Tradition SA sont présentés en page 144 du rapport annuel. À notre connaissance, aucun autre actionnaire ne détient au 31 décembre 2022 plus de 3,00% des droits de vote de Compagnie Financière Tradition SA. A la connaissance de la Société, aucun pacte d'actionnaires n'existe au 31 décembre 2022. Il n'y a pas de participation croisée qui dépasse 5,00% de l'ensemble des voix ou du capital au 31 décembre 2022. Les informations communiquées à SIX Swiss Exchange dans le cadre de la publicité des participations figurent sous le lien <https://www.ser-ag.com/fr/resources/notifications-market-participants/significant-shareholders.html#/>.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET DROITS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES

Selon l'article 18 des statuts, chaque action donne droit à une voix. Les statuts de la Société ne prévoient aucune dérogation aux droits de participation des actionnaires fixés par la loi, à l'exception des modalités de participation à l'Assemblée générale, l'article 17 des statuts stipulant que «un actionnaire ne peut se faire représenter à l'Assemblée générale que par son représentant légal, un autre actionnaire participant à cette Assemblée muni d'un pouvoir écrit ou le Représentant indépendant». Selon l'article 19 des statuts, l'Assemblée générale prend ses décisions, quel que soit le nombre des actionnaires présents et des actions représentées, sous réserve des dispositions légales impératives et des cas prévus à l'article 20 des statuts. L'Assemblée générale prend ses décisions et

procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées. Si un second tour de scrutin est nécessaire, la majorité relative est suffisante.

Toujours selon l'article 19 des statuts, en cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante. En règle générale, le scrutin a lieu à main levée; les élections se font au scrutin secret, si l'Assemblée générale n'en décide pas autrement. En outre, l'article 20 des statuts prévoit «qu'une décision de l'Assemblée générale recueillant au moins deux tiers des voix attribuées aux actions représentées et la majorité absolue des valeurs nominales représentées lors d'une Assemblée générale où le 51% au moins des valeurs nominales de l'ensemble des actions est représenté est nécessaire pour: (1) la modification du but social, (2) l'extension ou la restriction du cercle des opérations sociales, (3) l'introduction d'actions à droit de vote privilégié, (5) l'augmentation autorisée ou conditionnelle du capital-actions, (6) l'augmentation du capital-actions au moyen des fonds propres, contre apport en nature ou en vue d'une reprise de biens et l'octroi d'avantages particuliers, (7) la limitation ou la suppression du droit de souscription préférentiel, (8) le transfert du siège de la Société, (9) les décisions que la loi sur la fusion confère à la compétence de l'Assemblée générale, sous réserve des cas où une majorité plus contraignante est requise par ladite loi, (10) la dissolution de la Société».

Conformément à l'article 699 al. 3 CO, des actionnaires représentant ensemble 10% au moins du capital-actions peuvent demander la convocation d'une Assemblée générale. Selon l'article 14 al. 2 des statuts, l'Assemblée générale extraordinaire doit avoir lieu dans les quarante jours qui suivent la demande de convocation.

De manière générale, l'Assemblée générale est convoquée vingt jours au moins avant la date de la réunion, par une publication dans la Feuille officielle suisse du commerce. Doivent être mentionnés dans la convocation les objets portés à l'ordre du jour, ainsi que les propositions du Conseil d'administration et des actionnaires qui ont demandé la convocation de l'Assemblée ou l'inscription d'un objet à l'ordre du jour et, en cas d'élections, les noms des candidats

proposés. Il est rappelé que conformément à l'art. 699 al. 3 CO, des actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale de 1 million de francs peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉ EXÉCUTIF

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de Compagnie Financière Tradition SA comprend huit membres au 31 décembre 2022. Lors de l'Assemblée générale du 24 mai 2022, le mandat de huit administrateurs a été renouvelé pour une durée de un an.

A l'exception du Président, M. Patrick Combes, les autres membres du Conseil d'administration sont indépendants.

Ils n'ont antérieurement fait partie d'aucun organe de direction de Compagnie Financière Tradition SA ou d'aucune de ses filiales, ni n'entretiennent de relations d'affaires avec Compagnie Financière Tradition SA et ses filiales au 31 décembre 2022, à l'exception d'un contrat de prestation de conseil avec M. Eric Solvet. Une description détaillée des parcours professionnels et des fonctions de chacun de ces administrateurs est présentée en pages 30 à 33 du rapport annuel. Selon l'article 23 des statuts, les membres du Conseil d'administration sont élus individuellement pour une période d'un an qui commence lors de l'Assemblée générale ordinaire qui les a élus et prend fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de l'année suivante. Les administrateurs sont rééligibles. Le Président du Conseil d'administration est aussi élu par l'Assemblée générale, parmi les membres du Conseil d'administration. La durée de ses fonctions s'achève à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante et une réélection est possible (art. 24 des statuts).

Le Conseil d'administration de Compagnie Financière Tradition SA exerce les pouvoirs et les devoirs qui lui sont conférés aux termes de la loi (art. 716a CO), des statuts et du règlement d'organisation. Les statuts sont disponibles au lien <https://www.tradition.com/about-us/articles-of-association.aspx> et le règlement d'organisation au lien <https://www.tradition.com/about-us/board-of-directors.aspx>.

Il prend notamment toutes décisions dans tous les domaines qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée générale ou d'un autre organe et exerce en tout temps la haute direction et la haute surveillance sur la Direction et sur les personnes chargées de représenter la Société pour s'assurer qu'elles observent la loi, les statuts, les règlements et les instructions données. Le Conseil d'administration peut en tout temps nommer et révoquer les personnes chargées de la gestion et de la représentation. Il peut en tout temps décider de radier avec effet immédiat leur droit de représenter la Société envers des tiers. Leurs droits découlant d'un contrat de travail demeurent réservés. Le Conseil d'administration a les attributions intransmissibles et inaliénables suivantes (art. 28 des statuts):

- exercer la haute direction de la Société et établir les instructions nécessaires;
- fixer l'organisation;
- fixer les principes de la comptabilité et du contrôle financier ainsi que le plan financier;
- nommer et révoquer les personnes chargées de la gestion et de la représentation;
- exercer la haute surveillance sur les personnes chargées de la gestion et de la représentation pour s'assurer notamment qu'elles observent la loi, les statuts, les règlements et les instructions données;
- établir le rapport de gestion, les comptes de la Société et les comptes consolidés;
- préparer l'Assemblée générale et exécuter ses décisions;
- déterminer le mode de paiement du dividende;
- créer et fermer des filiales et des succursales;
- informer le juge en cas de surendettement.

Le Conseil d'administration définit la stratégie du Groupe et fixe les orientations. Il adopte le budget annuel qui encadre l'activité du Comité exécutif.

Le Conseil d'administration délègue à la Direction générale l'ensemble de la gestion courante de la Société (art. 30 des statuts). Le Conseil d'administration, à l'occasion de chacune de ses séances, est informé par son Président de la gestion de la Direction générale, ce qui lui permet de contrôler la façon dont celle-ci s'acquitte des compétences qui lui ont

été attribuées. Le Conseil d'administration de Compagnie Financière Tradition SA se réunit à l'occasion de l'arrêté des comptes semestriels et annuels, de l'Assemblée générale et à chaque fois que les affaires l'exigent. En 2022, le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois lors de séance d'une durée moyenne d'environ trois heures trente.

Le Comité d'audit, placé sous la Présidence de M. Robert Pennone, est constitué de trois membres: M. Robert Pennone, M. Jean-Marie Descarpentriés et M. Eric Solvet. Les membres sont tous indépendants et non exécutifs, et possèdent l'expérience et le savoir-faire nécessaires en matière de normes comptables, de finance et d'audit pour s'acquitter des responsabilités qui leur incombent. Le Comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans son rôle de surveillance du processus de reporting financier, du système de contrôle interne sur le reporting financier, du processus d'audit interne et externe ainsi que des processus de l'entreprise destinés à piloter la mise en conformité avec les lois, les réglementations et le code suisse de bonne pratique.

Le Comité d'audit analyse de surcroît la performance, l'efficacité et les honoraires de la révision externe et s'assure de son indépendance.

Il apprécie l'efficacité de la coopération de l'ensemble des départements financiers et de gestion des risques avec la révision externe. En outre, il a les pouvoirs et l'autorité nécessaires pour conduire ou approuver des enquêtes dans tous les domaines relevant de son champ de responsabilité. Des membres de la direction participent ponctuellement à ses séances. L'organe de révision est également invité à participer à chaque séance du Comité d'audit examinant les comptes semestriels et annuels et lui soumet un rapport détaillé sur le déroulement de l'audit, les questions importantes liées à l'application des normes comptables et au reporting et les résultats de l'examen du système de contrôle interne.

Le Comité d'audit remet au Conseil d'administration les comptes rendus de chacune de ses séances. En 2022, le Comité d'audit s'est réuni quatre fois. La durée moyenne de ces séances était d'environ trois heures trente.

Par ailleurs, le Directeur financier du groupe préside trois des Comités d'audit régionaux auxquels appartiennent également le Directeur juridique du groupe et la responsable de la conformité et des risques opérationnels. Le Comité d'audit régional de la zone EMEA, est présidé par le Directeur juridique du groupe de façon intermédiaire, le Directeur financier du Groupe en est également membre.

La tâche de ces Comités d'audit régionaux est d'apprécier l'efficacité de l'environnement de contrôle au sein des entités du Groupe, notamment dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels et semestriels. Ceux-ci établissent des rapports périodiques à l'intention du Comité d'audit du Groupe.

Le Comité des rémunérations est placé sous la Présidence de M. Robert Pennone, et est constitué de deux membres: M. Robert Pennone et M. Christian Goecking, membres indépendants et non exécutifs. Le Comité des rémunérations donne ses recommandations au Conseil d'administration sur les programmes et stratégies de rémunération et, plus spécifiquement, sur les modalités de rémunération des membres de la Direction générale, les programmes d'options de souscription d'actions et les autres programmes de primes mis en place. En 2022, le Comité des rémunérations s'est réuni une fois en séance d'une heure trente.

Conformément aux dispositions de l'ORAb, les membres du Comité des rémunérations sont individuellement et annuellement élus par l'Assemblée générale.

Les Comités instaurés par le Conseil d'administration sont consultatifs et ne disposent pas d'un pouvoir décisionnel. Ils font des recommandations au Conseil d'administration qui prend ensuite les décisions. Le Directeur juridique du groupe, M. William Wostyn, est Secrétaire du Conseil d'administration et de ses comités. Selon l'art.24 des statuts, le Conseil d'administration désigne le secrétaire, qui peut être choisi hors du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration et ses comités bénéficient de la collaboration active de la Direction générale, qui participe ponctuellement aux séances auxquelles elle est conviée afin, notamment, de rendre compte de sa gestion et de donner des informations sur la marche

des affaires et sur les développements les plus importants concernant la Société, ainsi que les filiales directes ou indirectes. En fonction de l'ordre du jour fixé par le Président de chacun des Comités, sont invités un ou plusieurs membres de la Direction générale ou des responsables de service, afin de fournir les informations souhaitées par les membres des comités et de répondre à leurs questions. Néanmoins, aucun membre de la Direction générale ne participe au Comité des rémunérations.

Par ailleurs, un Système Informatique de Gestion (SIG), au niveau de la holding, sous la responsabilité du Directeur financier du Groupe, permet un suivi régulier et fréquent de la performance et une comparaison par rapport aux objectifs. Ce suivi, en fonction des critères, s'effectue sur une base quotidienne, mensuelle, trimestrielle ou annuelle, et englobe toutes les filiales du Groupe avec une comparaison par rapport au résultat de l'année précédente et, particulièrement, avec les budgets et les objectifs de l'année en cours.

Par ailleurs, ont été mises en place des fonctions de gestion des risques et d'audit interne, leur fonctionnement est décrit en page 28 du présent rapport.

COMITÉ EXÉCUTIF

La Direction générale est composée des responsables régionaux des entités opérationnelles du groupe Tradition (Amériques, EMEA, Asie-Pacifique), lesquels sont employés directement par les entités régionales, ainsi que le Directeur financier du Groupe et la Directrice marketing stratégique. Ils se réunissent ponctuellement en Comité exécutif et exercent les pouvoirs qui leur sont conférés par le Règlement d'organisation (<https://tradition.com/about-us/board-of-directors.aspx>).

Dans ce cadre, le Conseil d'administration délègue à la Direction générale l'ensemble de la gestion courante de la Société. Chaque responsable de zone géographique gère les filiales du Groupe sous sa responsabilité dans le cadre de la stratégie et du budget définis par le Conseil d'administration, et dans le respect des éventuelles limitations à leur délégation de pouvoir.

Chaque membre de la Direction informe de manière régulière le Président du Conseil d'administration de la gestion courante de la Société et lui communique sans délai tout événement ou changement important au sein de la Société et de ses sociétés filles.

Ce Comité accueille le Directeur juridique du groupe (Secrétaire du Conseil et du Comité exécutif). Le Comité exécutif permet de communiquer la stratégie du Conseil d'administration et les axes de développement ou actions à prendre conformément aux orientations définies par celui-ci. Il prépare le budget annuel présenté ensuite au Conseil d'administration pour approbation, dont il s'assure du respect et du suivi dans le cadre de la gestion opérationnelle des régions. Une description détaillée des parcours des membres du Comité exécutif, comprenant leurs formations, leurs parcours professionnels, ainsi que leurs fonctions au sein de Compagnie Financière Tradition SA est présentée en pages 34 et 35 du rapport annuel.

Les membres de la Direction générale n'exercent aucune fonction complémentaire au sein d'organes de direction et de surveillance de corporations, d'établissements ou de fondations importants, suisses ou étrangers, de droit privé ou de droit public; aucune fonction de direction ou de consultation pour le compte de groupes d'intérêts importants, suisses ou étrangers, ni aucune fonction officielle et aucun mandat politique.

Par ailleurs, il n'existe pas, au 31 décembre 2022 de contrat de management entre Compagnie Financière Tradition SA et des sociétés ou personnes extérieures au Groupe.

DÉTENTION D' ACTIONS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LA DIRECTION GÉNÉRALE

Les participations détenues dans le capital de la Société au 31 décembre 2022 ainsi que les droits de conversion et d'option détenus au 31 décembre 2022 par chaque membre du Conseil d'administration et de la Direction générale, ainsi que par les personnes qui leur sont proches, figurent en annexe aux comptes annuels, en pages 147 à 149 du rapport annuel, conformément à l'article 663c, al. 3 CO.

RÉMUNÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Les indemnités versées ainsi que les sûretés, prêts, avances ou crédits octroyés par Compagnie Financière Tradition SA, ou l'une de ses filiales, aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale, ainsi qu'aux personnes qui leur sont proches, figurent dans le rapport de rémunérations en pages 155 à 157 du rapport annuel, conformément aux articles 13 et suivants de l'ORAb.

Selon l'article 30bis des statuts, les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale peuvent occuper, dans des organes supérieurs de direction ou d'administration d'entités juridiques qui ont l'obligation de s'inscrire au registre du commerce ou dans un registre similaire à l'étranger et qui ne sont pas contrôlées par la société ou qui ne contrôlent pas la société, au maximum le nombre suivant de fonctions:

- dans des sociétés suisses ou étrangères dont les actions sont cotées en bourse: cinq;
- dans des sociétés suisses ou étrangères dont les actions ne sont pas cotées: quinze;
- dans d'autres entités à but essentiellement idéal: dix.

Les articles révisés des Statuts en fonction de l'ORAb, approuvés par les actionnaires lors de l'Assemblée générale de 2014, définissent les dispositions applicables à la rémunération sous condition de performance et l'attribution de titres de participation, de droits de conversion et droits d'options (art. 30quater à 30sexies), les montants supplémentaires qui peuvent être versés aux membres du Comité exécutif nommés après l'approbation des rémunérations par l'Assemblée générale (art. 20ter), les prêts, les facilités de crédit et les prestations de prévoyance alloués à la Direction générale et au Conseil d'administration (art. 30quinquies) et le vote de la rémunération par l'Assemblée générale annuelle (art. 20bis).

Les détails de ces dispositions peuvent être consultés sur notre site internet: https://www.tradition.com/media/219419/CFT_Statuts.pdf.

Les modalités de rémunération des membres du Conseil d'administration sont proposées annuellement par le Comité des rémunérations

et décidées par l'Assemblée générale. Le Comité des rémunérations se réunit au minimum une fois par an pour discuter de la structure, des principes et des montants de rémunération et informe le Conseil d'administration de ses délibérations, au cours de la réunion du Conseil d'administration suivante.

Elles sont actuellement définies sous la forme de jetons de présence. Cette rémunération annuelle comprend une part fixe, de CHF 20 000 par administrateur, à l'exception du Président qui ne perçoit aucune rémunération, ainsi qu'une part variable, d'un montant maximum de CHF 10 000 par administrateur, déterminée en fonction de la participation des administrateurs aux différentes réunions du Conseil d'administration de l'exercice. Chaque administrateur membre du Comité d'audit reçoit en outre une rémunération annuelle additionnelle de CHF 20 000. Une rémunération annuelle additionnelle de CHF 10 000 s'ajoute pour chaque administrateur membre du Comité des rémunérations.

Le montant maximal de la rémunération du Conseil d'administration est dorénavant approuvé par l'Assemblée générale chaque année pour l'année civile suivante.

Les modalités de rémunération des membres de la Direction générale sont définies par le Président du Conseil d'administration, après consultation du Comité des rémunérations. Compte tenu de la spécificité des activités, du nombre extrêmement restreint de sociétés comparables actives dans ce domaine, ainsi que de la qualité et représentativité des informations disponibles, l'utilisation de «comparables» est, par conséquent, inadaptée. Les modalités de fixation des rémunérations résultent des négociations bilatérales avec les dirigeants concernés; de la taille et du poids relatifs des activités qu'ils supervisent, de la capacité à implémenter la stratégie du groupe, prenant en compte à la fois le développement des activités et les exigences de rentabilités, ainsi que des conditions de rémunération pratiquées au sein des principaux concurrents appartenant au même secteur d'activités dans la mesure où elles sont connues. Ces modalités sont ensuite décidées à l'Assemblée générale. Elles comportent, pour les opérationnels, un salaire fixe et une part variable en fonction du résultat opérationnel des filiales dont ils assurent la gestion (sans pondération par d'autres objectifs)

ou une prime discrétionnaire avec un minimum garanti le cas échéant et, pour les fonctionnels, un salaire fixe et une prime discrétionnaire. Les primes discrétionnaires sont fixées par le Président du Conseil d'administration et peuvent être selon les cas, trimestrielles ou annuelles. Le Président et les membres de la direction ne participent pas aux délibérations consultatives du Comité des rémunérations qui se prononce sur le montant des rémunérations.

A titre indicatif, en 2022, la part variable a représenté entre 0% et 57% du montant de la rémunération totale: elle a consisté en un pourcentage du résultat opérationnel des entités sous la responsabilité des membres opérationnels de la Direction générale en question.

Ces éléments de rémunération sont payés en numéraire. Le Conseil d'administration est informé au moins une fois par an par le Comité des rémunérations de la rémunération de la Direction générale.

Dans le cadre de notre structure de rémunération, une éventuelle attribution d'options aux membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale est décidée de manière discrétionnaire afin d'encourager leur contribution à la croissance à long terme de la société et sans périodicité prédéfinie par le Conseil d'administration, après consultation du Comité des rémunérations. En 2022, le Conseil d'administration n'a pas attribué d'options aux membres du Conseil d'administration. Il a attribué néanmoins un total de 80 000 options à la Direction générale. L'état des options existantes est présenté en pages 105 et 106 du présent rapport. Des informations complémentaires seront fournies dans le cadre de ce rapport lors de nouvelles attributions d'options, le cas échéant.

Des avantages en nature, tels que des primes d'assurance, peuvent également être fournis aux membres de la Direction générale.

En 2022, les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale n'ont pas bénéficié de la part de Compagnie Financière Tradition SA d'honoraires additionnels à l'exception des prestations éventuellement fournies dans le cadre d'un contrat de prestation de service.

L'Assemblée générale approuve le montant des rémunérations selon les conditions statutaires conformément à l'ORAb.

Dans la mesure où l'Assemblée générale approuve la rémunération des membres de la Direction générale de manière prospective, il est nécessaire d'anticiper les situations dans lesquelles une personne rejoint la Direction générale ou est promue après l'approbation de la rémunération. Un montant complémentaire, ne pouvant excéder 50% du dernier budget voté, est à disposition pour financer ces cas de figure conformément à l'ORAb. La Société n'a pas fait appel à des conseillers externes pour la fixation de ces rémunérations.

PRISE DE CONTRÔLE ET MESURES DE DÉFENSE

Il n'existe aucune clause statutaire d'«opting out» ou d'«opting up». Par ailleurs, les contrats de travail des membres opérationnels de la Direction générale comme ceux des principaux cadres de Compagnie Financière Tradition SA et de ses filiales ne contiennent pas, en général, de disposition spécifique relative à un changement de contrôle de Compagnie Financière Tradition SA, à l'exception de deux contrats de travail de membres de la Direction générale qui comportent une clause prévoyant leur maintien à des conditions identiques en cas de changement de contrôle, et pour l'un d'entre eux, un droit de résiliation anticipée avec un préavis de trois mois et une indemnité plafonnée à douze mois de salaire. Les plans d'options prévoient un exercice anticipé en cas de changement de contrôle de la Société, les options pouvant être exercées dans les neuf mois de l'événement.

POLITIQUE D'INFORMATION

Compagnie Financière Tradition SA publie son chiffre d'affaires consolidé sur une base trimestrielle et ses résultats consolidés sur une base semestrielle et annuelle. Elle communique par ailleurs sur tous les événements susceptibles d'avoir une influence sur son cours, ainsi que le prévoient les articles 53 et 54 du Règlement de cotation.

L'inscription au service «push» concernant la publicité événementielle se fait en cliquant sur le lien <https://www.tradition.com/financials/press-releases/news-by-email.aspx>. Les rapports financiers se trouvent en cliquant sur <https://www.tradition.com/financials/reports.aspx> et les communiqués s'obtiennent

en cliquant sur <https://www.tradition.com/financials/ad-hoc-annonce-pursuant-to-art-53-lr.aspx>.

Les sources d'information permanentes et adresses de contact de Compagnie Financière Tradition SA sont mentionnées en page 11 du rapport annuel et sur le site www.tradition.com.

PÉRIODE DE BLOCAGE DU NÉGOCE

En vertu de l'article 8 du règlement d'organisation, les membres du Conseil d'administration et leurs proches, ainsi que les membres de la Direction générale et leurs proches, ne peuvent acquérir ou céder des titres de la société, 10 jours de bourse avant la publication des comptes consolidés semestriels et annuels du groupe.

RISQUES

RISQUES GÉNÉRAUX RELATIFS AUX OPÉRATIONS D'INTERMÉDIATION DE COMPAGNIE FINANCIÈRE TRADITION SA ET SES FILIALES

Le Conseil d'administration a la responsabilité ultime de définir l'appétence aux risques, d'établir les principes de gestion des risques du Groupe, et d'exercer la haute surveillance sur la Direction. Il est assisté dans ces tâches par le Comité d'audit dont le rôle est la surveillance du système de contrôle interne sur le reporting financier, la gestion des risques, ainsi que la conformité avec les lois et réglementations. L'audit interne effectue des revues de l'efficacité des procédures de gestion des risques et des contrôles internes dont les résultats sont communiqués au Comité d'audit.

Le département de gestion des risques est une fonction indépendante, directement rattachée au Président du Conseil d'administration. Il est en charge d'identifier, d'évaluer, de cartographier et de suivre l'évolution des risques auxquels le Groupe est exposé.

Le Groupe est principalement exposé aux risques suivants:

- Risque de non-conformité
- Risque de crédit et de contrepartie
- Risque opérationnel
- Risque de liquidité
- Risque de marché

Des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques cités ci-dessus, les méthodes utilisées pour les mesurer, ainsi que les politiques et procédures de leur gestion sont présentés dans cette section.

RISQUE DE NON CONFORMITÉ

Les risques principaux de non-conformité se concentrent sur:

- la non-conformité aux exigences de la lutte contre les abus de marché,
- la non-conformité aux exigences de la lutte contre le blanchiment d'argent et financement du terrorisme, et des sanctions internationales,
- la non-conformité aux exigences de la lutte contre la corruption,
- la non-conformité aux exigences de la protection des données,
- la non-conformité à la déontologie et aux obligations professionnelles,
- la non-conformité aux exigences relatives aux obligations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG)

Des cartographies ciblées des risques de non-conformités sont établies par le Groupe afin d'affiner ses analyses et renforcer le dispositif de contrôle mis en place pour lui permettre la gestion proactive de ces risques.

Par ailleurs, le personnel de Compagnie Financière Tradition SA fait l'objet d'une sensibilisation continue aux problématiques de conformité et aux évolutions réglementaires. Des filiales du Groupe ont mis en place des formations en ligne, notamment sur les règles de marché, la lutte contre le blanchiment d'argent et financement du terrorisme, la sécurité des données, la lutte contre la corruption, et le Code de conduite.

Le suivi des risques de non-conformité par le Groupe s'effectue à partir de la remontée des informations via les rapports de conformité trimestriels soumis par les filiales.

Compagnie Financière Tradition SA a également mis en place un dispositif de recueil et de traitement des alertes permettant aux employées de signaler un fait grave et non conforme aux règles qui gouvernent la conduite des activités du Groupe.

RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Le risque de crédit et de contrepartie représente le risque de perte financière lorsqu'un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à une de ses obligations. Ce risque concerne principalement la rubrique des clients et autres créances.

Compagnie Financière Tradition SA exerce le métier d'intermédiaire sur les marchés financiers et non financiers, principalement auprès d'une clientèle de professionnels. Ce métier de courtier consiste à rapprocher deux contreparties pour la réalisation d'une opération et à percevoir une rémunération pour le service apporté. Compagnie Financière Tradition SA a donc une exposition au risque de crédit limitée à ses seules créances dans le cadre de cette activité. La qualité des contreparties est évaluée localement par les filiales selon des directives émises par le Groupe et les commissions à recevoir font l'objet d'un suivi régulier. Des provisions pour pertes de valeur sont comptabilisées si nécessaire sur certaines créances.

Par ailleurs, certaines sociétés du Groupe agissent à titre de principal dans l'achat et la vente simultanés de titres pour le compte de tiers. Ces transactions sont gérées sur la base de règlement d'espèces contre livraisons de titres à travers des chambres de compensation. Le délai entre la date de transaction et la date de dénouement est majoritairement de deux jours pendant lesquels Compagnie Financière Tradition SA est exposée au risque de contrepartie.

Ce risque de contrepartie est contenu dans les limites déterminées par le Comité de crédit sur la base de son appréciation sur la qualité financière de la contrepartie, prenant en considération les ratings publiés par les organismes reconnus (ECAI, External Credit Assessment Institutions), ainsi que toutes informations financières disponibles (cours de bourse, Credit Default Swaps, évolution des rendements du marché secondaire obligataire, etc.); lorsqu'aucun rating externe n'est disponible, Compagnie Financière Tradition SA calcule un rating selon une méthodologie interne. En sus de la notation de la contrepartie, le type d'instruments traités et leur liquidité sont également pris en compte pour déterminer la limite.

Le suivi du respect des limites est assuré de manière indépendante par le département des risques de Compagnie Financière Tradition SA, ou par les départements des risques des régions opérationnelles.

Les limites sont régulièrement révisées selon une périodicité prédéterminée ou bien à la suite d'événements pouvant affecter la qualité de la contrepartie ou l'environnement dans lequel elle opère (pays, types de secteur, etc.).

Les expositions se concentrent essentiellement sur des établissements financiers régulés, la vaste majorité notée «investment grade».

Le dénouement est quant à lui traité par des équipes spécialisées. À cet effet, Compagnie Financière Tradition SA dispose d'une filiale indirecte, Tradition London Clearing Ltd, pivot des opérations en principal du Groupe pour l'Europe et l'Asie. Tradition London Clearing Ltd. est en charge du suivi des opérations introduites par les entités opérationnelles du Groupe jusqu'à leur dénouement final dans les chambres de compensation.

Tradition Securities and Derivatives Inc., filiale du Groupe aux États-Unis, assure par ailleurs le bon déroulement des opérations en principal aux États-Unis.

Cette société est membre du FICC (Fixed Income Clearing Corporation), une contrepartie centrale de marché pour les titres d'État américains. L'adhésion au FICC induit une réduction notable du risque de défaut d'une contrepartie, la responsabilité de la bonne fin des opérations incombant au FICC une fois les opérations confirmées.

RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel résulte de l'inadéquation ou de la défaillance d'un processus, de personnes, de systèmes internes ou d'événements externes.

Ce risque apparaît crucial et nécessite une grande vigilance dans son suivi. Son analyse et appréciation sont segmentées selon les recommandations du Comité de Bâle. Une cartographie détaillée des composantes de ce risque est établie et pilotée par la Direction des risques de Compagnie Financière Tradition SA, avec une granularité allant jusqu'aux trois niveaux de risques résiduels préconisés. Les résultats de la cartographie permettent à Compagnie Financière Tradition SA de se

concentrer sur la gestion des risques critiques ou significatifs.

La surveillance des risques opérationnels au niveau du Groupe s'effectue à l'aide de l'analyse d'indicateurs clés remontés par les filiales via un reporting trimestriel.

Un outil de recensement des incidents de nature opérationnelle est également mis en place pour permettre de suivre l'évolution des risques opérationnelles et identifier les besoins d'ajustement des contrôles internes.

Le spectre des incidents potentiellement importants couvre, entre autres, les erreurs dans l'exécution ou le traitement administratif des ordres des clients, ainsi que les possibles dysfonctionnements des systèmes informatiques ou des processus comptables.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité intervient lorsque le Groupe connaît des difficultés à honorer ses obligations financières. Aux fins de la gestion des risques, le Groupe divise ce risque en deux catégories – risque de liquidité transactionnel et risque de liquidité sur bilan.

Le risque de liquidité transactionnel concerne la capacité du Groupe à couvrir les flux de trésorerie liés aux opérations en principal ou aux besoins des contreparties du marché – par exemple – la nécessité de financer des titres en cours de règlement ou de placer des marges ou des garanties auprès de chambres de compensation ou de banques fournissant des services de compensation au Groupe. Quoique difficiles à anticiper, ces besoins de liquidités sont généralement de court terme, à un jour voire intra journaliers, et sont généralement couverts par des découverts auprès de l'entité de compensation. Pour gérer ces risques, le Groupe veille à ce que ses filiales pratiquant des opérations en principal disposent d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisants pour couvrir leurs besoins potentiels de financement en faisant appel à une approche statistique basée sur les données historiques, qui sont soumises à un test de résistance pour définir un niveau de réserve approprié.

Le risque de liquidité sur bilan est le risque qu'une entité du Groupe soit incapable de couvrir ses besoins en fonds de roulement nets pendant un certain laps de temps du fait de

difficultés opérationnelles ou d'investissements importants dans l'activité. Pour gérer ce risque, les principales entités opérationnelles du Groupe établissent des prévisions de trésorerie glissantes sur douze mois dans le cadre de la procédure mensuelle d'information financière afin de déceler les problèmes potentiels de liquidité.

Au minimum, toutes les entités conservent des liquidités ou des équivalents de trésorerie suffisants pour couvrir les sorties nettes de trésorerie anticipées pour les trois mois suivants. Des contrôles sont effectués ponctuellement pour déterminer les fonds en excédent par rapport aux exigences locales pouvant être transférés aux sociétés holdings du Groupe, qui déterminent et gèrent les besoins en fonds de roulement ou de trésorerie structurelle. Au niveau des sociétés holdings, le Groupe a mis en place des financements obligatoires ainsi qu'une facilité de crédit (décrits à la Note 20) qui conforte sa situation de trésorerie et sa capacité de gestion des risques de liquidité.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché et affectent le résultat net du Groupe ou la valeur de ses instruments financiers. Le risque de marché inclut le risque de change et le risque de taux d'intérêt. Du fait de son positionnement international, le Groupe est exposé au risque de change. Celui-ci se produit lorsque des transactions sont effectuées par des filiales dans une autre monnaie que leur monnaie fonctionnelle. Les monnaies dans lesquelles les transactions sont principalement effectuées sont le dollar US (USD), la livre sterling (GBP), le yen (JPY), l'euro (EUR) et le franc suisse (CHF).

La politique de couverture du risque de change du Groupe ne s'inscrit pas dans le cadre d'une politique de couverture à long terme mais dans le choix de couverture ponctuelle en fonction des évolutions conjoncturelles, à l'exception du Royaume-Uni où une approche systématique de couverture des principales devises étrangères est en place par le biais de contrats de change à terme.

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt résulte principalement de la structuration de sa

dette financière. Cependant, ce risque reste très marginal dans la mesure où la majeure partie de la dette est à taux fixe. La mise en place d'une dette financière au sein du Groupe fait l'objet d'une décision approuvée par le Conseil d'administration.

GESTION DES RISQUES, CONFORMITÉ ET AUDIT INTERNE

Le département des risques est responsable de l'analyse des risques, de la mise en place des méthodologies et du contrôle des risques auxquels les entités sont exposées. Il centralise également les activités relatives à la gestion des risques de non-conformité en renforçant ainsi le positionnement de la fonction conformité en tant que deuxième ligne de défense et en assurant l'optimisation de la gestion des risques avec un axe renforcé sur la conformité.

Le département supervise l'établissement de la cartographie des risques et s'assure de son implémentation dans les entités opérationnelles. La supervision de l'application des contrôles est assurée en collaboration avec les services de contrôle interne et de conformité en s'appuyant sur un large réseau de référents.

Le département des risques déploie une gouvernance dans les régions opérationnelles à travers l'institution de comités de risques régionaux, ou la nomination de correspondants risques régionaux.

Par ailleurs, un Comité de crédit, composé d'un représentant du département des risques de Compagnie Financière Tradition SA et du responsable des risques de l'entité opérationnelle, est chargé de déterminer les limites des contreparties pour l'activité en principal.

Le département assiste les entités opérationnelles dans leur surveillance et gestion des risques. Il informe les Comités d'audit régionaux de l'état d'avancement du dispositif de maîtrise des risques dans les régions et, sur une base consolidée, le Comité d'audit de Compagnie Financière Tradition SA en s'appuyant sur un reporting trimestriel mis en place dans toutes les régions.

La fonction de conformité est assurée par le département des risques au niveau du Groupe. Le département d'audit interne est chargé de

tester et d'évaluer l'efficacité de l'environnement de contrôle du Groupe. Afin de renforcer l'efficacité de l'audit interne et d'améliorer l'accès à des compétences pointues, le Groupe a externalisé la conduite des missions d'audit auprès d'une des quatre principales sociétés internationales du domaine de l'audit financier et comptable. L'interaction entre le cabinet externe et le Groupe est assurée par un Comité de pilotage composé du Directeur financier, du Directeur juridique et le Responsable conformité et risque opérationnel.

Ce Comité est rattaché au Comité d'audit. Le programme de travail de l'audit interne se concentre sur les risques les plus significatifs des activités des entités. Un plan de missions pluriannuel et annuel est proposé par le Comité de pilotage au Comité d'audit qui l'approuve. Les conclusions et recommandations incluses dans les rapports des missions de l'audit interne sont revues par les Comités d'audit régionaux et le Comité d'audit du Groupe.

Le cabinet auquel a été externalisé l'audit interne participe aux séances des Comités d'audit régionaux et du Comité d'audit du Groupe afin de fournir des éléments complémentaires et des clarifications permettant de compléter l'analyse sur l'efficacité et l'exhaustivité des contrôles internes. La fonction Finance du Groupe, a mis en place des procédures permettant de confirmer l'existence d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des rapports financiers.

ORGANE DE RÉVISION

L'organe de révision pour les comptes consolidés et annuels de Compagnie Financière Tradition SA est le Cabinet KPMG SA à Lausanne.

DURÉE DU MANDAT DE RÉVISION

L'organe de révision a été élu pour la première fois par l'Assemblée générale du 24 mai 2022, pour une durée d'un an, remplaçant le cabinet Ernst & Young; il est représenté par M. Philippe Ruedin, réviseur responsable, depuis l'audit des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Conformément à l'article 730a al.2 du CO, la personne qui dirige la révision peut exercer ce mandat pendant sept ans au plus.

HONORAIRES DE RÉVISION

Le montant total des honoraires de révision des comptes des filiales du Groupe au titre de l'exercice 2022 s'est élevé à CHF 2 743 000 (CHF 2 422 000 pour 2021). En outre, la quote-part du Groupe dans les honoraires de révision des comptes des coentreprises facturés est de CHF 135 000 pour l'exercice 2022 (CHF 155 000 pour 2021).

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES

Le montant des honoraires supplémentaires facturés par KPMG en 2022 s'est élevé à CHF 35 000 et concerne des prestations de services relatives à la fiscalité et une demande d'autorisation réglementaire.

INSTRUMENTS D'INFORMATION SUR LA RÉVISION EXTERNE

Les honoraires de révision des comptes consolidés et annuels de Compagnie Financière Tradition SA doivent être préalablement approuvés par le Comité d'audit. Le bien-fondé

de ces honoraires est évalué par le Comité d'audit avec la Direction financière en fonction du résultat de l'évaluation des prestations fournies par l'organe de révision.

Le Comité d'audit évalue les prestations de l'organe de révision en se fondant sur sa connaissance des questions importantes liées à l'activité du Groupe, à l'environnement de contrôle et aux normes comptables. Afin de respecter l'indépendance de la révision externe, les prestations additionnelles à la révision des comptes doivent être approuvées préalablement par le Comité d'audit.

L'organe de révision est invité à participer à deux séances du Comité d'audit et du Conseil d'administration examinant les comptes semestriels et annuels. KPMG soumet au Comité d'audit un rapport détaillé sur le déroulement de l'audit, les questions importantes liées à l'application des normes comptables et au reporting et sur les résultats de l'examen du système de contrôle interne.

En 2022, l'organe de révision a participé à deux séances du Comité d'audit et à une séance du Conseil d'administration.

Conseil d'administration

PATRICK COMBES

Nationalité française

Président du conseil d'administration

Mandat auprès de Compagnie Financière Tradition SA

1^{ère} élection le 7 janvier 1997. Réélu le 24 mai 2022.

Fonctions exercées au 31 décembre 2022 au sein d'organes de direction et de surveillance de corporations, de fondations ou d'établissements importants, suisses ou étrangers, de droit privé et de droit public

Président-Directeur général de Viel et Compagnie-Finance SE (France), Président-Directeur général de VIEL & CIE S.A. (France), Président du Conseil d'administration de Financière Vermeer N.V. (Pays-Bas), Membre du Conseil de surveillance de Swiss Life Banque Privée SA (France), Membre du Board of Overseers de Columbia Business School à New-York (USA).

Formation

ESCP Business School, Paris. MBA de l'Université de Columbia.

Biographie

Patrick Combes, à son retour de New York en 1979, rachète VIEL & Cie et va progressivement transformer la société, tant par croissance interne qu'externe, française puis internationale, en un acteur global sur les marchés financiers mondiaux. En 1996, VIEL & Cie prend le contrôle de Compagnie Financière Tradition SA, dont Patrick Combes devient Président du Conseil d'administration.

ALAIN BLANC-BRUDE

Nationalité française

Administrateur

Mandat auprès de Compagnie Financière Tradition SA

1^{ère} élection le 19 mai 2021. Réélu le 24 mai 2022.

Fonctions exercées au 31 décembre 2022 au sein d'organes de direction et de surveillance de corporations, de fondations ou d'établissements importants, suisses ou

étrangers, de droit privé et de droit public

Président du conseil d'Administration, Apef Advisory Company SAM; Chairman de Midas Wealth Management Luxembourg, Membre du Conseil de Surveillance, Firmament.

Formation

Ingénieur de l'École centrale de Lille, MBA de Wharton School of Finance, Philadelphie.

Biographie

Après un diplôme d'ingénieur de Centrale Lille et un MBA de Wharton School of Finance aux Etats-Unis, Monsieur Blanc-Brude rejoint, en 1972, SARTEC, société française spécialisée dans les services de maintenance pour de grands groupes industriels. Nommé Directeur Général en 1975, il a organisé le redressement de l'entreprise et décide, en 1985, de vendre ses parts de la société pour intervenir désormais dans le domaine de capital investissement. Il rejoint donc le groupe Alpha en qualité de Président du Directoire de 1986 à 2002, puis devient Président du comité de surveillance de la société Alpha Associés Conseil de 2005 à 2019. En 30 ans, Alpha est devenue un des principaux intervenants en private equity (LBO mid-cap) en Europe Continentale avec plus de 130 acquisitions et 120 cessions réalisées. Monsieur Alain Brude a été administrateur d'un grand nombre de ces sociétés, parmi lesquelles Alain Afflelou, Loxam, NextRadio (groupe RMC/BFM), Cegelec, Materis, pour en citer que certaines. En 2010, Il crée Midas Wealth Management dont il préside toujours actuellement le Conseil d'Administration.

JEAN-MARIE DESCARPENTRIES

Nationalité française

Administrateur / Membre du comité d'audit

Mandat auprès de Compagnie Financière Tradition SA

1^{ère} élection le 7 janvier 1997. Réélu le 24 mai 2022.

Fonctions exercées au 31 décembre 2022 au sein d'organes de direction et de surveillance de corporations, de fondations ou d'établissements importants, suisses ou étrangers, de droit privé et de droit public

Président d'honneur de la FNEGE (France), Administrateur de VIEL & Cie (France), Administrateur-Délégué de la Fondation Philippe Descarpentries (Belgique).

Formation

Diplômé de l'École Polytechnique de Paris.

Biographie

Jean-Marie Descarpentries, ex «partner» chez McKinsey, a exercé des fonctions de Direction générale dans de grands groupes industriels européens (Shell (France), Danone (Bénélux), St-Gobain (Espagne/Portugal), Interbrew (Belgique), Ingenico (France)). De 1982 à 1991, il est Président-directeur général de Carnaud Metalbox puis, de 1994 à 1997, Président-directeur général de Bull, dont il assure le redressement et la privatisation.

CHRISTIAN GOECKING

Nationalité suisse

Administrateur / Membre du comité des rémunérations

Mandat auprès de Compagnie Financière Tradition SA

1^{ère} élection le 7 janvier 1997. Réélu le 24 mai 2022.

Fonctions exercées au 31 décembre 2022 au sein d'organes de direction et de surveillance de corporations, de fondations ou d'établissements importants, suisses ou étrangers, de droit privé et de droit public

Consultant bancaire et financier du groupe suisse Berney Associés S.A. (business associate of Crowe Global), Administrateur de Carmeuse Trading & Services S.A., filiale à 100% du Groupe belge Carmeuse (world industry leader for the extraction, distribution and trading for lime and limestone).

Formation

Diplômé HEC de l'Université de Lausanne.

Biographie

Christian Goecking exerce depuis 50 ans les métiers de la banque, de la finance et en particulier de l'intermédiation financière. Il a exercé ces métiers auprès de grandes

institutions bancaires en Suisse et auprès de brokers anglais à des postes de direction et d'Administrateur délégué. De 1991 à 1993, il a occupé le poste de Directeur de la gestion privée de la banque Julius Baer à Genève. De 1995 à 2019, il a été Vice-Président du Conseil d'administration et Président du comité d'audit de la CIM Banque (Suisse) S.A. à Genève et pendant 20 ans, membre de Conseils d'administration des entités faisant parties du Groupe Berney Associés S.A. (Audit, tax, accounting, advisory firm). Depuis 1993, il exerce activement une activité de management et de conseils auprès de sociétés et d'entreprises suisses et internationales.

MARCO ILLY

Nationalité suisse

Administrateur

Mandat auprès de Compagnie Financière Tradition SA

1^{ère} élection le 19 mai 2020. Réélu le 24 mai 2022.

Fonctions exercées au 31 décembre 2022 au sein d'organes de direction et de surveillance de corporations, de fondations ou d'établissements importants, suisses ou étrangers, de droit privé et de droit public

Membre du Conseil d'Administration Innosuisse (Agence Suisse pour l'encouragement de l'innovation), Président du Conseil d'administration The Medical Supply Company of Switzerland («MSCS») S.A., Membre du Conseil d'Administration de l'entreprise de biotech, Rocketvax AG.

Formation

Diplômé de la Business School de St-Gall, licenciés en gestion d'entreprises et en économie.

Biographie

Marco Illy a passé 30 ans au sein du Crédit Suisse. Après avoir occupés différentes fonctions dont la direction de la division Investment Banking and Securities du Crédit Suisse, il a été co-responsable de la couverture européenne de la banque d'investissement, à Londres, et en 2005, il est responsable des activités de banque d'investissement du Crédit Suisse, en Allemagne. De 2009 à 2016, il est de retour en Suisse en tant

que responsable de la banque d'investissement (IBD) du Crédit Suisse. Puis de 2016 à 2018, Marco Illy a été membre de la direction élargie du Crédit Suisse (Switzerland) AG. En 2018, il devient membre du conseil d'administration d'Innosuisse AG.

ROBERT PENNONE

Nationalité suisse

Administrateur / Président du comité d'audit

Mandat auprès de Compagnie Financière Tradition SA

1^{ère} élection le 7 janvier 1997. Réélu le 24 mai 2022.

Fonctions exercées au 31 décembre 2022 au sein d'organes de direction et de surveillance de corporations, de fondations ou d'établissements importants, suisses ou étrangers, de droit privé et de droit public

Président de HPF Holding de Participations de Famille SA (Suisse).

Formation

Expert-comptable diplômé.

Biographie

Robert Pennone devient associé de Deloitte en 1975. De 1979 à 1987, il s'associe avec le cabinet d'avocats Lenz à Genève pour développer la société Revex / Audiba jusqu'à la fusion de cette dernière avec Ernst & Whinney. Il devient alors Administrateur délégué de l'entité suisse jusqu'en 1989 lorsque Ernst & Whinney fusionne avec Arthur Young pour devenir Ernst & Young. De 1989 à la fin de 1993, Robert Pennone est membre du Conseil d'administration et du Comité exécutif d'Ernst & Young. Durant cette période, il fait partie du «Worldwide Banking Committee» et exerce également la fonction de Managing Director d'Ernst & Young M+A Europe. En 1994, Robert Pennone crée Pennone & Partners S.A. et participe au développement de MC Securities Group. En 2004, il devient co-fondateur de GS Banque S.A. Il devient Président du Conseil d'administration en décembre 2013.

URS SCHNEIDER**Nationalité suisse****Administrateur**

Mandat auprès de Compagnie Financière Tradition SA1^{ère} élection le 7 janvier 1997. Réélu le 24 mai 2022.**Fonctions exercées au 31 décembre 2022 au sein d'organes de direction et de surveillance de corporations, de fondations ou d'établissements importants, suisses ou étrangers, de droit privé et de droit public**

Economiste, Administrateur indépendant.

Formation

Diplômé HEC de l'Université de St-Gall.

Biographie

Urs Schneider, après deux années passées chez LEICA, Heerbrugg, occupe, de 1971 à 1984, différentes responsabilités auprès de l'IMI/IMD (International Management Institute), Lausanne. Il en est, entre autres, Directeur administratif et Directeur du programme MBA. De 1985 à 2004, il est Directeur de la fondation IFCI/IFRI (International Financial Risk Institute). De 1989 à 2012, il fait partie du corps enseignant du Swiss Finance Institute et, de 2006 à 2011, il enseigne la finance internationale et la gestion des risques à l'International University à Genève.

ERIC SOLVET**Nationalité française****Administrateur / Membre du comité d'audit**

Mandat auprès de Compagnie Financière Tradition SA1^{ère} élection le 24 mai 2018. Réélu le 24 mai 2022.**Fonctions exercées au 31 décembre 2022 au sein d'organes de direction et de surveillance de corporations, de fondations ou d'établissements importants, suisses ou étrangers, de droit privé et de droit public**

Aucune.

Formation

Titulaire d'un MBA de l'université de Stanford.

Biographie

Depuis 2013, Eric Solvet est professeur adjoint de finance à l'université de Chulalongkorn (Thaïlande). Il a été consultant chez McKinsey, où il a conseillé des institutions financières mondiales, des fonds souverains, des investisseurs majeurs et des gouvernements (de 2004 à 2006, puis de 2007 à 2012). Avant cela, de 1999 à 2001, il a été banquier d'affaires chez Nomura International, spécialisé dans les fusions et acquisitions internationales et dans le conseil financier, ainsi qu'un analyste spécialisé dans la division des equities. Plus tôt dans sa carrière, il a travaillé au sein de banques d'affaires ainsi que dans des fonds de capital-investissement. Il détient un MBA de l'université de Stanford et le titre d'analyste financier agréé.

AUTRES FONCTIONS

Aucun des administrateurs n'exerce de fonction officielle ou politique au 31 décembre 2022.

Aucun des administrateurs n'exerce de fonction de direction opérationnelle au sein du Groupe au 31 décembre 2022.

Comité exécutif

PATRICK COMBES

Assiste au Comité exécutif en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

MICHAEL ANDERSON

Nationalité britannique
Directeur général opérationnel à Londres et bureaux affiliés EMEA

Michael Anderson est titulaire d'un diplôme d'économie (licence ès sciences) de l'University College London. Après quelques années dans l'armée, il débute en qualité de stagiaire diplômé au sein d'une banque d'affaires scandinave, dans laquelle il se spécialise en négociation de titres à taux fixe. Il poursuit sa carrière par quatre années de trading à la First Chicago Bank, suivies par un poste de trésorier et SVP à Londres chez First City Texas. En 1991, il s'oriente vers le courtage au sein de Harlow Butlers. Lors du boom des dot-com en l'an 2000, il fait une pause dans sa carrière pour créer une entreprise sur Internet. Il revient au courtage, début 2001, où il rejoint TFS en qualité de courtier en pétrole. Après cinq ans aux États-Unis (2002 à 2007), pendant lesquels il s'est consacré au développement de l'activité pétrole de TFS, il revient à Londres pour gérer et développer l'activité pétrole de TFS à l'échelle mondiale, ainsi que les activités énergie en Europe. Après plusieurs années en tant que directeur général des opérations de TFS Ltd, il est promu, en 2016, co-directeur des opérations à Londres, puis en 2019, directeur général des opérations à Londres et des bureaux affiliés EMEA.

ADRIAN BELL

Nationalité australienne
Directeur général opérationnel Asie-Pacifique

Après avoir obtenu son diplôme d'études secondaires à Sydney, Adrian Bell a étudié le japonais et le mandarin en Australie. En 1986, il déménage à Tokyo et commence sa carrière sur les marchés monétaires. Il a travaillé à Tokyo et Singapour en tant que courtier et a ensuite dirigé des unités commerciales japonaises jusqu'à 2002, où il a assumé des responsabilités régionales pour l'Asie. Adrian Bell a supervisé l'expansion de Tradition en Asie et en Australie, englobant désormais tous les principaux marchés de produits dérivés, de titres à revenu fixe, de matières premières et de marchés monétaires de toute la région Asie-Pacifique, où Tradition est désormais connu comme le principal groupe de courtage interprofessionnel.

FRANÇOIS BRISEBOIS

Nationalité canadienne
Directeur financier du groupe

François Brisebois est Directeur financier du Groupe et membre de la Direction générale depuis 2012. Il s'est joint à Compagnie Financière Tradition en 2002, d'abord comme responsable du reporting financier puis contrôleur financier du Groupe en 2009. Avant de rejoindre Compagnie Financière Tradition, il débuta sa carrière chez Ernst & Young au Canada puis en Suisse. Titulaire d'un Baccalauréat en Administration des Affaires et d'une Licence en Science Comptable de l'Université Laval (Canada), François Brisebois est comptable agréé et membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

MICHAEL LEIBOWITZ

Nationalité américaine**Directeur général opérationnel Amériques et EMEA**

Michael Leibowitz débute sa carrière chez Tradition Financial Services en 1991 et devient Responsable des opérations de change mondiales de TFS à Londres en 1993. De 2000 à 2005, il est Directeur général de TFS-ICAP Volbroker, un important fournisseur de liquidité dans le domaine des options de change, et en 2006, il est nommé Directeur général de TFS Europe et Directeur des Produits actions pour le Groupe. En novembre 2007, il est nommé Directeur général délégué aux opérations de courtage du Groupe Tradition à Londres (TFS Europe et Tradition UK), puis Directeur général délégué aux Opérations pour l'Europe du Groupe Tradition en décembre 2008.

Titulaire d'un diplôme en droit de l'université de Hofstra, New York, et d'un diplôme de sciences économiques de l'Université de l'État de New York, il est membre du Foreign Exchange Committee (FXC).

LARRY ROSENSHEIN

Nationalité américaine**Directeur général opérationnel de Tradition Amériques**

Larry Rosenshein débuté sa carrière chez Tradition Financial Services en 1987 et s'installe au Japon en 1989 où il prend la responsabilité des Options de change pour l'Asie. En 1998, il est nommé Directeur de TFS Asia et en 2001, Directeur des Opérations de TFS-ICAP Volbroker, premier fournisseur de liquidité dans le domaine des options de change mondiales. En 2008 et 2009, il agit à titre de Co-responsable informatique du Groupe. En août 2009, il est nommé Président de TFS Energy et Responsable des activités de TFS pour la région Amériques. En 2014, il devient COO de Tradition Amériques. Titulaire d'une licence en sciences et systèmes d'information de gestion de l'Université du Delaware et d'un MBA en finance de l'université Fairleigh Dickinson, il est membre du Kappa Alpha Order.

DOMINIQUE VELTER

Nationalité française**Directrice du marketing stratégique**

Titulaire d'un Master en économie appliquée de l'université Paris-Dauphine (France), Dominique Velter intègre la banque des marchés de Thomson (aujourd'hui Thalès), la BATIF, à sa création en 1986. En 1989, elle est nommée Directrice de la trésorerie et du financement du groupe Bernard HAYOT, spécialiste de la distribution. Titulaire d'un MBA délivré par HEC Paris (France) en 1996, elle rejoint VIEL & Cie, la société mère de Compagnie Financière Tradition SA, pour aider le Président dans ses projets de développement. En 1999, elle crée la société de courtage en ligne de VIEL & Cie, Capitol.fr, dont elle est Présidente-directrice générale jusqu'en avril 2001. Depuis 1997, elle est Directrice du Marketing stratégique de Compagnie Financière Tradition SA.

Les précédents rapports annuels peuvent être consultés sur la page suivante <https://www.tradition.com/financials/reports.aspx>.

Responsabilité sociétale de l'entreprise

CFT est guidée par des valeurs profondes et des principes essentiels qui gouvernent sa gestion depuis sa création:

- Un engagement envers les normes les plus strictes de transparence en tant que société cotée depuis 1973 et en tant qu'émetteur d'obligations depuis 2013;
- Des décisions stratégiques prises dans une perspective de long terme en tant que groupe familial, toujours centré sur l'action responsable, une solide situation financière et un rendement durable pour les actionnaires;
- L'attraction et la rétention de talents dans un vaste réseau international de bureaux locaux, d'où un personnel hautement qualifié et compétent, un facteur essentiel de succès pour apporter un service de premier plan à ses clients et conserver son avantage compétitif dans un marché en évolution;
- Un engagement envers la réputation, la citoyenneté d'entreprise, la gestion du risque sous toutes ses formes, la conduite professionnelle et le comportement éthique dans un secteur hautement régulé.

De par sa position centrale d'intermédiaire entre professionnels, CFT est un fournisseur indépendant et neutre d'infrastructures de marché, et à ce titre réellement désireuse d'aider les marchés financiers à fonctionner comme un écosystème mondial équitable, ouvert et durable. L'accent continu placé sur l'excellence du service à la clientèle, composée des divisions FICC (obligataires, devises et matières premières) de toutes les grandes banques commerciales et d'investissement, de hedge funds, de grands gérants d'actifs et de grandes entreprises, dans leurs activités quotidiennes de négociation et de couverture, signifie aussi indirectement mieux servir les agents économiques dans leur ensemble.

La société propose des services d'exécution à la voix, hybrides et électroniques, ainsi que des services d'information; elle favorise la formation des prix et la liquidité transactionnelle pour un ensemble diversifié de classes d'actifs financiers et liés aux matières premières, pour les instruments au comptant et dérivés et pour les transactions allant de la plus simple à la plus complexe. À travers ses activités, Tradition aide ses clients à négocier les déséquilibres entre l'offre et la demande ou à gérer des situations de crise sur les marchés locaux ou mondiaux. Elle constitue, pour son réseau mondial de clients, une plateforme dénuée de tout conflit et hautement efficace pour négocier, compenser des positions ou transférer des risques. CFT contribue en outre activement au développement de marchés secondaires actifs et profonds tant dans les pays émergents que pour de nouveaux instruments. Grâce à son positionnement mondial de premier plan dans le courtage sur les marchés de l'énergie, elle a fortement développé ses activités dans les énergies renouvelables et les crédits carbone depuis la création de ces segments de marché. En tant que courtier obligataire, elle joue un rôle actif sur les marchés secondaires des obligations vertes que divers pays ont récemment commencé à émettre. Compte tenu de la nature de nos activités, qui consistent à «fournir» de la liquidité et des données de marché, alliée au caractère extrêmement concurrentiel de notre secteur d'activité et aux réussites que nous avons obtenues depuis notre création en termes d'entrée sur de nouveaux marchés et de nouveaux produits en mettant à profit les progrès technologiques et en respectant les nouvelles réglementations, nous avons toute confiance dans l'intégration réussie des normes ESG, qui conjuguent les attentes de nos clients et celles des régulateurs.

ENVIRONNEMENT

Entreprise consciente de son empreinte carbone et déterminée à suivre ses performances environnementales

En tant qu'intermédiaire financier, Tradition n'exerce pas d'activités généralement considérées comme ayant un fort impact environnemental comparé aux secteurs industriels lourds. L'impact sur l'environnement de nos activités est principalement lié à l'équipement informatique: les ordinateurs utilisés par les courtiers dans les salles de marché, le matériel de téléphonie, l'utilisation de centre de données permettant le stockage de serveurs, la mise à disposition à ses clients de plateformes de courtage électronique, ainsi qu'à la commercialisation des données de marché constituant notre empreinte numérique. Le fonctionnement de nos bureaux et nos déplacements professionnels contribuent également aux émissions de gaz à l'effet de serre.

Même si l'intensité carbone de nos activités reste modérée, la contribution à son atténuation est nécessaire pour l'atteinte des objectifs globaux.

Le Groupe comprend et reconnaît la réalité du changement climatique induit par l'homme et prend des mesures énergétiques pour réduire les émissions de carbone et développer des activités économiques en énergie:

- Installer les bureaux dans des bâtiments à haut rendement énergétique et/ou mettre en place des systèmes d'économie d'énergie. Nous sélectionnons les équipements informatiques les mieux notés en efficacité énergétique, des éclairages adaptés utilisant des détecteurs de présence munis de capteurs à infrarouge et en cas de déménagement, nous optons pour des locaux plus économiques en énergie, voire éco-certifiés.

En outre, les sources d'énergie consommée au sein des bureaux sont diversifiées lorsque c'est possible afin de favoriser les énergies renouvelables.

Maintenir, dans la mesure du possible, des centres de données durables dotés de technologies plus récentes et plus efficaces. Nos bureaux de Paris, New York et Londres ont confié leurs centres de données à des prestataires externes très engagés qui ont pour objectif à terme d'utiliser 100% d'énergies propres et renouvelables.

- Optimiser le cycle de vie des équipements informatiques et mettre en place une infrastructure de gestion des déchets afin d'augmenter la proportion de déchets recyclés.
Les échanges par moyens électroniques étant au cœur de notre activité, nous nous procurons beaucoup de matériels informatiques et de télécommunication. Au terme de leur durée de vie, nous veillons à ce que ces équipements ne soient pas perdus en confiant les vieux PC, portables et écrans à des spécialistes du recyclage qui veillent à ce que les données soient détruites et réutilisent ou recyclent les matériaux valorisables.
- Réduire les déplacements professionnels en optant pour la vidéoconférence pour les réunions à distance et encourager les transports écologiques.
Comme dans la majeure partie du secteur des services financiers, les déplacements locaux et mondiaux font normalement partie intégrante de notre activité. Nous avons modifié nos politiques de voyage en y intégrant des critères plus stricts de justification des déplacements afin de décourager les déplacements inutiles et les déplacements en classe affaires, qui ont un impact carbone élevé.
- Mettre en place des alternatives réutilisables aux articles à usage unique.
La majorité de nos bureaux est équipée de distributeurs d'eau et des ustensiles réutilisables afin de réduire les déchets en plastique.

Les indicateurs environnementaux que le Groupe a intégrés dans les processus d'évaluation et de suivi de l'efficacité des actions entreprises comprennent :

- La consommation d'énergie en kWh (provenant de sources renouvelables et non renouvelables) dans les bureaux et les centres de données,
- Le niveau d'émissions de carbone et de gaz à effet de serre en kgCO₂e (provenant des déplacements professionnels et de la production de l'électricité achetée),
- Les quantités de déchets recyclés et non recyclés en kg.

Courtier engagé dans la transition vers un avenir à faible émission de carbone

Via ces enseignes Tradition Green et Tradition Energy, CFT investit dans les services qui contribuent à l'accélération du développement des industries durables de l'avenir. Tradition Green apporte son expertise sur les marchés de l'environnement, avec des services professionnels de courtage, des conseils innovants, des acquisitions financières et des financements de projets sur les marchés de la biomasse, des biocarburants, des énergies renouvelables et du carbone. Les services de courtage de produits environnementaux sont proposés à Londres, New York, Milan et Santiago, avec une assistance locale assurée par 25 autres bureaux. Tradition Green propose des services sur une large gamme de produits sur les marchés financiers comprenant les quotas d'émission de carbone et les crédits carbone, la biomasse, les biocarburants, les énergies renouvelables et le plastique pour le recyclage. Tradition Energy se place sur le marché américain comme le consultant indépendant le plus important et le plus expérimenté du pays en matière de gestion des risques énergétiques, d'approvisionnement et de solutions de développement durable. Elle assiste ses clients dans la gestion de leurs dépenses énergétiques, met en œuvre des solutions d'énergie renouvelable et élabore des stratégies intégrées de développement durable afin de réduire leur empreinte carbone. Tradition Energy fournit un

ensemble intégré de processus, d'outils et de capacités opérationnels pour réduire les coûts d'énergie, améliorer les offres alternatives et gérer les risques associés.

Par ailleurs, Tradition a réduit à zéro son exposition au charbon avec la fermeture de son desk charbon à Dubaï et reste à l'écoute des opportunités pour décarboner son offre de produits sur les marchés de l'énergie.

SOCIAL

Employeur socialement conscient et favorisant le développement organisationnel durable

La création de valeur est un processus de cocréation qui implique diverses parties prenantes telles que les fournisseurs et les clients, les collaborateurs et les cadres, les dirigeants de l'entreprise et les administrateurs, les régulateurs et les investisseurs, et autres tiers. Elle résulte de configurations organisationnelles et institutionnelles qui permettent la coopération entre diverses parties prenantes publiques et privées.

Un écosystème en bonne santé suppose qu'il existe une concurrence entre les entreprises; pourtant, il dépend aussi de la coopération entre les parties prenantes.

Parmi les principales parties prenantes, les collaborateurs sont des contributeurs majeurs au processus de création de valeur qui bénéficie en dernier ressort aux parties prenantes. Notre mission en matière de responsabilité sociétale vise à aller au-delà des actionnaires et des profits à court terme.

La stratégie de croissance organique de CFT est créatrice d'emplois dans de nombreux pays. L'exercice du métier de courtier implique un haut niveau de technicité et une fine connaissance des instruments financiers. Avec son positionnement international, afin de permettre le développement personnel et professionnel de ses employés et l'approfondissement de leur compétence, le Groupe propose des programmes de formations et facilite la mobilité des collaborateurs même si les équipes restent majoritairement locales. Cette mobilité est perçue comme une source d'opportunité et de motivation pour les employés.

Grâce à la compétitivité qui caractérise notre secteur, nous savons que nous devons continuer à attirer et à retenir les meilleurs talents. Pour y parvenir, nous créons les conditions d'un cadre de travail sûr, recrutons une main-d'œuvre diversifiée et donnons de l'autonomie aux collaborateurs motivés qui souhaitent se développer personnellement et professionnellement, le tout avec des rémunérations ambitieuses, compétitive et équitable. Lorsque les collaborateurs ont les moyens de donner le meilleur d'eux-mêmes au travail, la productivité et les bénéfices s'accroissent habituellement au même rythme que le moral du personnel et la culture de l'entreprise.

Les objectifs de performance sont clairement définis dans le cadre du processus d'évaluation des performances et du développement des employés en assurant l'égalité de rémunération et d'avantages entre les hommes et les femmes pour un travail de valeur égale.

La structure organisationnelle horizontale et les horaires variables de nos bureaux offrent aussi à chaque collaborateur un accès direct à la direction et la liberté de trouver davantage de flexibilité pour gérer ses responsabilités personnelles et professionnelles. En effet, nous accordons une attention particulière à la qualité du dialogue social au sein de notre société.

En outre, nos collaborateurs peuvent exercer plusieurs fonctions et explorer aisément les opportunités offertes au sein de notre groupe pour développer leur profil professionnel en recherchant de nouvelles expériences d'apprentissage, profiter de l'acquisition de nouvelles compétences et de connaissances d'autres segments de notre activité, améliorer notre compréhension collective du secteur, échanger des informations et proposer de nouvelles idées pour mieux travailler ensemble. Nous considérons que ces conditions contribuent à notre agilité et motivent nos collaborateurs, car ils peuvent constater l'impact de leur travail sur la réussite de l'entreprise et réaliser ainsi que chacun a un rôle crucial à jouer dans notre écosystème.

Les investissements favorisant le développement personnel et professionnel de nos collaborateurs sont essentiels pour maintenir le positionnement de notre entreprise

et des services de qualité. Nous sommes convaincus que l'engagement croissant des collaborateurs et le faible taux de rotation du personnel sont directement liés aux efforts visant à leur donner davantage d'autonomie. C'est pourquoi nous avons l'intention de saisir chaque opportunité qui se présente pour favoriser une forme de développement organisationnel durable, socialement conscient et tourné vers l'avenir afin de maximiser les bénéfices pour toutes les parties prenantes. Le niveau de rotation du personnel est suivi et analysé en tant qu'indicateur de rétention des talents au sein du groupe.

Entreprise fière de promouvoir une culture inclusive

De par sa nature, le groupe favorise la diversité et la mixité culturelle liée à une implantation dans plus de 30 pays différents à travers le monde. La réalisation du potentiel d'une main-d'œuvre diversifiée est considérée comme essentielle à notre réussite.

Tradition s'investit dans la promotion de l'égalité et la diversité, en créant une culture de cohésion et d'intégration. Nous reconnaissons que des employés issus de milieux et d'expériences différents peuvent apporter des connaissances précieuses à l'environnement de travail. L'objectif des entités du groupe est de recruter et de conserver une main-d'œuvre diversifiée qui reflète les marchés mondiaux sur lesquels Tradition est présent.

Le métier de courtier est historiquement un métier comportant une forte représentation masculine. Cependant, le groupe favorise la présence de femmes à des postes de management et poursuit ses engagements pour garantir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et sa politique globale de prévention des discriminations.

Aucun candidat à l'emploi ou employé ne bénéficie d'un traitement moins favorable pour des raisons de race, de couleur, d'âge, de nationalité, d'ethnie ou d'origine nationale, de religion, de croyances, d'état civil, de sexe, de handicap, ou de tout autre critère ou circonstance illicite.

Des indicateurs RH sont intégrés dans les

processus de suivi du niveau de diversité, d'égalité et d'inclusion au sein du groupe, comprennent des statistiques par sexe, catégorie d'employé et âge.

Des règles de conduite au regard des valeurs de Tradition

Nous nous engageons à fournir à nos employés un environnement de travail confortable, exempt de toute forme de harcèlement ou d'intimidation et nous les encourageons à signaler ces faits à la fonction des Ressources Humaines (RH) locale ou du groupe ou à utiliser la ligne éthique mise à disposition au niveau au niveau local et au niveau du groupe.

Un code éthique est mis en place pour l'ensemble du groupe définissant les règles de conduite au regard des valeurs de Tradition, et constituant un guide des comportements de nos employés.

Les procédures disciplinaires sont clairement documentées et communiquées à tous les employés et toutes les mesures disciplinaires graves sont enregistrées et font l'objet d'une action.

Les indicateurs intégrés dans les processus d'évaluation et de suivi pour mesurer les relations de travail comprennent le nombre de mesures disciplinaires et d'affaires juridiques concernant les employés ainsi qu'une analyse des signalements effectués via la ligne éthique.

Entreprise vigilante au respect des droits de l'homme

La dimension internationale du groupe l'expose à évoluer dans des pays ayant des maturités différentes quant au respect des droits de l'homme.

Concernant ses employés, de par la nature des activités, le groupe n'est pas exposé directement aux sujets de travail forcé, travail des enfants, travail en milieu salubre. Tradition agit conformément aux normes internationalement reconnues des droits de l'homme, en les intégrant à son mode de fonctionnement.

Nos principaux clients sont des grandes institutions financières très engagées dans

des démarches sociales et sociétales et nos fournisseurs directs, dans l'immense majorité fournissent des prestations intellectuelles depuis des pays à fortes exigences en termes de droit du travail.

Néanmoins, un devoir de vigilance concernant les clients et les fournisseurs est assuré au travers de procédures de sélection et d'engagement portant attention à la pertinence et la robustesse de leurs politiques de vigilance et leur transparence en la matière.

GOVERNANCE

L'intégration des performances environnementales, sociales et de gouvernance dans le processus décisionnel est devenue un facteur important sur les marchés, reflets d'une croissance durable au sein des entreprises. Évoluant dans un monde de réglementations et de législations qui sont appliquées stricto sensu par Tradition, le groupe applique les meilleures pratiques et politiques de gouvernance qui servent les intérêts à long terme du groupe et de ses actionnaires en prenant en considération les défis sociaux et environnementaux de ses activités.

Présent dans plus de 30 pays, Tradition travaille avec du personnel formé à l'ensemble des réglementations propres à chaque pays afin d'en garantir leur bonne application. Le management local dispose de l'expérience nécessaire et des compétences propres pour anticiper ses objectifs et transmettre le savoir indispensable aux équipes sur lesquelles repose la mise en œuvre.

ÉTHIQUE DES AFFAIRES ET TRANSPARENCE

Le groupe s'engage à maintenir des normes éthiques et d'intégrité élevées en étant conscient que les sociétés capables d'assurer une parfaite conformité réglementaire par le biais de contrôles internes robustes et capables d'offrir des services satisfaisant les normes professionnelles les plus élevées du secteur seront mieux positionnées pour établir une relation de confiance avec les clients, conduisant à une augmentation des revenus et pour protéger la valeur actionnariale en

minimisant les pertes subies en résultat de procédures judiciaires.

Le code d'éthique et le code de conduite anti-corruption fournissent à tous les employés des conseils sur les bonnes pratiques et le bon comportement à adopter dans les affaires. Ils sont complétés par des politiques plus détaillées du groupe, telles que les politiques relatives à la lutte contre la corruption, à la sécurité financière, aux conflits d'intérêts, ainsi que par d'autres politiques et lignes directrices du groupe et locales.

La politique de lutte contre la corruption détaille les piliers d'un dispositif anti-corruption solide basé sur les risques de corruption identifiés au niveau du groupe.

Une attention particulière est accordée à l'exposition potentielle aux agents publics, les relations avec les tiers, le recrutement, les cadeaux et les divertissements, la diligence raisonnable en matière de conformité dans le cadre des activités d'acquisition, les dons et les parrainages, les activités de lobbying, les paiements de facilitation.

La politique du groupe sur les conflits d'intérêts définit les dispositions relatives à l'identification et à la gestion des conflits d'intérêts. Des exemples pratiques et des scénarios de conflits d'intérêts sont fournis pour aider les employés à identifier les situations à risque et à réagir de manière adéquate et conforme à la politique. Le groupe a également mis en place un dispositif de recueil et de traitement des alertes permettant aux employées des filiales de signaler un fait grave et non conforme aux règles qui gouvernent la conduite des activités du groupe.

De fait, le groupe Tradition n'est rendu coupable d'aucune sanction concernant des comportements de fraude, de délit d'initié, d'abus de confiance ou autres comportements pouvant entraver l'intégrité des activités du groupe.

SÉCURITÉ DES DONNÉES

Le modèle d'affaire du groupe repose sur l'utilisation de logiciels, infrastructures et services informatiques indispensables à la conduite des opérations. Ces dispositifs sont la cible

de menaces croissantes pour la sécurité des données provenant d'attaques cyber et d'ingénierie sociale, mettant les données du groupe et celles de leurs clients en danger. En outre, l'utilisation des données personnelles, démographiques, de contenu et comportementales des clients du groupe est une source potentielle de développement de nouvelles ventes et nouveaux produits qui doit s'entendre dans des cadres réglementaires strictes assurant le respect de la vie privée. Étant donnée sa position stratégique sur le marché, le Groupe Tradition s'engage à mettre en place une gestion exemplaire dans ce domaine afin de réduire les risques réglementaires et réputationnels, dont les impacts financiers en termes de baisse de la part de marché, de diminution des revenus, et d'actions en justice peuvent s'avérer conséquents.

SÉCURITÉ ET CONTINUITÉ DES AFFAIRES

La qualité de service, comme aptitude des services proposés à satisfaire les besoins exprimés ou implicites des clients, est particulièrement critique dans le secteur concurrentiel du courtage dans lequel évolue le groupe. S'engager sur un niveau de services, qu'il soit lié à une qualité des prestations intellectuelles d'intermédiation ou à la robustesse et performance de plateformes informatiques, exige une forte maîtrise de ses processus internes. La répercussion – positive ou négative – de la satisfaction exprimée par le client joue sur la fidélisation et la réputation. Le groupe Tradition s'engage à établir un cadre permettant d'identifier le risque d'exposition d'une organisation à des menaces internes et externes. Les entités du groupe établissent des plans de continuité des activités, comprenant une analyse des scénarios d'interruption des activités afin de garantir des réponses adéquates aux événements perturbateurs et des mesures appropriées pour gérer l'impact éventuel sur les services.

RELATION AVEC LES FOURNISSEURS ET LES PRESTATAIRES DE SERVICES

Les fournisseurs engagés dans la prestation de services aux entités du groupe doivent agir de manière cohérente avec le code d'éthique du groupe et le code de conduite anti-corruption. Les entités du groupe prennent les mesures appropriées pour s'assurer que les pratiques commerciales éthiques, les droits de l'homme et du travail, la diversité et l'inclusion, la durabilité environnementale et la gouvernance sont pris en compte de manière adéquate au cours des processus d'évaluation et de suivi des fournisseurs et des prestataires de services.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES PARTIES PRENANTES DANS LA GESTION DES RISK ESG

Tradition a défini les principaux piliers sur lesquels reposent l'intégration des normes ESG au sein du Groupe:

- Promouvoir activement la culture ESG dans l'ensemble de l'organisation,
- Intégrer l'ESG dans le processus de prise de décision,
- Mettre en œuvre des pratiques durables, dans la mesure du possible,
- Agir de manière responsable en s'attaquant aux impacts environnementaux et sociaux tout en améliorant l'efficacité opérationnelle,
- Suivre des indicateurs de performance ESG,
- Réexaminer périodiquement les politiques, les procédures et les processus de gestion en matière d'ESG.

CFT met en œuvre une approche fondée sur le risque pour évaluer et gérer les risques ESG du groupe et leurs opportunités associées. Les risques liés à l'environnement, à la société et à la gouvernance sont pris en compte dans le cadre de la gestion globale des risques de l'entreprise. Pour contribuer à apporter des réponses concrètes aux enjeux ESG, le Groupe s'appuie sur une organisation et une gouvernance structurée.

Les enjeux ESG sont portés au plus haut niveau de l'organisation, par le Conseil d'administration qui est responsable de l'élaboration de la stratégie à long terme du Groupe, de l'identification des opportunités et des principes de gestion des risques liés à ces enjeux, ainsi que des mesures prises en conséquence. Le groupe veille à l'indépendance de son Conseil d'administration composé d'administrateurs expérimentés, soucieux des intérêts du groupe et de ceux de tous ses actionnaires. Tous les administrateurs sont soumis à des règles et procédures strictes en matière d'éthique et de conduite, notamment en ce qui concerne les conflits d'intérêts, la confidentialité et le devoir de diligence.

Le Comité d'audit assiste le Conseil d'administration dans la surveillance des processus destinés à piloter la conformité avec les lois et les réglementations et s'assure que le Groupe est au rendez-vous des prochaines échéances réglementaires.

Une gouvernance efficace et fondamentale au niveau des structures opérationnelles régionales du Groupe assure la transposition des orientations stratégiques.

Le Conseil d'administration délègue aux

Directions générales, conformément à ses orientations fixées à long terme, la mise en œuvre de la stratégie ESG, ainsi que la mise en place opérationnelle et la gestion du dispositif en s'appuyant notamment sur la cartographie des risques.

Les Directions générales jouent un rôle actif dans la diffusion d'une culture ESG au sein de leurs structures locales respectives et dans l'exécution de l'engagement du groupe à mettre en œuvre un dispositif solide et à intégrer les considérations ESG dans la gestion de ses risques, le processus de prise de décision et les activités quotidiennes.

Un réseau de responsables conformité et gestion des risques en charge de l'analyse et de l'évaluation des risques ESG, rapportent aux instances dirigeantes de manière périodique l'évolution des risques existants, ainsi que l'émergence de nouveaux risques et suggère, le cas échéant, l'adaptation du dispositif en fonction de l'évolution de l'environnement.

Par ailleurs, le responsable de la conformité et du risque opérationnel de CFT anime un groupe de travail interne dédié aux sujets ESG qui en charge de l'examen régulier du dispositif ESG et des initiatives à l'échelle de la maison mère.

Rapport d'activité

L'évolution dans la gestion de la politique monétaire des banques centrales tant par rapport à l'assouplissement quantitatif que la remontée des taux d'intérêts a favorisé le développement des activités du Groupe. Cette tendance positive s'est reflétée dans l'ensemble des régions et produits, plus particulièrement sur les produits de change et taux d'intérêts ainsi que les titres et dérivés sur titres. Par ailleurs, les activités du Groupe ont bénéficié du retour au bureau progressif dans les différentes salles de marché, dans un contexte post Covid-19, permettant ainsi un fonctionnement plus optimal des marchés financiers dans leur ensemble.

Dans ce contexte, le chiffre d'affaires consolidé ajusté du Groupe atteint CHF 1 028,6 millions contre CHF 950,8 millions en 2021, en hausse de 10,6% à taux de change constants. Le chiffre d'affaires ajusté de l'activité d'intermédiation professionnelle (IDB) est quant à lui en progression de 10,4% à taux de change constants pour atteindre CHF 994,7 millions alors que celui de l'activité dédiée à une clientèle de particulier au Japon (Non-IDB) est en hausse de 14,6% à CHF 33,9 millions. A taux de change courants, le chiffre d'affaires consolidé ajusté est en hausse de 8,2%, respectivement 8,5% pour l'activité IDB et 0,3% pour l'activité Non-IDB du fait de la dépréciation de la devise japonaise sur l'année. Après une progression de 7,7% à cours de change constants lors du premier semestre 2022, le chiffre d'affaires consolidé ajusté est en hausse de 13,8% à cours de change constants lors du deuxième semestre 2022 par rapport au deuxième semestre 2021 avec une hausse de 13,9% pour l'activité IDB et une hausse de 11,9% pour l'activité Non-IDB.

Le résultat d'exploitation ajusté hors éléments exceptionnels nets s'établit à CHF 130,3 millions contre CHF 99,9 millions en 2021, soit une hausse de 34,0% à taux de change constants pour une marge d'exploitation de respectivement 12,7% et 10,5%. Les charges exceptionnelles nettes représentent CHF 12,9 millions par-rapport à CHF 5,8 millions lors de l'exercice précédent et incluent notamment un montant net de CHF 7,9 millions en lien avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Le Groupe est présent sur toutes les grandes places financières et effectue des opérations dans plusieurs devises; de ce fait, ses résultats sont affectés par les fluctuations des cours de change utilisés pour convertir les chiffres locaux en francs suisses. Dans les tableaux ci-dessous, les variations de l'activité par rapport à l'exercice 2021 sont présentées à taux de change

constants afin de permettre une analyse plus fine des performances sous-jacentes, mais aussi à taux de change courants retenus pour l'établissement du compte de résultat.

Le Groupe consolide les sociétés contrôlées conjointement avec d'autres partenaires selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans ses rapports de gestion («ajusté»), car elle permet une évaluation plus précise de ses performances économiques et de ses indicateurs clés. Cette méthode de présentation est utilisée dans la publication des informations par secteur figurant dans les notes aux comptes intermédiaires et annuels.

Le Groupe présente ci-après son chiffre d'affaires et son résultat d'exploitation sur

une base ajustée, accompagnés d'un rapprochement avec les montants publiés.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Compagnie Financière Tradition enregistre une croissance de son activité sur l'exercice 2022 avec un chiffre d'affaires consolidé publié de CHF 947,4 millions contre CHF 873,6 millions en 2021, soit une hausse de 10,5% à cours de change constants. A cours de change courants, le chiffre d'affaires consolidé de Compagnie Financière Tradition ressort en hausse de 8,4%. Analyse du chiffre d'affaires par activité et famille de produits et la réconciliation entre le chiffre d'affaires publié et le chiffre d'affaires ajusté se présente comme suit:

En millions de CHF	2022	2021	Variation à cours de change courant	Variation à cours de change constant
Change et taux d'intérêt	462,0	419,2	+10,2%	+13,2%
Titres et dérivés sur titres	327,2	299,5	+9,3%	+11,5%
Matières premières et autres	205,5	198,3	+3,6%	+3,0%
Intermédiation professionnelle	994,7	917,0	+8,5%	+10,4%
Autres activités	33,9	33,8	+0,3%	+14,6%
Total du chiffre d'affaires ajusté	1'028,6	950,8	+8,2%	+10,6%
Mise en équivalence des coentreprises	-81,2	-77,2		
Total du chiffre d'affaires publié	947,4	873,6	+8,4%	+10,5%

Ventilation géographique du chiffre d'affaires consolidé:

En millions de CHF	2022	2021	Variation à cours de change courant	Variation à cours de change constant
Royaume-Uni	292,4	301,1	-2,9%	+1,5%
Europe continentale	142,8	117,5	+21,5%	+28,9%
Europe, Moyen-Orient et Afrique	435,2	418,6	+3,9%	+9,2%
Amériques	314,5	268,3	+17,2%	+12,8%
Asie - Pacifique	278,9	263,9	+5,7%	+10,5%
Total du chiffre d'affaires ajusté	1'028,6	950,8	+8,2%	+10,6%
Mise en équivalence des coentreprises	-81,2	-77,2		
Total du chiffre d'affaires publié	947,4	873,6	+8,4%	+10,5%

EUROPE, MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE

Nos activités dirigées depuis notre bureau de Londres réalisent 28,4% du chiffre d'affaires consolidé ajusté en 2022 contre 31,7% en 2021 impacté par la dépréciation de la Livre sterling. Dans l'ensemble, le chiffre d'affaires est en hausse de 1,5% à taux de change constants par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice précédent. En Europe continentale, le chiffre d'affaires est en hausse de 28,9% à taux de change constants profitant notamment du déplacement des activités de courtages vers la zone Euro dans un environnement post-Brexit. Ainsi, la région représente 13,9% du chiffre d'affaires consolidé ajusté contre 12,4% pour l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires de cette région comprend celui des plateformes de courtage électronique du Groupe, Trad-X pour les dérivés de taux d'intérêt en euros et ParFX pour le change au comptant.

AMÉRIQUES

Le chiffre d'affaires ajusté s'inscrit en hausse de 12,8% à taux de change constants par rapport à l'exercice précédent. Dans l'ensemble, les activités conduites depuis les États-Unis génèrent 30,6% du chiffre d'affaires consolidé ajusté contre 28,2% en 2021. Le chiffre d'affaires de Trad-X pour les dérivés de taux d'intérêt en dollars est inclus dans les chiffres de cette région.

ASIE - PACIFIQUE

Le chiffre d'affaires ajusté augmente de 10,5% à taux de change constants par rapport à 2021. La région représente 27,1% du chiffre d'affaires consolidé ajusté contre 27,8% pour l'exercice précédent.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation ajusté hors éléments exceptionnels s'établit à CHF 130,3 millions contre CHF 99,9 millions en 2021, soit une hausse de 34,0% à taux de change constants pour une marge d'exploitation de respectivement 12,7% et 10,5%.

Le résultat d'exploitation ajusté sous-jacent de l'activité d'intermédiation professionnelle est en hausse de 34,3% à taux de change constants à CHF 112,9 millions pour une marge de 11,4% contre 9,3% en 2021. En outre, le résultat d'exploitation de Gaitame.com atteint CHF 17,4 millions contre CHF 15,0 millions en 2021 pour une marge de 51,4% contre 44,5% en 2021.

Les charges exceptionnelles représentent CHF 12,9 millions par-rapport à CHF 5,8 millions lors de l'exercice précédent et incluent notamment un montant net de CHF 7,9 millions relatif à des provisions sur des créances liées aux activités en matched principal en cours de règlement livraison ainsi que sur des créances de courtage, en lien avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie et plus particulièrement les diverses restrictions et sanctions qui en découlent. Le résultat d'exploitation publié s'établit à CHF 94,2 millions contre CHF 73,2 millions en 2021, soit une hausse de 29,1% à taux de change constants pour une marge d'exploitation de 9,9% contre 8,4% pour l'exercice précédent. En excluant l'impact lié à la Russie, celle-ci s'élève à 10,8% contre 8,4% pour l'exercice précédent.

Le rapprochement entre le résultat d'exploitation ajusté sous-jacent et le résultat d'exploitation publié s'effectue comme suit:

En millions de CHF	2022	2021	Variation à cours de change courant	Variation à cours de change constant
Résultat d'exploitation ajusté sous-jacent	130,3	99,9	+30,5%	+34,0%
Marge d'exploitation ajustée sous-jacente en%	12,7%	10,5%		
Charges exceptionnelles nettes	-12,9	-5,8		
Résultat d'exploitation ajusté	117,4	94,1	+24,8%	+27,6%
Marge d'exploitation ajustée en%	11,4%	9,9%		
Mise en équivalence des coentreprises	-23,2	-20,9		
Résultat d'exploitation publié	94,2	73,2	+28,7%	+ 29,1%
Marge d'exploitation publiée en%	9,9%	8,4%		

RÉSULTAT NET

En 2022, le Groupe enregistre une charge financière nette de CHF 3,7 millions contre CHF 10,8 millions en 2021. Les résultats de change nets dus aux fluctuations de cours des devises ont un impact positif sur le résultat financier du Groupe et représentent un gain de CHF 5,0 millions pour l'exercice en raison de l'évolution du rouble russe contre une perte de CHF 1,7 millions en 2021. Les charges d'intérêt sur les emprunts bancaires et obligataires, nettes des produits d'intérêt liés aux placements de trésorerie, s'élèvent à CHF 6,4 millions contre CHF 6,5 millions pour l'exercice précédent. La quote-part dans le résultat des sociétés associées et des coentreprises s'élève à CHF 29,6 millions contre CHF 22,6 millions en 2021, en hausse de 38,6% à taux de change constants. Le résultat avant impôt s'élève à CHF 120,1 millions contre CHF 85,0 millions en 2021. La charge fiscale du Groupe atteint un montant CHF 22,7 millions contre CHF 13,5 millions en 2021 pour un taux d'imposition effectif de 25% contre 22% en 2021. Ainsi, le résultat net consolidé ressort à CHF 97,4 millions contre CHF 71,5 millions en 2021 pour un résultat net part du Groupe de CHF 89,1 millions contre CHF 65,3 millions en 2021, en hausse de 40,3% à taux de change constants. Ainsi, le résultat de base par action progresse

de 35,0% à cours de change courants à CHF 11,83 contre CHF 8,76 en 2021.

BILAN

Le Groupe a maintenu son attention sur la solidité de son bilan axée sur des fonds propres importants tout en minimisant le niveau d'actifs intangibles ainsi qu'une forte position de trésorerie nette. En effet, avant déduction des actions propres pour un montant de CHF 23,5 millions, les capitaux propres consolidés sont de CHF 466,0 millions pour une trésorerie ajustée incluant la quote-part du Groupe dans la trésorerie nette des coentreprises d'un montant en hausse à CHF 243,1 millions au 31 décembre 2022 contre CHF 203,4 millions au 31 décembre 2021.

Les capitaux propres consolidés s'élèvent au 31 décembre 2022 à CHF 442,5 millions (31 décembre 2021: CHF 429,7 millions) dont CHF 416,8 millions sont attribuables aux actionnaires de la société mère (31 décembre 2021: CHF 407,5 millions). Le montant total de la trésorerie ajustée, incluant les actifs financiers à la juste valeur, net de la dette financière, ressort en hausse à CHF 149,1 millions au 31 décembre 2022 contre CHF 105,7 millions au 31 décembre 2021.

ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

Cette section donne un aperçu des évolutions réglementaires intervenues en 2022 dans les régions où CFT est présente.

Les régulateurs du monde ont porté une attention croissante aux thématiques suivantes:

- risques liés au changement climatique et renforcement des exigences environnementales,
- mesures de réduction des risques liés à la cybersécurité et à la criminalité financière,
- défis de conformité posés par les fintech et les cryptoactifs.

ÉTATS-UNIS

Les marchés financiers américains ont subi des pressions de toutes parts, clôturant 2022 sur l'une des pires performances jamais enregistrées, tandis que la Fed continuait de relever les taux d'intérêt afin de contenir l'inflation. Outre la surveillance générale des marchés et les objectifs d'amélioration dans des domaines tels que la sécurité et la négociation de swaps, l'invasion de l'Ukraine par la Russie est restée au cœur des préoccupations des régulateurs et des intervenants américains, qui ont suivi tout au long de l'année les effets du conflit sur les marchés financiers aux États-Unis et ailleurs. Les régulateurs américains ont cherché à s'assurer que la communauté des services financiers respectait les sanctions imposées par le gouvernement américain. Les faillites retentissantes sur le marché des cryptomonnaies et des actifs numériques ont engendré un regain d'activité au sein des organismes publics américains et de la communauté des régulateurs plus largement. La débâcle de la plateforme d'échange de cryptomonnaies FTX et les préoccupations continues relatives à la stabilité de ce nouveau secteur d'activité ont nourri les débats sur tous les fronts de l'administration américaine et de la régulation quant à l'évolution souhaitable du paysage des actifs numériques du point de vue de la gouvernance, de l'investissement, de la négociation et de la gestion des risques. Les nouveaux développements, tels que les définitions standards de l'ISDA pour les dérivés d'actifs numériques (*Standard Definitions for*

Digital Asset Derivatives) ont été vus comme une mesure positive.

La cybercriminalité et le changement climatique ont été des thèmes d'attention constants pour les régulateurs tandis qu'ils continuaient à examiner les effets positifs que des changements de la structure du marché américain pourraient avoir sur les évolutions dans ces deux domaines.

La Commodity Futures Trading Commission (CFTC) et la Securities and Exchange Commission (SEC) étant toutes deux rivées sur les effets du changement climatique, la SEC a proposé en 2022 de nouvelles exigences importantes afin d'améliorer et de standardiser les déclarations concernant les risques liés au climat. Contrairement aux obligations déclaratives portant sur les risques liés au climat et les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), qui reposent en grande partie sur des principes, la nouvelle proposition, tout en conservant des seuils d'importance relative, comprend aussi des obligations plus normatives par rubrique. Ces obligations s'appliqueraient aux déclarants nationaux comme aux émetteurs privés étrangers. À peu près au même moment, la CFTC a annoncé la création de l'unité transversale sur le risque climatique (*Climate Risk Unit, CRU*) afin de mieux appréhender le rôle des dérivés dans la tarification et l'atténuation du risque lié au climat. Cette unité s'efforcera aussi de faciliter une transition ordonnée vers une économie sobre en carbone par des initiatives basées sur le marché et l'innovation produit.

En 2022, les deux régulateurs se sont engagés à porter une attention croissante à la cybersécurité, en particulier en ce qui concerne les obligations déclaratives, afin de renforcer et de standardiser les déclarations des sociétés cotées concernant la gestion du risque cyber et la déclaration des incidents.

La CFTC s'est également concentrée sur quatre autres thèmes: i) le remplacement en cours du LIBOR, ii) les obligations de marge initiale pour les swaps non compensés – phase 6 finale mise en œuvre en septembre 2022, iii) les déclarations de données – de nouvelles obligations déclaratives ont été instaurées en décembre 2022 et iv) la finance décentralisée et les actifs numériques.

La SEC a pris diverses mesures en vue de restructurer le régime réglementaire applicable à la négociation de gré à gré de swaps de titres. Elle a notamment proposé un nouveau règlement SE en vertu du Securities Exchange Act de 1934 visant à établir un régime d'enregistrement et de régulation des SEF pour les swaps de titres (SBSEF). Le nouveau cadre réglementaire était une des grandes réformes imposées par le Titre VII du Dodd-Frank Act relatif au marché dérivé de gré à gré, mais dont l'exécution a demandé un certain temps à la SEC.

EUROPE

ROYAUME-UNI

Dans une année sans précédent pour les sociétés réglementées du Royaume-Uni, la Financial Conduct Authority (FCA) britannique a pris de nombreuses mesures pour faire avancer un certain nombre d'initiatives réglementaires en 2022. Celles-ci portaient spécifiquement sur quatre domaines d'intérêt croissant pour les régulateurs: i) l'orientation future du cadre réglementaire britannique, ii) les fintech et les crypto-actifs, iii) les développements dans le domaine des critères ESG et iv) l'extension proposée du régime réglementaire aux prestataires de services non financiers. La consultation menée sur le cadre réglementaire post-Brexit, le *Future Regulatory Framework (FRF) Review*, est désormais terminée et les nouvelles dispositions proposées délégueraient de considérables responsabilités à la Prudential Regulatory Authority (PRA) et à la FCA.

Cette consultation visait à garantir que le secteur des services financiers britanniques soit soumis à des règles adaptées, optimisées pour les marchés britanniques. Le projet de texte qui habilitera la FCA à mettre en œuvre le FRF est inclus dans le projet de loi sur les services et marchés financiers (*Financial Services and Markets Bill*).

Les risques ESG suscitent un intérêt accru au Royaume-Uni et des initiatives réglementaires ont été prises pour les atténuer. La FCA a ouvert une consultation proposant des règles applicables aux informations obligatoires en matière de durabilité et aux labels d'investissement qui visent autant que possible

à la cohérence internationale avec d'autres régimes, tels que le règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (règlement SFDR) et les propositions de la SEC américaine.

En décembre 2022, le Chancelier de l'Échiquier a annoncé un train de réformes majeures pour le secteur britannique des services financiers (dites «réformes d'Édimbourg»), dont le gouvernement espère qu'elles feront avancer sa vision d'un secteur des services financiers ouvert, durable et à la pointe des technologies. Ce train de réformes, qui comprend 30 annonces réunissant des initiatives réglementaires existantes et nouvelles, s'appuie sur les mesures de réforme introduites par le projet de loi sur les services et marchés financiers, notamment:

- Réforme potentielle du régime SMCR (*Senior Managers & Certification Regime*) concernant les hauts dirigeants et les individus exerçant de hautes responsabilités hors des groupes, à conduire au T1 2023;
- Modifications des régimes applicables aux prospectus et à la titrisation qui simplifieront les levées de fonds pour les entreprises sur les marchés britanniques et renforceront l'attrait du Royaume-Uni pour les introductions en bourse.
- Suppression de certaines obligations déclaratives en vertu de la directive MIF II et du règlement MIF au Royaume-Uni;
- Instauration d'un cadre d'ESG efficace, nécessaire pour répondre aux attentes réglementaires et incorporer des mesures de durabilité dans les modèles opérationnels des entreprises;
- Réglementation des agences de notation ESG conformément à l'engagement pris par le gouvernement d'amener le secteur des services financiers à la neutralité carbone et d'aider le secteur à libérer le financement privé nécessaire;
- Réforme de la réglementation sur les ventes à découvert afin de garantir que les ventes à découvert d'actions admises à la négociation reflètent les particularités des marchés britanniques tout en protégeant les intervenants sur les marchés et en soutenant l'intégrité des marchés;

- Réévaluation du rôle des régulateurs britanniques – des lettres de mission ont été envoyées à la FCA et à la PRA leur recommandant de veiller à soutenir l'ambition du gouvernement d'encourager la croissance économique dans l'intérêt des consommateurs et des entreprises ainsi que son objectif de promouvoir la compétitivité internationale du Royaume-Uni.

ASIE-PACIFIQUE

JAPON

La Japan Financial Services Agency (JFSA) a apporté plusieurs modifications à la réglementation afin d'améliorer la stabilité financière, de promouvoir la finance durable et de renforcer la cybersécurité. En février, elle a annoncé la création d'un comité technique sur la notation ESG et en décembre, elle a publié un code de conduite pour l'évaluation ESG, le premier au monde. La JFSA a également publié plusieurs documents: i) la politique de renforcement de la cybersécurité dans le secteur financier, qui prévoit des mesures de cybersécurité renforcées pour les établissements financiers, ii) des lignes directrices sur la gestion des risques liés au climat et le dialogue avec la clientèle, iii) des lignes directrices pour la création et la déclaration des informations concernant les transactions indiquées à l'article 4(1) du décret du gouvernement relatif à la réglementation des opérations de gré à gré sur produits dérivés, ainsi que pour la tenue des registres afférents. Par ailleurs, le Japon et la JFSA ont signé le protocole d'accord multilatéral pour la coopération prudentielle du Comité régional Asie-Pacifique de l'OICV (*APRC Supervisory MMoU*). En décembre 2022, la publication du LIBOR JPY a pris fin et la Banque du Japon a publié un bilan du remplacement.

HONG KONG

La Hong Kong Securities and Futures Commission (SFC) a adressé plusieurs circulaires aux entreprises agréées et aux intermédiaires concernant: i) le respect du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

(LBC/FT), ii) la distribution des produits d'investissement non négociés sur un marché réglementé, iii) les opérations de gré à gré sur produits dérivés et d'autres règlements. La SFC a également travaillé avec l'Australian Securities and Investments Commission pour faire le point sur les opérations de change réalisées par des groupes financiers mondiaux sur leurs territoires respectifs. Elle a par ailleurs émis d'autres circulaires et lignes directrices, parmi lesquelles: i) une circulaire adressée aux intermédiaires contenant les questions fréquentes, visant à donner des indications sur le carnet d'ordres et les activités de placement dans les opérations sur les marchés actions et obligations, ainsi que sur le *sponsor coupling*, l'obligation de nommer au moins un coordinateur général en tant que sponsor indépendant, ii) des circulaires mises à jour concernant l'importance de la cybersécurité, des plans de continuité d'activité, des contrôles internes et de la gestion des risques à la lumière de la Covid-19, iii) des lignes directrices sur la gestion des risques de compromission d'emails professionnels. La Hong Kong Monetary Authority (HKMA) a également publié de bonnes pratiques pour la protection des données clients et annoncé le résultat de son enquête destinée à faire l'état des lieux en matière de technologies financières et ses plans pour aider le secteur à s'adapter à ces technologies.

La SFC et la HKMA ont publié les conclusions conjointes d'une consultation sur l'ajout de nouvelles périodes de calcul en vertu du régime de réglementation des dérivés de gré à gré, qui prendront effet en mars 2023.

SINGAPOUR

La Monetary Authority of Singapore (MAS) a fait plusieurs annonces et publié des documents concernant ses attentes réglementaires ainsi que des lignes directrices pour les établissements financiers, notamment: i) des inspections thématiques des dispositifs de sélection de noms dans le cadre de la LBC/FT, ii) une consultation sur les spreads d'ajustement pour les prêts professionnels et les dérivés basés sur le SOR (*Swap Offer Rate*), iii) des directives pour la gestion de la continuité de l'activité, iv) des révisions des obligations en matière de déclaration des manquements, v) des

propositions d'exonérations pour les marchés réglementés approuvés et les opérateurs de marchés reconnus, vi) des directives actualisées sur la meilleure exécution, qui interdisent le paiement pour flux d'ordres à partir d'avril 2023, et vii) la cessation du SDSOR (*Singapore Dollar Swap Offer Rate*) et la désignation du SORA (*Singapore Overnight Rate Average*) en tant que taux de référence alternatif pour remplacer le SOR sur le marché des taux d'intérêt en dollars de Singapour.

CORÉE DU SUD

Le Financial Supervisory Service (FSS) sud-coréen a publié une notice sur le renforcement des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux pour les opérations en cryptodevises ainsi que des lignes directrices à l'intention des établissements financiers pour la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Après avoir annoncé une inspection conjointe avec l'administration fiscale des transactions en cryptomonnaie pour garantir le respect des lois et règlements fiscaux, la FSS et la Financial Intelligence Unit (KoFIU) ont publié une mise en garde sur l'usage croissant d'actifs virtuels dans les activités de blanchiment et de financement du terrorisme. La FSS et la KoFIU ont ensuite publié un rapport conjoint sur les risques de blanchiment et de financement du terrorisme sur le marché des cryptodevises.

THAÏLANDE

La Bank of Thailand (BOT) a terminé une auto-évaluation de ses activités de change afin de s'assurer qu'elles sont conformes au code mondial pour les opérations de change. La SEC a publié des règlements interdisant aux opérateurs professionnels sur actifs numériques de faciliter l'utilisation des actifs numériques comme moyen de paiement et a ouvert une consultation portant sur des propositions de modification des règles relatives à l'établissement des systèmes informatiques pour renforcer les normes de sécurité informatique. La BOT, la SEC, l'Office of Insurance Commission (OIC) et la Commission pour la protection des données personnelles (PDPC) ont signé un protocole d'accord sur la protection des données personnelles dans le secteur

financier. La BOT a également assoupli la réglementation des changes afin de faciliter les mouvements de capitaux et la flexibilité dans la conduite des opérations de change. Le marché OTC des swaps de taux d'intérêt a adopté le THOR (*Thai Overnight Repurchase Rate*).

INDONÉSIE

Bank Indonesia a souligné en 2022 que l'inclusion financière numérique demeure une priorité en Indonésie. Elle a publié un communiqué de presse commun avec l'autorité des services financiers (OJK), le ministère des Finances et l'Indonesia Foreign Exchange Market Committee (IFEMC) soulignant l'importance pour les intervenants du marché de comprendre les taux de référence afin de garantir le fonctionnement du marché et la stabilité financière. Elle a également signé l'accord sur la liquidité du renminbi avec la Banque des règlements internationaux (BRI) et les banques centrales de Malaisie, de Hong Kong, de Singapour, du Chili et de la République populaire de Chine.

AUSTRALIE

L'Australian Securities & Investments Commission (ASIC) a introduit de nouvelles règles d'intégrité du marché afin de promouvoir la résilience technologique et opérationnelle des opérateurs et des intervenants des marchés des valeurs mobilières et des marchés à terme. L'ASIC a également modifié l'interdiction du paiement pour flux d'ordres et apporté des modifications mineures à dix de ses recueils réglementaires. Elle a poursuivi la mise à jour et la modification des lignes directrices sur les mesures de réparation pour les consommateurs afin d'encourager les organisations agréées à travailler de manière plus efficace, plus honnête et plus équitable. Elle a publié deux rapports détaillant les normes d'exercice sur les marchés financiers de gros et annoncé ses domaines d'action prioritaires pour 2023, qui comprennent la répression de l'écoblanchiment, des poursuites en cas de prêts à des conditions abusives et des interventions dans les escroqueries à l'investissement.

NOUVELLE-ZÉLANDE

La Reserve Bank of New Zealand (RBNZ) et la Financial Markets Authority (FMA) ont achevé le cadre réglementaire des infrastructures des marchés financiers. La FMA a publié une note d'information sur la tenue des registres à l'intention des conseillers financiers pour les aider à prouver qu'ils respectent leurs obligations en la matière. Une deuxième note d'information sur la cybersécurité et la résilience des systèmes opérationnels a été publiée pour aider les prestataires de services de marché agréés à conforter la résilience de leurs systèmes informatiques et opérationnels et à s'acquitter de toutes les obligations d'agrément pertinentes. En outre, la FMA a ouvert une consultation portant sur les conditions types pour l'agrément des établissements financiers.

PERSPECTIVES

Le niveau d'activité en ce début d'année 2023 s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent avec une croissance de plus de 10% sur la période de janvier à mi-mars à cours de change constants et ce, par rapport à la même période l'année dernière, toujours soutenu par la gestion de la politique monétaire des banques centrales dans un contexte d'inflation persistante. Compagnie Financière Tradition poursuivra sa stratégie de croissance et sa gestion des coûts ainsi que ses investissements dans ses activités data et analytiques et ses capacités de courtage hybride.

Comptes consolidés



A l'Assemblée générale de Compagnie Financière Tradition SA, Lausanne. Rapport sur l'audit des comptes consolidés.

Rapport de l'organe de révision

OPINION D'AUDIT

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Compagnie Financière Tradition SA et de ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2022, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidé et le tableau de variation des capitaux propres consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés (pages 60 à 133) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 décembre 2022 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes à la loi suisse.

FONDEMENT DE L'OPINION D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse, aux International Standards on Auditing (ISA) et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés» de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses, aux exigences de la profession et au Code International d'Éthique des professionnels comptables (incluant les normes internationales d'indépendance) de l'International Ethics Standards Board for Accountants (code IESBA), et nous avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

ÉLÉMENTS CLÉS DE L'AUDIT



ÉVALUATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION



ÉVALUATION DES CRÉANCES RATTACHÉES AUX TRANSACTIONS NON RÉGLÉES À LA FIN DE L'EXERCICE (ACTIVITÉS EN PRINCIPAL)



EXHAUSTIVITÉ ET ÉVALUATION DES PROVISIONS POUR LITIGES

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes consolidés de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous ne remettons pas d'opinion distincte sur ces points.



ÉVALUATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

ÉLÉMENT CLÉ DE L'AUDIT

Le groupe a reconnu un écart d'acquisition de CHF 31.7 millions au 31 décembre 2022, provenant principalement des unités génératrices de trésorerie TFS (CHF 18.3 millions).

Le test de dépréciation des écarts d'évaluation est effectué chaque année au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) et repose sur des estimations de la valeur d'utilité basées sur des flux de trésorerie futurs actualisés. La projection et l'actualisation des flux futurs de trésorerie requièrent des jugements subjectifs sur les différentes hypothèses utilisées.

En raison de l'importance de l'écart d'acquisition reconnu par le groupe et de l'incertitude inhérente à la prévision et à l'actualisation des flux futurs de trésorerie, il s'agit d'un domaine de jugement important.

NOTRE APPROCHE

Nos procédures d'audit ont consisté, entre autres, à évaluer l'exactitude méthodique et arithmétique du modèle utilisé pour les tests de dépréciation, l'adéquation des hypothèses retenues et de la méthodologie utilisée par la direction pour préparer ses prévisions de flux de trésorerie. Nous avons fait appel à notre propre spécialiste en évaluation afin de nous assister dans nos procédures.

Pour un échantillon d'unités génératrices de trésorerie (UGT), identifiées sur la base de facteurs quantitatifs et qualitatifs, nous avons mis en œuvre les procédures suivantes:

- évaluer le caractère raisonnable des plans et des prévisions en testant à posteriori les prévisions historiques par rapport aux résultats réels.
- tester la solidité des hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur recouvrable, y compris l'identification des UGT, les flux de trésorerie prévisionnels, les taux de croissance à long terme et les taux d'actualisation sur la base de notre compréhension des perspectives commerciales des actifs concernés et en les comparant à des données publiquement disponibles.
- effectuer des analyses de sensibilité, en tenant compte de la précision historique des prévisions du groupe.
- recalculer la différence entre la valeur comptable et la valeur réalisable afin d'évaluer la marge de sécurité.

Nous avons également examiné le caractère approprié des informations présentées dans les notes aux comptes consolidés se rapportant à l'analyse de sensibilité de ces dépréciations.

Pour plus d'informations concernant l'évaluation des écarts d'acquisition, voir:

- Section «Principales estimations et hypothèses comptables» (Perte de valeur des écarts d'acquisition) à la page 66.
- Section «Principales méthodes comptables» (immobilisations incorporelles, perte de valeur des actifs non financiers) aux pages 70 et 71.
- Note 8 aux pages 88 et 89.



ÉVALUATION DES CRÉANCES RATTACHÉES AUX TRANSACTIONS NON RÉGLÉES À LA FIN DE L'EXERCICE (ACTIVITÉS EN PRINCIPAL)

ÉLÉMENT CLÉ DE L'AUDIT

Les créances résultant de transactions non réglées liées aux activités en principal («matched principal activities») s'élevaient à CHF109,1 millions au 31 décembre 2022, y compris une correction de valeur de CHF16.5 millions. Ces créances résultent de l'activité de courtage, où les sociétés du groupe agissent en tant que principal dans l'achat et la vente simultanés d'instruments financiers pour le compte de tiers («matched trades»).

Lorsqu'une transaction ne peut pas être réglée dans le cadre normal des activités, il existe un risque de correction de valeur potentielle si la créance est supérieure à la valeur de marché des instruments financiers à livrer. La détermination d'une telle correction de valeur pour les transactions non réglées dans le cadre normal des activités à la fin de l'année constitue un domaine de jugement important.

NOTRE APPROCHE

Nos procédures d'audit ont notamment consisté à évaluer le processus utilisé pour identifier les transactions non réglées présentant un risque de correction de valeur en fin d'année.

Pour un échantillon de transactions non réglées à la fin de l'année, nous avons mis en œuvre les procédures d'audit suivantes:

- s'assurer de l'encaissement des paiements ultérieurs;
- évaluer le risque de défaillance des contreparties au cours de la période suivante afin de s'assurer de la correcte identification des créances à déprécier en fin d'exercice;
- effectuer un contrôle a posteriori des dépréciations historiques et des pertes associées aux créances liées aux activités en principal.

En outre, nous avons évalué le caractère approprié des méthodes appliquées et vérifié les données clés utilisées et les hypothèses retenues pour déterminer les ajustements de valeur significatifs.

Pour plus d'informations concernant l'évaluation des créances rattachées aux transactions non réglées à la fin de l'exercice (activités en principal), voir:

- Section «Principales méthodes comptables» (Activités en principal) à la page 71.
- Note 1 aux pages 78 à 81.
- Note 30, paragraphes relatifs au risque de crédit, aux pages 121 à 123.



EXHAUSTIVITÉ ET ÉVALUATION DES PROVISIONS POUR LITIGES

ÉLÉMENT CLÉ DE L'AUDIT

Le groupe a enregistré des provisions pour litiges de CHF 12.2 millions au 31 décembre 2022. En raison de la nature de ses activités, le groupe a historiquement été exposé à des procédures juridiques et à des litiges potentiels.

Les provisions pour litiges sont comptabilisées lorsqu'une sortie d'avantages économiques est probable et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les risques et incertitudes sont pris en compte dans l'évaluation d'une provision.

Dans de tels cas, la détermination de l'existence d'une obligation légale ou implicite, l'évaluation de l'issue attendue d'affaires litigieuses qui peuvent durer plusieurs années, et la manière de refléter ces éléments dans les comptes consolidés peuvent être subjectives et nécessiter un jugement important.

NOTRE APPROCHE

Nos procédures d'audit ont, entre autres, consisté à:

- évaluer le processus du groupe concernant l'identification des litiges et le développement des estimations de provisions ainsi que la revue et l'approbation des provisions par la direction;
- obtenir un résumé des principales affaires juridiques et mener des entretiens avec le conseiller juridique interne du groupe;
- évaluer les lettres de confirmation reçues des conseils externes pour les affaires importantes;
- évaluer les jugements portés par la direction pour déterminer le montant des provisions pour litiges et l'étendue des pertes raisonnablement possibles, compte tenu des informations obtenues.

Pour plus d'informations concernant l'exhaustivité et l'évaluation des provisions pour litiges, voir:

- Section «Principales estimations et hypothèses comptables» (Provisions pour litiges) à la page 67.
- Section «Principales méthodes comptables» (Provisions) aux pages 75 et 76.
- Note 21 aux pages 109 et 110.

AUTRES POINTS

Les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ont été audités par un autre organe de révision qui a émis en date du 16 mars 2022, une opinion d'audit non modifiée concernant ces comptes consolidés.

AUTRES INFORMATIONS

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport annuel, à l'exception des comptes consolidés, des comptes annuels

de la société, du rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou

si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés lesquels donnent une image fidèle conformément aux IFRS et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan consolidé sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

RESPONSABILITÉS DE L'ORGANE DE RÉVISION RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux normes ISA et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que,

prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse, les ISA et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes consolidés ou, si ces informations

ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le groupe à cesser son exploitation.

- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements subjacents d'une manière telle à donner une présentation fidèle.
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités et sur les activités au sein du groupe, afin d'exprimer une opinion d'audit sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à

KPMG SA

l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Philippe Ruedin

Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Philippine Bouvard

Expert-réviseur agréée

Lausanne, 22 mars 2023

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

en milliers de CHF	Notes	2022	2021
Chiffre d'affaires	1	947 398	873 607
Autres produits d'exploitation nets	2	17 592	15 236
Produits d'exploitation		964 990	888 843
Charges de personnel		-680 012	-654 142
Autres charges d'exploitation	3	-164 181	-134 797
Amortissements	7, 8, 26	-26 569	-26 704
Charges d'exploitation		-870 762	-815 643
Résultat d'exploitation		94 228	73 200
Produits financiers	4	13 353	3 114
Charges financières	4	-17 104	-13 893
Quote-part dans le résultat des sociétés associées et coentreprises	9	29 592	22 582
Résultat avant impôts		120 069	85 003
Impôts sur le bénéfice	5	-22 651	-13 494
Résultat net de l'exercice		97 418	71 509
Attribuable aux:			
Actionnaires de la société mère		89 111	65 263
Intérêts non contrôlants	17	8 307	6 246
Résultat par action (en CHF):			
Résultat de base par action	6	11,83	8,76
Résultat dilué par action		11,76	8,65

ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

en milliers de CHF	Notes	2022	2021
Résultat net de l'exercice comptabilisé au compte de résultat		97 418	71 509
Autres éléments du résultat global qui ne peuvent pas être reclassés ultérieurement au compte de résultat			
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		339	302
Réévaluation des régimes à prestations définies		5 462	4 839
Total des autres éléments du résultat global qui ne peuvent pas être reclassés ultérieurement au compte de résultat		5 801	5 141
Autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat			
Écart de conversion		-32 389	-1 596
Transfert de l'écart de conversion au compte de résultat		-	-13 235
Autres éléments du résultat global des sociétés associées et coentreprises	9	-280	16
Total des autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat		-32 669	-14 815
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts		-26 868	-9 674
Résultat global de l'exercice		70 550	61 835
Attribuable aux:			
Actionnaires de la société mère		63 231	55 302
Intérêts non contrôlants		7 319	6 533

L'impact fiscal sur chacun des autres éléments du résultat global est présenté en note 5.

BILAN CONSOLIDÉ

en milliers de CHF	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
ACTIF			
Immobilisations corporelles	7	19 467	22 361
Actifs liés au droit d'utilisation	26	50 362	47 258
Immobilisations incorporelles	8	43 785	42 713
Participations dans les sociétés associées et coentreprises	9	150 592	149 427
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	14 a)	5 341	4 834
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	13	1 627	1 627
Autres actifs financiers	10	10 970	12 613
Impôts différés actifs	5	24 206	31 848
Trésorerie et équivalents de trésorerie non disponibles	11	31 561	33 071
Total actif non courant		337 911	345 752
Autres actifs courants		12 377	12 642
Instruments financiers dérivés actifs	25	501	409
Impôts à recevoir	24	4 979	5 195
Clients et autres créances	12	387 390	839 651
Actifs financiers évalués au coût amorti	14 b)	25 838	84 817
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	13	10	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	308 269	306 176
Total actif courant		739 364	1 248 892
TOTAL ACTIF		1 077 275	1 594 644
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
Capital	16	19 136	19 061
Prime d'émission		37 713	40 620
Actions propres	16	-23 527	-12 544
Écart de conversion		-236 862	-205 188
Réserves consolidées	16	620 344	565 521
Total capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère		416 804	407 470
Intérêts non contrôlants	17	25 712	22 270
Total capitaux propres		442 516	429 740
Dettes financières	20	209 376	209 200
Obligations locatives	26	46 177	45 939
Provisions	21	19 732	26 287
Impôts différés passifs	5	1 089	627
Total passif non courant		276 374	282 053
Dettes financières	20	9 853	112 105
Obligations locatives	26	15 739	14 846
Fournisseurs et autres créanciers	23	308 793	733 067
Provisions	21	11 658	12 910
Impôts à payer	24	11 162	9 036
Instruments financiers dérivés passifs	25	332	20
Produits différés		848	867
Total passif courant		358 385	882 851
Total passif		634 759	1 164 904
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		1 077 275	1 594 644

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

en milliers de CHF	Notes	2022	2021
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Résultat avant impôts de l'exercice		120 069	85 003
Amortissements	7, 8, 26	26 569	26 704
Résultat financier net		8 899	9 122
Quote-part dans le résultat des sociétés associées et coentreprises	9	-29 592	-22 582
Augmentation/(diminution) des provisions	21	2 690	17 252
Augmentation/(diminution) des produits différés		-30	-365
Charge relative aux paiements fondés sur des actions	19	1 125	1 014
Plus-values sur cessions de sociétés	2	-	-13 235
Plus- / moins-values sur cessions d'actifs immobilisés	2	-61	9
(Augmentation)/diminution des créances/dettes liées aux activités en principal et de teneur de comptes		-48	8 729
(Augmentation)/diminution du fonds de roulement		30 674	-23 670
Provisions payées	21	-1 409	-2 419
Intérêts payés		-10 214	-9 264
Intérêts perçus		1 209	482
Impôts payés		-14 153	-12 615
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles		135 728	64 165
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Acquisition d'actifs financiers		-9 045	-69 625
Valeur de vente d'actifs financiers		69 500	425
Acquisition de sociétés, nette de la trésorerie acquise		-7 138	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	7	-3 565	-2 852
Acquisition d'immobilisations incorporelles	8	-2 224	-3 669
Valeur de vente d'immobilisations incorporelles		-	58
Dividendes reçus		15 597	13 545
(Augmentation)/diminution de la trésorerie et équivalents de trésorerie non disponibles		-1 059	-3 837
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		62 066	-65 955
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Augmentation des dettes financières à court terme	20	8 000	3 000
Diminution des dettes financières à court terme	20	-110 000	-15 000
Augmentation des dettes financières à long terme	20	-	79 584
Paiements des obligations locatives	26	-16 334	-13 932
Augmentation du capital	16	75	229
Acquisition d'actions propres	16	-18 168	-4 092
Valeur de vente d'actions propres	16	384	272
Dividendes versés aux intérêts non contrôlants		-3 877	-2 641
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	18	-37 780	-37 110
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		-177 700	10 310
Variation des cours de change		-17 672	106
Augmentation / (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie		2 422	8 626
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		303 994	295 368
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	15	306 416	303 994

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

en milliers de CHF excepté le nombre d'actions	Notes	Attribuables aux actionnaires de la société mère							Intérêts non contrôlants	Total capitaux propres
		Nombre d'actions	Capital	Prime d'émission	Actions propres	Écart de conversion	Réserves consolidées	Total		
Au 1^{er} janvier 2021		7 532 718	18 832	48 691	-17 315	-190 094	529 172	389 286	18 431	407 717
Résultat net de l'exercice		-	-	-	-	-	65 263	65 263	6 246	71 509
Autres éléments du résultat global		-	-	-	-	-15 094	5 133	-9 961	287	-9 674
Résultat global de l'exercice	16		-	-	-	-15 094	70 396	55 302	6 533	61 835
Augmentation de capital	16	91 667	229	-	-	-	-	229	-	229
Acquisition d'actions propres	16	-	-	-	-4 092	-	-	-4 092	-	-4 092
Cession d'actions propres	16	-	-	76	196	-	-	272	-	272
Dividendes versés	16	-	-	-9 132	8 667	-	-37 043	-37 508	-2 641	-40 149
Incidence des variations de périmètre	16	-	-	-	-	-	53	53	-53	-
Exercice d'options de souscription d'actions	16	-	-	985	-	-	620	1 605	-	1 605
Impact de la comptabilisation des options de souscription d'actions	16	-	-	-	-	-	2 323	2 323	-	2 323
Au 31 décembre 2021		7 624 385	19 061	40 620	-12 544	-205 188	565 521	407 470	22 270	429 740
Résultat net de l'exercice		-	-	-	-	-	89 111	89 111	8 307	97 418
Autres éléments du résultat global		-	-	-	-	-31 674	5 794	-25 880	-988	-26 868
Résultat global de l'exercice	16		-	-	-	-31 674	94 905	63 231	7 319	70 550
Augmentation de capital	16	30 000	75	-	-	-	-	75	-	75
Acquisition d'actions propres	16	-	-	-	-18 168	-	-	-18 168	-	-18 168
Cession d'actions propres	16	-	-	86	298	-	-	384	-	384
Dividendes versés	16/18	-	-	-3 341	6 887	-	-41 481	-37 935	-3 877	-41 812
Exercice d'options de souscription d'actions	16	-	-	348	-	-	-326	22	-	22
Impact de la comptabilisation des options de souscription d'actions	16	-	-	-	-	-	1 725	1 725	-	1 725
Au 31 décembre 2022		7 654 385	19 136	37 713	-23 527	-236 862	620 344	416 804	25 712	442 516

Annexe aux comptes consolidés

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Compagnie Financière Tradition SA est une société anonyme suisse, domiciliée au 11 rue de Langallerie à Lausanne. Présent dans plus de 30 pays, le Groupe Compagnie Financière Tradition (ci-après le «Groupe») est l'un des leaders mondiaux de l'intermédiation de produits financiers (marchés monétaires, marchés obligataires, produits dérivés de taux, de change et de crédit, actions, dérivés actions, marchés à terme de taux et sur indices) et non financiers (énergie, métaux précieux et environnement). L'action Compagnie Financière Tradition SA est cotée à la bourse suisse (SIX) et sur le 3^{ème} compartiment de la bourse de Francfort.

Compagnie Financière Tradition SA est détenue indirectement à hauteur de 71,40% par VIEL & Cie, elle-même détenue par VIEL et Compagnie-Finance.

Le Conseil d'administration a approuvé la publication des comptes consolidés de Compagnie Financière Tradition SA arrêtés au 31 décembre 2022 par décision du 22 mars 2023.

PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés de Compagnie Financière Tradition SA sont présentés en milliers de francs suisses (CHF) sauf explicitement mentionné; le franc suisse étant la devise fonctionnelle et la devise de présentation de Compagnie Financière Tradition SA. Les Comptes consolidés sont conformes aux normes comptables internationales (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Ils ont été établis selon le principe du coût historique, sauf indication contraire.

MODIFICATION DES PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les principes comptables appliqués lors de la préparation des comptes consolidés sont identiques à ceux en vigueur au 31 décembre 2021 à l'exception des modifications suivantes appliquées depuis le 1^{er} janvier 2022:

Norme	Nom	Entrée en vigueur
IAS 37 (modifications)	— Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire	1 ^{er} janvier 2022
Améliorations annuelles (2018-2020) des IFRS	— Améliorations annuelles (2018-2020) des IFRS	1 ^{er} janvier 2022

L'adoption de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

PRINCIPALES ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES

Lors de l'établissement des comptes consolidés, la Direction procède à des estimations lors de l'application des conventions comptables. En raison des incertitudes inhérentes aux activités du Groupe, certains éléments des comptes consolidés ne peuvent pas être évalués avec précision, et ne peuvent faire l'objet que d'une estimation. Ces estimations impliquent des jugements fondés sur les dernières informations fiables disponibles.

Les hypothèses clés relatives à l'avenir et les autres sources principales d'incertitude relatives aux estimations à la date de clôture, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des montants des actifs, des passifs des revenus et des charges ainsi que sur les informations complémentaires fournies au cours de la période, sont les suivantes:

Perte de valeur des écarts d'acquisition

Le Groupe effectue annuellement des tests de dépréciation de ses écarts d'acquisition. La valeur d'utilité des écarts d'acquisition est appréciée par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés sur les unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition sont affectés. Les projections de flux de trésorerie futurs sont basées sur des estimations faites par la Direction qui estime également le taux d'actualisation à retenir dans le calcul de leur valeur actualisée. Des informations complémentaires sont données en note 8.

Impôts différés actifs

Des impôts différés actifs sont enregistrés pour les reports fiscaux déficitaires dans la mesure où il est probable de les récupérer à un horizon prévisible grâce à l'existence de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces reports fiscaux déficitaires pourront être imputés. La Direction estime le montant des actifs d'impôts différés à comptabiliser sur la base des prévisions de bénéfices imposables futurs. Des informations complémentaires sont données en note 5.

Engagements envers le personnel

Les obligations du Groupe liées aux régimes à prestations définies sont évaluées chaque année sur la base d'évaluations actuarielles. Ce type d'évaluation implique l'utilisation d'hypothèses actuarielles, notamment les taux d'actualisation, les augmentations futures des salaires et des retraites ainsi que les taux de mortalité. En raison de leur perspective long terme, ces estimations sont sujettes à incertitudes. Des informations complémentaires sont données en note 22.

Provisions pour litiges

Des provisions sont constatées pour les litiges en cours lorsque l'issue probable d'une action en justice ou de tout autre litige impliquant le Groupe peut être estimée de manière fiable. L'échéance des sorties de trésorerie relative à ces provisions est incertaine car elle dépend de l'issue des procédures en question. Celles-ci ne sont par conséquent pas actualisées car leur valeur actuelle ne représenterait pas une information fiable. Des informations complémentaires sont données en note 21.

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**Périmètre de consolidation**

Les comptes consolidés comprennent ceux de Compagnie Financière Tradition SA ainsi que ceux de ses filiales, coentreprises et sociétés associées (appelées collectivement le «Groupe»). La liste des principales sociétés consolidées, ainsi que le pourcentage de contrôle, le pourcentage d'intérêt et méthode de consolidation retenue pour chacune de ces sociétés figurent en note 31.

Regroupements d'entreprises

L'acquisition d'entreprises est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition est mesuré en additionnant les justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais d'acquisition engagés au

titre de regroupement d'entreprise sont comptabilisés en charges.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise, qui satisfont aux conditions de comptabilisation, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition est comptabilisé en tant qu'actif et évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs, et passifs éventuels identifiables ainsi constatée. Si, après réévaluation, la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le coût d'acquisition, l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat. Après la comptabilisation initiale, les écarts d'acquisition positifs sont évalués au coût d'acquisition diminué du cumul des pertes de valeur. Les écarts d'acquisition sur les filiales sont présentés au bilan dans les immobilisations incorporelles. Dans le cadre du test de dépréciation effectué annuellement, ces écarts d'acquisition sont alloués à des unités génératrices de trésorerie. Leur valeur d'utilité est appréciée par référence à des flux futurs de trésorerie actualisés.

Les intérêts non contrôlants dans l'entreprise acquise sont évalués initialement en fonction de leur quote-part de la juste valeur des actifs nets acquis.

Méthodes de consolidation**Filiales**

La méthode d'intégration globale est appliquée à toutes les sociétés dans lesquelles Compagnie Financière Tradition SA exerce, directement ou indirectement, le contrôle sur la gestion des affaires. Il y a contrôle lorsque le Groupe est exposé à des rendements variables résultants de sa participation dans la société ou détient des droits sur ces rendements, et s'il peut utiliser son pouvoir sur la société pour influencer sur les rendements. Les états financiers des filiales sont intégrés aux comptes consolidés à partir

de la date de prise de contrôle jusqu'à la date où le contrôle cesse. La part des intérêts non contrôlants à l'actif net des filiales consolidées et au résultat global de l'exercice est présentée distinctement au bilan et au compte de résultat global consolidés même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les intérêts non contrôlants.

Coentreprises

Une coentreprise est un partenariat qui confère au Groupe des droits sur l'actif net de la société dans laquelle le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires. Le Groupe comptabilise ses intérêts dans les coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence. Les écarts d'acquisition déterminés sur les coentreprises sont inclus dans la valeur comptable de l'investissement.

Sociétés associées

Les sociétés associées sur lesquelles Compagnie Financière Tradition SA exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles mais sans toutefois en avoir le contrôle sont intégrées selon la méthode de la mise en équivalence. Une influence notable est notamment présumée lorsque Compagnie Financière Tradition SA détient, directement ou indirectement, plus de 20% des droits de vote de ces sociétés. Les comptes consolidés incluent la quote-part du Groupe dans l'actif net et le résultat des sociétés associées. Les écarts d'acquisition déterminés sur les sociétés associées sont inclus dans la valeur comptable de l'investissement.

Élimination des opérations réciproques

Lors de l'établissement des comptes consolidés, les soldes et transactions intragroupes ainsi que les gains et pertes non réalisés résultant de transactions intragroupes sont éliminés. Les gains et pertes non réalisés résultant de transactions avec des sociétés associées et des sociétés contrôlées conjointement sont éliminés à hauteur de la participation du Groupe dans ces entités.

Traitement des devises étrangères

Au sein du Groupe, dont le franc suisse est la monnaie de présentation des comptes, les transactions en devises étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle de chaque entité, au cours de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères à la fin de la période sont convertis aux cours de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant de ces opérations sont constatées au compte de résultat. Les actifs et les passifs non monétaires libellés en devises étrangères et constatés à leur coût historique sont convertis au cours de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs non monétaires libellés en devises étrangères et constatés à leur juste valeur sont convertis au cours de change en vigueur au moment où la juste valeur est déterminée.

Lors de la consolidation, les actifs et les passifs des filiales étrangères exprimés en monnaies étrangères, incluant les écarts d'acquisition et les écarts d'évaluation, sont convertis en francs suisses aux cours de change en vigueur à la date d'établissement des comptes. Les produits et charges des filiales étrangères exprimés en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses aux cours de change moyens de l'année écoulée.

Les différences de change résultant de la variation des cours de change d'un exercice sur l'autre, appliquées à la situation nette des filiales étrangères exprimée en monnaies étrangères, ainsi que la différence entre le cours moyen de l'année écoulée et le cours de clôture appliquée au résultat des filiales, sont directement imputées aux capitaux propres, sous la rubrique «Écart de conversion». Lors de la cession d'une filiale étrangère, le montant cumulé de l'écart de conversion relatif à cette dernière et imputé dans les capitaux propres, est constaté au compte de résultat.

Les principaux cours de change contre le franc suisse utilisés dans le cadre de la consolidation sont les suivants:

		2022		2021	
		Cours de clôture	Cours moyen	Cours de clôture	Cours moyen
1 Euro	EUR	0,98	1,01	1,03	1,08
1 Livre sterling	GBP	1,11	1,18	1,23	1,25
100 Yen japonais	JPY	0,70	0,73	0,79	0,83
1 Dollar américain	USD	0,92	0,95	0,91	0,91

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué de revenus de courtages et de commissions liées aux opérations d'intermédiation menées par les filiales opérationnelles de Compagnie Financière Tradition avec des tiers. Pour les transactions à titre d'agent, le chiffre d'affaires est présenté net des remises et escomptes ainsi que des frais versés aux correspondants et est constaté dès la négociation de l'opération. Dans le cadre des activités en principal où le Groupe agit à titre de principal pour l'achat et la vente simultanés de titres pour le compte de tiers, les revenus de commissions représentent la différence entre le montant de la vente de ces titres et le montant de leur achat et sont constatés en date de livraison.

Résultat financier net

Le résultat financier net comprend les intérêts issus du placement de la trésorerie à court terme, les intérêts payés sur les dettes financières et obligations locatives à court et à long terme, les intérêts liés aux activités de teneur de comptes ainsi que les plus et moins-values sur actifs et passifs financiers. Cette rubrique inclut également les gains et pertes de change sur les actifs et passifs financiers. Les charges et revenus d'intérêts sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Impôts sur le bénéfice

La charge d'impôts au compte de résultat comprend les impôts courants et différés sur le bénéfice, les ajustements d'impôts d'années précédentes ainsi que les éventuels intérêts et les pénalités. L'effet fiscal des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres consolidés ou dans les autres éléments du résultat global est enregistré dans les

capitaux propres consolidés, respectivement dans les autres éléments du résultat global. L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payables au titre du bénéfice imposable de la période calculé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture ainsi que les ajustements d'impôts d'années précédentes. Des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale. Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable sur la base des taux d'imposition attendus lors de la réalisation des actifs ou le règlement des passifs. Tout changement du taux d'imposition est enregistré au compte de résultat sauf s'il est relatif directement à des éléments de capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

Des impôts différés passifs sont enregistrés sur toutes les différences temporelles imposables, à l'exception de celles relatives à la reconnaissance initiale d'écarts d'acquisition. Des impôts différés actifs sont enregistrés sur toutes les différences temporelles déductibles et reports déficitaires, dès lors qu'il est probable de les récupérer à un horizon prévisible grâce à l'existence de bénéfices futurs. Dans le cas contraire, ils ne sont retenus qu'à hauteur des passifs d'impôts différés pour une même entité fiscale.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, diminuée de l'amortissement cumulé et, si nécessaire, d'une dépréciation pour perte de valeur. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation estimée, soit:

- Agencements et installations: entre 5 et 10 ans,
- Matériel informatique et de téléphonie: entre 2 et 5 ans,
- Autres immobilisations corporelles: entre 3 et 5 ans.

Lorsque des éléments d'une même immobilisation corporelle ont une durée d'utilisation estimée différente, ils sont constatés distinctement dans les immobilisations corporelles et amortis sur leur durée d'utilisation estimée respective.

Les charges d'entretien et de réparation sont imputées au compte de résultat de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Les dépenses permettant d'augmenter les avantages économiques futurs liés aux immobilisations corporelles sont capitalisées et amorties. La juste valeur des immobilisations corporelles comptabilisées suite à un regroupement d'entreprises est déterminée sur la base de données du marché. La valeur de marché correspond au montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

Contrats de location – le Groupe comme preneur

Le Groupe évalue si un contrat est ou contient un contrat de location à la date de passation du contrat. Un contrat est, ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant le paiement d'une contrepartie. Lorsqu'un contrat est ou contient un contrat de location, le Groupe comptabilise chaque composante locative du contrat comme un contrat de location distinct, séparément des composantes non locatives du contrat.

Au début du contrat de location, le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative, sauf pour les contrats de location à court terme. Les paiements de loyers associés à ces contrats, dont la durée est égale ou inférieure à douze mois, sont enregistrés en charge dans le compte de résultat selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

L'obligation locative correspond initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers

qui n'ont pas été versés, escomptés au taux d'intérêt implicite du contrat de location ou au taux d'emprunt marginal si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut pas être déterminé avec facilité.

Les paiements de loyers comprennent entre autres les paiements fixes, les paiements variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, montants à payer attendus au titre de garanties de valeur résiduelle ainsi que le prix d'exercice d'options d'achat si le Groupe a la certitude raisonnable de les exercer, ou les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location le cas échéant. Par la suite, l'obligation locative est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'obligation locative est réévaluée en cas de changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation de l'indice ou du taux utilisé pour déterminer ces paiements, en cas de variation des paiements au titre de la garantie de valeur résiduelle ou en cas de changement d'appréciation de l'exercice d'une option d'achat, de prolongation ou de résiliation. Lors de la réévaluation de l'obligation locative, un ajustement correspondant est enregistré à l'actif au titre du droit d'utilisation ou au compte de résultat si la valeur de l'actif au titre du droit d'utilisation a déjà été ramenée à zéro. Les obligations locatives sont présentées au bilan séparément des autres passifs.

L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué au coût comprenant le montant initial de l'obligation locative, les coûts directs initiaux et une estimation des coûts de remise en état, réduits de tous les avantages incitatifs à la location reçus. L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti sur la durée la plus courte entre celle du contrat de location et la durée de vie utile de l'actif sous-jacent. Les actifs liés au droit d'utilisation sont présentés au bilan séparément des autres actifs.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont générées à l'interne ou acquises, soit séparément, soit dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et sont reconnues lorsqu'elles sont identifiables et peuvent être évaluées de manière fiable. Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, diminuée de l'amortissement cumulé et, le cas échéant, d'une dépréciation cumulée pour perte de valeur.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation estimée sauf si cette durée est indéfinie. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilisation estimée est indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Les durées d'utilisation estimées sont les suivantes:

- Logiciels:
entre 3 et 5 ans
- Autres immobilisations incorporelles:
entre 3 et 5 ans
- Écarts d'acquisition:
indéfinies

Pertes de valeur des actifs non financiers

Les actifs non financiers sont examinés à chaque date de bilan afin de déterminer s'il existe des indices révélant une perte de leur valeur. Si de tels indices existent, la valeur recouvrable des actifs est estimée. Pour déterminer la valeur recouvrable, le Groupe utilise des données de marché, et lorsque ces dernières ne sont pas disponibles ou fiables, des techniques d'actualisation de flux de trésorerie futurs.

Pour les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, la valeur recouvrable est estimée annuellement qu'il y ait un indice révélant une perte de valeur ou non, ou plus régulièrement lorsqu'il existe des indices révélant une perte de valeur.

Une perte de valeur est constatée dans le compte de résultat dès lors que la valeur comptable d'un actif ou de l'unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif correspond à la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie.

Une perte de valeur est comptabilisée pour une unité génératrice de trésorerie tout d'abord en réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition affecté à l'unité génératrice de trésorerie et ensuite, aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'unité.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours des périodes antérieures pour des actifs non

financiers, autres que les écarts d'acquisitions, sont revues annuellement et reprises si nécessaire.

Activités de teneur de comptes

Certaines sociétés du Groupe exercent une activité de teneur de comptes au cours de laquelle elles reçoivent des dépôts de la part de leur clientèle, qu'elles déposent à leur tour auprès d'organismes de compensation afin d'assurer la bonne fin des opérations menées par leur clientèle. Par ailleurs, dans le cadre de leurs activités de courtage en ligne sur opérations de change, certaines sociétés du Groupe reçoivent des dépôts de la part de leurs clients, qu'elles déposent à leur tour auprès de leurs banques compensatrices. Les créances et dettes liées à cette activité sont présentées au bilan à l'actif dans la rubrique Clients et autres créances et au passif dans la rubrique Fournisseurs et autres créanciers.

Activités en principal

Certaines sociétés du Groupe agissent à titre de principal dans l'achat et la vente simultanés de titres pour le compte de tiers. Ces transactions sont débouclées lorsque les deux opérations de la transaction sont réglées; le règlement effectué d'une part et la livraison des titres d'autre part (délai technique de règlement – livraison).

Afin de refléter la substance de ces transactions, ces dernières sont constatées à la date de livraison. Les montants à recevoir et à payer aux contreparties découlant des transactions en cours de livraison ayant dépassé le délai de livraison prévu sont présentés au bilan en valeur brute à l'actif dans la rubrique Clients et autres créances et au passif dans la rubrique Fournisseurs et autres créanciers. Les montants à recevoir et à payer aux contreparties pour les transactions dont la livraison est prévue dans le cadre normal des affaires sont présentés en note 28.

Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise de façon ponctuelle des instruments financiers dérivés principalement pour gérer les risques de change auxquels il est confronté dans le cadre de ses opérations. Ces instruments financiers dérivés consistent principalement en des contrats de change à terme et options sur devises.

Les instruments financiers sont initialement constatés à leur juste valeur. Par la suite, tous les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur, soit la valeur de marché pour les instruments cotés en bourse soit une estimation selon des modèles de valorisation couramment utilisés pour les instruments non cotés. Les variations de juste valeur des instruments financiers sont comptabilisées au compte de résultat.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie se compose de la caisse et des dépôts bancaires à vue alors que les équivalents de trésorerie regroupent les dépôts bancaires à court terme et les placements monétaires à court terme dont l'échéance, à partir de la date d'acquisition, est égale ou inférieure à trois mois. Les placements monétaires à court terme sont constitués d'instruments de trésorerie négociables à court terme tels que les titres d'Etat ou des fonds d'investissement monétaires. Ceux-ci sont valorisés à leur juste valeur. Les gains et les pertes sur ces titres, réalisés et non réalisés, sont comptabilisés directement au compte de résultat. Les découverts bancaires sont présentés avec les dettes bancaires à court terme.

Les découverts bancaires remboursables sur demande sont inclus dans la trésorerie et équivalents de trésorerie dans le cadre du tableau des flux de trésorerie.

Instruments financiers

Un instrument financier est tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité.

Actifs financiers

• Comptabilisation et évaluation initiale

En cas d'achat ou de vente ordinaire d'actifs financiers, la date de transaction est retenue pour la comptabilisation initiale et la décomptabilisation subséquente. Les créances sont initialement évaluées à leur prix de transaction si elles ne comportent pas une composante de financement importante. Les autres actifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur, augmentée, dans le cas d'un actif financier non évalué à la juste

valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition de cet actif financier.

• Classement et évaluation ultérieure

Tous les actifs financiers comptabilisés sont ultérieurement évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, soit à la juste valeur par le biais du résultat net, en fonction à la fois:

- du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers;
- des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

• Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est évalué au coût amorti si la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et que les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Le coût amorti d'un actif financier est la valeur qui lui est attribuée lors de sa comptabilisation initiale, diminuée des remboursements en principal, majorée ou diminuée de l'amortissement cumulé, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre cette valeur initiale et la valeur à l'échéance et ajustée au titre de la correction de valeur pour pertes, le cas échéant. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les futures entrées de trésorerie, estimées sur la durée de vie attendue d'un actif, de manière à obtenir exactement la valeur comptable brute de l'actif financier.

Les clients et autres créances sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif déduction faite d'éventuelles pertes de valeur. Ces actifs financiers sont présentés dans l'actif courant à l'exception de ceux qui ont une échéance supérieure à douze mois après la date de clôture du bilan qui sont présentés dans l'actif non courant sous la rubrique «Autres actifs financiers». Dans l'actif courant, les clients et autres créances

comprennent, outre les créances de courtages, les créances liées aux activités de teneur de comptes et les créances liées aux activités en principal. Les dépôts bancaires à court terme qui ont une maturité supérieure à trois mois à partir de la date d'acquisition sont évalués au coût amorti et présenté au bilan dans la rubrique «Actifs financiers évalués au coût amorti».

• *4 Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global*

Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers et que les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Pour les instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les produits d'intérêts, les différences de change et les pertes de valeur ou reprises de dépréciation sont comptabilisées dans le compte de résultat et calculées de la même manière que pour les actifs financiers évalués au coût amorti. Les variations de juste valeur restantes sont comptabilisées par le biais des autres éléments du résultat global. Lors de la décomptabilisation, la variation de juste valeur cumulée comptabilisée dans les autres éléments du résultat global est recyclée au compte de résultat.

• *Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global*

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe peut faire le choix irrévocable de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations ultérieures de la juste valeur d'un placement dans un instrument de capitaux propres, qui n'est ni détenu à des fins de transaction ni une contrepartie éventuelle comptabilisée par un acquéreur dans un regroupement d'entreprises. Les dividendes reçus sur ces placements sont enregistrés dans

le compte de résultat. Lorsque ces instruments de capitaux propres sont cédés, le montant des variations cumulées nettes de juste valeur jusqu'au moment de leur cession est reclassé au bénéficiaire au bilan dans les capitaux propres. Le Groupe a choisi de classer irrévocablement les titres de participation non cotés dans cette catégorie (cf. note 14 A).

• *Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net*

Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, à moins qu'il ne soit évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Cette catégorie comprend les instruments dérivés et les instruments de capitaux propres que le Groupe n'a pas choisi irrévocablement de classer à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

• **Dépréciation des actifs financiers**

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti est calculée suivant le modèle des pertes de crédit attendues.

Pour les créances de courtage, la correction de valeur pour pertes est évaluée au montant des pertes de crédit attendues sur la durée de vie de la créance selon une approche simplifiée. Une analyse est effectuée sur la base de l'échéancier des créances clients en tenant compte de données historiques sur les défauts, de la situation actuelle et prévisible à la date de clôture.

Pour tous les autres instruments financiers, le Groupe comptabilise un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale.

Si le risque de crédit sur l'instrument financier n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Groupe évalue la correction de valeur pour pertes de cet instrument financier au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir.

Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie représentent les pertes de crédit attendues de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir représentent une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie et s'élèvent aux pertes de crédit attendues des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Pour évaluer si le risque de crédit sur un instrument financier a augmenté significativement depuis la comptabilisation initiale, le Groupe compare le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale. Pour porter son appréciation, le Groupe tient compte des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables, telles qu'une modification de la notation de crédit de l'instrument financier.

Un actif financier est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier.

Le Groupe considère qu'un actif financier est en défaut lorsqu'il est peu probable que la contrepartie paie ses obligations de crédit envers le Groupe intégralement, sans recours par le Groupe à des actions telles que la réalisation des actifs reçus en garantie. La période maximale considérée lors de l'estimation des pertes de crédit attendue est la durée contractuelle maximale sur laquelle le Groupe est exposé au risque de crédit.

Les pertes de crédit représentent la différence entre le total des flux de trésorerie qui sont dus à au Groupe selon les termes d'un contrat et le total des flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir, actualisée au taux d'intérêt effectif initial. Les flux de trésorerie pris en considération comprennent les rentrées provenant de la vente d'actifs reçus en garantie. L'évaluation des pertes de crédit attendues est fonction de la probabilité de défaillance, de la perte en cas de défaillance et de l'exposition en cas de défaillance.

La valeur comptable de l'actif est réduite via l'utilisation d'un compte de correction de valeur.

Le Groupe réduit directement la valeur comptable brute d'un actif financier lorsqu'il n'a pas d'attente raisonnable de recouvrement à l'égard de la totalité ou d'une partie de cet actif financier.

Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

Passifs financiers

• Comptabilisation et évaluation initiale

Les passifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur diminuée, dans le cas d'un passif financier non évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement attribuables à l'émission de ce passif financier.

• Classement et évaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers sont classés en deux catégories:

- Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net
- Passifs financiers au coût amorti

• 4 Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net incluent les passifs financiers détenus à des fins de transaction et passifs désignés lors de la comptabilisation initiale comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat. L'évaluation ultérieure de ces passifs est effectuée à la juste valeur. Cette catégorie comprend les instruments financiers dérivés conclus par le Groupe qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture dans des relations de couverture.

• Passifs financiers au coût amorti

Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti du passif financier est ajusté de manière à refléter les flux de trésorerie contractuels réels et les flux de trésorerie contractuels estimés révisés. L'ajustement est comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge. Cette catégorie comprend les dettes financières, les obligations locatives ainsi que les fournisseurs et autres créanciers.

Juste valeur

La juste valeur représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. L'évaluation d'une juste valeur suppose que la transaction pour la vente de l'actif ou le transfert du passif a lieu soit sur le marché principal pour l'actif ou le passif, soit en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif. Le Groupe évalue la juste valeur d'un instrument financier en utilisant le prix coté sur un marché actif pour cet instrument. Un marché est considéré comme «actif» si les transactions sur l'actif ou le passif ont lieu avec une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.

S'il n'y a pas de prix coté sur un marché actif, le Groupe utilise des techniques d'évaluation appropriées aux circonstances et pour lesquelles les données sont disponibles en quantité suffisante pour évaluer la juste valeur, en maximisant l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes et en minimisant celle des données d'entrée non observables. Le Groupe applique une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (données d'entrée de niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (données d'entrée de niveau 3).

Les niveaux retenus sont les suivants:

- Le niveau 1 correspond à un prix coté (non ajusté) auquel le Groupe peut avoir accès, sur un marché actif pour un instrument identique. C'est notamment le cas pour certains instruments de capitaux propres et les emprunts obligataires dont la juste valeur repose sur les cours de clôture à la bourse à la date du bilan.
- Le niveau 2 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation utilisant des données directement observables sur un marché (niveau 1) ou à partir de prix observés. Il s'agit de techniques d'évaluation telles

que l'actualisation de flux de trésorerie, des modèles de valorisation standard basés sur des paramètres de marché de taux d'intérêts, des courbes de rendement ou de taux de change, des avis de courtiers pour des instruments similaires et l'utilisation de transactions comparables réalisées dans des conditions de concurrence normale. Par exemple, la juste valeur des contrats de change à terme sur devises et des swaps de devises est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futures estimés. Certains instruments de capitaux propres sont évalués sur la base de multiple de valorisation.

- Le niveau 3 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation qui utilise des données qui ne sont pas observables sur un marché comme par exemple une prévision financière élaborée à partir des données internes de la société

Autres actifs courants

Les autres actifs courants comprennent principalement les charges payées d'avance imputables au prochain exercice.

Capitaux propres

Toutes les actions émises sont des actions au porteur et sont présentées dans les capitaux propres.

Les actions propres sont enregistrées au bilan à leur valeur d'acquisition et portées en diminution des capitaux propres consolidés. Lors de cessions ultérieures, la plus ou moins-value n'a pas d'effet sur le résultat mais est enregistrée comme apport ou réduction aux réserves provenant de primes d'émission.

Provisions

Une provision est constatée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'événements passés au titre de laquelle il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision correspond à la valeur actualisée des

dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour éteindre l'obligation, estimée en utilisant un taux d'actualisation avant impôts reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif.

Produits différés

Les produits différés comprennent les produits encaissés d'avance afférents aux prochains exercices.

Engagements envers le personnel

Selon les pays où le Groupe est implanté et en fonction des réglementations en vigueur localement en matière de prestations de retraite, il a été mis en place des régimes de retraite à cotisations ou à prestations définies. Les régimes à cotisations définies donnent lieu à des versements par les employés et par les sociétés du Groupe auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraite. Les versements par des sociétés du Groupe sont constatés dans le compte de résultat dans l'exercice au cours duquel ils sont exigibles. Les obligations du Groupe liées aux régimes à prestations définies sont évaluées chaque année, en valeur actuarielle, par des experts indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon le pays dans lequel le régime est situé.

Les écarts actuariels résultent principalement des modifications des hypothèses à long terme (taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, etc) et de la différence entre les hypothèses prises et l'évolution réelle des régimes. Ceux-ci sont enregistrés intégralement dans les autres éléments du résultat global. La charge des prestations comptabilisée au compte de résultat comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice ainsi que les intérêts nets sur les engagements nets des régimes à prestations définies.

Paiements fondés sur des actions

Des options de souscription d'actions sont octroyées aux membres de la Direction générale et cadres supérieurs leur conférant ainsi le droit de recevoir des actions au

terme de la période d'acquisition des droits. L'octroi et les conditions de participation des collaborateurs sont définis par le Conseil d'administration. Lors de l'exercice de leurs options de souscription, de nouvelles actions sont créées par l'utilisation du capital conditionnel (cf. note 19).

La juste valeur des options de souscription consenties est reconnue en tant que charge de personnel avec, en contrepartie, une augmentation des capitaux propres. La juste valeur est déterminée à la date d'attribution des options de souscription et amortie sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur des options de souscription octroyées est déterminée par un expert indépendant en recourant à un modèle de valorisation prenant en compte les caractéristiques et conditions générales d'acquisition des droits prévalant à cette date. Le modèle retenu est celui des simulations Monte-Carlo, qui repose sur la création d'un échantillon aléatoire de variations de la valeur de l'action: des milliers de scénarii d'évolution de la valeur de l'action sont ainsi générés et permettent d'estimer, de manière statistique, la valeur des droits optionnels pour chaque scénario, qui est ensuite actualisée pour estimer leur valeur.

A chaque date de clôture, le Groupe révisé ses estimations du nombre d'options sur actions qui seront exercées dans un futur proche. L'impact de cette révision est comptabilisé au compte de résultat avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Lors de l'exercice d'options de souscription, la valeur des instruments est transférée de la réserve pour options de souscription d'actions au compte de prime d'émission.

Actifs et passifs éventuels

Les actifs et passifs éventuels résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Groupe sont présentés en note aux états financiers.

Évènements postérieurs à la date de clôture

Les événements postérieurs à la date de clôture sont les événements qui se produisent entre la date de clôture et la date d'approbation des comptes consolidés.

La valeur des actifs et passifs à la date du bilan est ajustée afin de refléter les événements postérieurs à la date de clôture qui contribuent à confirmer des situations qui existaient à la date de clôture. Les événements postérieurs à la date de clôture qui indiquent des situations apparues postérieurement à la date de clôture sont présentés en note aux comptes consolidés lorsque significatifs.

Nouvelles normes et interprétations

Le Conseil des standards comptables internationaux (IASB) a publié certaines normes et modifications de norme dont la date d'entrée en vigueur pour le Groupe est postérieure à la date des comptes consolidés. Celles-ci n'ont pas été appliquées par anticipation pour la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2022.

Norme	Nom	Entrée en vigueur
IFRS 17	Contrats d'assurance	1 ^{er} janvier 2023
IFRS 17 (modifications)	Contrats d'assurance	1 ^{er} janvier 2023
IAS 8 (modifications)	Définition d'une estimation comptable	1 ^{er} janvier 2023
IAS 1 (modifications)	Informations à fournir sur les méthodes comptables	1 ^{er} janvier 2023
IAS 12 (modifications)	Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction	1 ^{er} janvier 2023
IAS 1 (modifications)	Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants	1 ^{er} janvier 2024
IAS 1 (modifications)	Passifs non courants avec des clauses restrictives	1 ^{er} janvier 2024
IFRS 16 (modifications)	Obligation locative découlant d'une cession-bail	1 ^{er} janvier 2024

Le Groupe prévoit que l'adoption des normes et modifications ci-dessus n'aura pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe lors de la première application.

I. SECTEURS OPÉRATIONNELS

La présentation des secteurs opérationnels du Groupe reflète l'information fournie à l'interne au Président du Conseil d'administration. Celui-ci analyse les rapports de gestion afin d'évaluer les performances et d'allouer les ressources aux différents secteurs opérationnels.

La structure d'organisation interne et de gestion du Groupe est fondée sur une approche géographique avec trois zones géographiques retenues pour son information de gestion, comprenant des produits et services globalement similaires. Les secteurs à présenter ainsi retenus sont: l'Europe, Moyen-Orient et Afrique, les Amériques et l'Asie-Pacifique. L'approche géographique repose principalement sur la localisation des bureaux et des équipes.

Les performances sectorielles sont appréciées et l'affectation des ressources décidée sur la base d'une mesure de résultat d'exploitation qui diffère sur certains aspects du résultat d'exploitation tel que présenté dans les comptes consolidés.

Les principes comptables appliqués pour évaluer le résultat d'exploitation sectoriel sont identiques à ceux appliqués aux comptes consolidés à l'exception des éléments suivants:

- L'information sectorielle relative aux coentreprises intègre la quote-part du Groupe dans les actifs, passifs, chiffre d'affaires et résultat de ces sociétés.
- Le chiffre d'affaires réalisé dans le cadre des activités en principal est constaté à la date de transaction au lieu de la date de livraison des titres.
- Les charges d'intérêts constatées sur les obligations locatives sont présentées dans les charges de loyers et réparties linéairement sur la durée des contrats.

Certaines charges relatives au fonctionnement des sociétés «holding» du Groupe sont présentées distinctement des secteurs opérationnels. Par ailleurs, certains éléments considérés comme exceptionnels tels que des plus ou moins-values sur cession de filiales ou sociétés associées, des amortissements d'immobilisations incorporelles ou charges de restructuration sont exclus du résultat d'exploitation sectoriel.

Les revenus générés par les secteurs opérationnels proviennent de trois grandes familles de produits présentant des profils de rentabilité ou des modes de transaction globalement similaires. Le pôle «Change et taux» rassemble l'ensemble des activités d'intermédiation historiques de Compagnie Financière Tradition, sur marchés monétaires, opérations de change au comptant et à terme, instruments dérivés de taux d'intérêt et options de change. Le pôle «Titres et dérivés sur titres» inclut les opérations traitées sur marchés à terme de taux d'intérêt, les activités d'intermédiation sur obligations d'Etat et privées, sur actions et dérivés sur actions traités de gré à gré ou sur marchés organisés ainsi que les opérations de «repurchase agreements» sur titres, et l'intermédiation sur dérivés de crédit. Enfin, le pôle «Matières premières et autres activités» comprend les activités d'intermédiation sur l'énergie, les métaux précieux et l'environnement ainsi que les activités destinées à une clientèle de particuliers via des plates-formes transactionnelles spécialisées dans les opérations de change en Asie.

Le chiffre d'affaires inclus uniquement les revenus provenant de transactions avec des clients externes. Aucune transaction entre les secteurs opérationnels n'a d'impact sur le chiffre d'affaires.

L'information par secteur opérationnel se présente comme suit:

Au 31 décembre 2022

en milliers de CHF	Europe, Moyen-Orient et Afrique	Amériques	Asie- Pacifique	Ajustements	Total
Chiffre d'affaires	437 471	312 417	278 938	-81 428	947 398
Résultat d'exploitation	29 307	46 696	52 912	-34 687	94 228
Résultat financier net					-3 751
Quote-part dans le résultat des sociétés associées et coentreprises					29 592
Résultat avant impôts					120 069

Au 31 décembre 2021

Chiffre d'affaires	423 550	263 966	263 910	-77 819	873 607
Résultat d'exploitation	12 042	33 448	42 742	-15 032	73 200
Résultat financier net					-10 779
Quote-part dans le résultat des sociétés associées et coentreprises					22 582
Résultat avant impôts					85 003

Le rapprochement entre le chiffre d'affaires sectoriel et le chiffre d'affaires consolidé est constitué des éléments suivants:

en milliers de CHF	2022	2021
Chiffre d'affaires sectoriel	1 028 826	951 426
Application de la méthode d'intégration proportionnelle pour les coentreprises	-81 173	-77 192
Constatation du chiffre d'affaires à la date de livraison	-59	-161
Autres	-196	-466
Chiffre d'affaires consolidé	947 398	873 607

Le rapprochement entre le résultat d'exploitation sectoriel et le résultat d'exploitation consolidé est constitué des éléments suivants:

en milliers de CHF	2022	2021
Résultat d'exploitation sectoriel	128 915	88 232
Application de la méthode d'intégration proportionnelle pour les coentreprises	-23 213	-20 935
Constatation du chiffre d'affaires à la date de livraison	-30	-72
Ajustement des charges locatives	1 969	2 092
Produits/(Charges) de services centraux	-12 229	3 354
Autres	-1 184	529
Résultat d'exploitation consolidé	94 228	73 200

Autre information sectorielle

La charge d'amortissement par secteur opérationnel se décompose comme suit:

en milliers de CHF	2022	2021
Europe, Moyen-Orient et Afrique	6 420	6 427
Amériques	2 126	2 423
Asie-Pacifique	3 117	3 790
Total	11 663	12 640

Information sur les produits et services

La répartition par groupe de produits du chiffre d'affaires consolidé des activités poursuivies de Compagnie Financière Tradition s'analyse comme suit:

en milliers de CHF	2022	2021
Change et taux	428 568	387 844
Titres et dérivés sur titres	324 679	296 472
Matières premières et autres activités	194 151	189 291
Total	947 398	873 607

Information sur les zones géographiques

Le chiffre d'affaires des activités poursuivies se répartit entre les différents pays comme suit:

en milliers de CHF	2022	2021
Suisse (pays de résidence de la holding du Groupe)	18 854	15 600
Etats-Unis	280 945	239 029
Royaume-Uni	229 039	230 595
Autres	418 560	388 383
Total	947 398	873 607

Le Chiffre d'affaires est réparti entre les pays en fonction de la localisation respective des filiales du Groupe.

Les actifs non courants par pays sont présentés ci-dessous:

en milliers de CHF	2022	2021
Suisse (pays de résidence de la holding du Groupe)	25 334	26 525
Etats-Unis	36 434	33 764
Royaume-Uni	14 622	19 715
Autres	37 224	32 328
Total	113 614	112 332

Les actifs non courants comprennent uniquement les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les actifs liés au droit d'utilisation.

Information concernant les clients importants

Aucun client ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires pour les exercices se terminant au 31 décembre 2022 et 2021.

2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION NETS

Cette rubrique se décompose comme suit:

en milliers de CHF	2022	2021
Plus-values sur cessions de sociétés	-	13 235
Plus- / moins-values sur cession d'actifs immobilisés	61	-9
Autres produits d'exploitation	17 531	2 010
Total	17 592	15 236

En 2022, la rubrique «Autres produits d'exploitation» inclut un gain de CHF16 447 000 en relation avec des modifications substantielles des conditions de règlement d'une dette liée aux activités en principal libellée en rouble.

En 2021, la rubrique «Plus-values sur cessions de sociétés» est constituée d'écarts de conversions cumulés sur les actifs nets de filiales aux Etats-Unis qui ont été liquidées durant l'exercice.

3. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Cette rubrique se décompose comme suit:

en milliers de CHF	2022	2021
Charges de télécommunication et d'information financière	57 274	56 490
Charges de voyages et de représentation	27 497	17 293
Honoraires professionnels	20 183	12 388
Charges locatives et de maintenance	8 038	7 658
Autres charges d'exploitation	51 189	40 968
Total	164 181	134 797

En 2022, la rubrique «Autres charges d'exploitation» inclut un montant de CHF20 000 000 pour des pertes de crédit potentielles en lien avec des contreparties russes sanctionnées, sur des créances liées aux activités en principal en cours de règlement-livraison ainsi que sur des créances de courtage.

En 2021, la rubrique «Autres charges d'exploitation» inclut un montant de CHF14 334 000 en lien avec des provisions pour litiges (cf. note 21).

4. RÉSULTAT FINANCIER NET

en milliers de CHF	2022	2021
Produits financiers		
Produits d'intérêts	1 428	466
Gains de change	11 846	2 595
Produits des titres de participation	76	49
Autres produits financiers	3	4
Total	13 353	3 114
Charges financières		
Charges d'intérêts sur les dettes financières	-7 799	-7 000
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	-2 391	-2 607
Pertes de change	-6 892	-4 270
Moins-values sur actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	-	-5
Autres charges financières	-22	-11
Total	-17 104	-13 893
Résultat financier net	-3 751	-10 779

Le résultat de change net du aux fluctuations de cours des devises représente un gain net de CHF 4 954 000 qui provient essentiellement de la réévaluation de créances liées aux activités en principal en cours de règlement-livraison libellées en rouble et dont la majeure partie a été réalisée durant l'exercice.

5. IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE

La charge d'impôt de l'exercice se compose des éléments suivants:

en milliers de CHF	2022	2021
Charge d'impôts courants	16 305	14 248
Charge/(Produit) d'impôts différés	6 346	-754
Impôts sur le bénéfice	22 651	13 494

L'écart entre le taux d'imposition effectif et le taux d'imposition normatif de Compagnie Financière Tradition peut s'analyser comme suit:

	2022		2021	
	(%)	en milliers de CHF	(%)	en milliers de CHF
Résultat avant impôts		120 069		85 003
Ajustement de la quote-part dans le résultat des sociétés associées et coentreprises		-29 592		-22 582
Résultat avant impôts et quote-part dans le résultat des sociétés associées et coentreprises		90 477		62 421
Taux d'imposition normatif	21,5%	19 421	21,5%	13 417
Effet fiscal des éléments suivants:				
Consommation de reports déficitaires non valorisés	-0,2%	-212	-0,3%	-198
Déficits de l'exercice non valorisés	1,4%	1 306	1,5%	929
Charge d'impôt des intérêts non contrôlants pour les sociétés fiscalement transparentes et intégrées globalement	-0,7%	-649	-1,3%	-819
Produits non imposables	-0,2%	-188	-6,2%	-3 842
Charges non déductibles	3,2%	2 873	5,2%	3 207
Variation du taux d'impôt	-0,2%	-146	-0,1%	-43
Impôts concernant les exercices antérieurs	0,0%	18	0,5%	336
Autres	0,2%	228	0,8%	507
Taux d'imposition effectif du Groupe	25,0%	22 651	21,6%	13 494
Taux d'imposition effectif moyen du Groupe*	18,9%		15,9%	

*incluant la quote-part dans le résultat des sociétés associées et coentreprises

Le taux moyen d'imposition consolidé normatif de Compagnie Financière Tradition est calculé comme la moyenne pondérée des taux d'imposition en vigueur dans les différentes juridictions fiscales où ses filiales sont présentes. Celui-ci varie d'un exercice à l'autre en fonction du poids relatif de chaque entité individuelle dans le résultat avant impôt du Groupe ainsi que des changements de taux d'imposition statutaires.

La rubrique «Charges non déductibles» comprend essentiellement des frais de représentation considérés comme non déductibles fiscalement dans certains pays.

Des impôts différés ont été comptabilisés sur les autres éléments du résultat global comme suit:

en milliers de CHF	2022	2021
Écarts actuariels des régimes à prestations définies	999	678
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	131	-24
Total charges / (produits) d'impôts différés	1 130	654

Des impôts ont été comptabilisés directement dans les capitaux propres comme suit:

en milliers de CHF	2022	2021
Impôts courants relatifs à l'exercice d'options de souscriptions d'actions	-22	-1 605
Impôts différés relatifs à l'octroi d'options de souscriptions d'actions	-600	-1 309
Total charges / (produits) d'impôts	-622	-2 914

Les impôts différés ont évolué comme suit:

en milliers de CHF	1.1.22	Enregistrés au compte de résultat	Enregistrés dans les autres éléments du résultat global	Enregistrés dans les capitaux propres	Écarts de conversion	31.12.22
Impôts différés actifs						
Immobilisations corporelles	2 023	-114	-	-	-188	1 721
Immobilisations incorporelles	994	-56	-	-	48	986
Reports fiscaux déficitaires	15 999	-4 682	-	-	-312	11 005
Provisions et charges à payer	14 461	1 275	-999	600	-803	14 534
Obligations locatives	14 139	355	-	-	20	14 514
Autres	5 554	-1 448	-	-	74	4 180
Total	53 170	-4 670	-999	600	-1 161	46 940
Impôts différés passifs						
Immobilisations corporelles	-466	-87	-	-	4	-549
Immobilisations incorporelles	-1 778	441	-	-	-35	-1 372
Actifs liés au droit d'utilisation	-11 759	-385	-	-	7	-12 137
Autres	-7 946	-1 645	-131	-	-43	-9 765
Total	-21 949	-1 676	-131	-	-67	-23 823
Total impôts différés nets	31 221	-6 346	-1 130	600	-1 228	23 117
Présenté au bilan comme suit:						
Impôts différés actifs	31 848					24 206
Impôts différés passifs	-627					-1 089

en milliers de CHF	1.1.21	Enregistrés au compte de résultat	Enregistrés dans les autres éléments du résultat global	Enregistrés dans les capitaux propres	Écarts de conversion	31.12.21
Impôts différés actifs						
Immobilisations corporelles	1 850	161	-	-	12	2 023
Immobilisations incorporelles	900	36	-	-	58	994
Reportes fiscaux déficitaires	15 485	440	-	-	74	15 999
Provisions et charges à payer	14 068	87	-678	1 309	-325	14 461
Obligations locatives	15 282	-1 552	-	-	409	14 139
Autres	5 219	174	-	-	161	5 554
Total	52 804	-654	-678	1 309	389	53 170
Impôts différés passifs						
Immobilisations corporelles	-805	353	-	-	-14	-466
Immobilisations incorporelles	-2 672	982	-	-	-88	-1 778
Actifs liés au droit d'utilisation	-12 409	945	-	-	-295	-11 759
Autres	-6 859	-872	24	-	-239	-7 946
Total	-22 745	1 408	24	-	-636	-21 949
Total impôts différés nets	30 059	754	-654	1 309	-247	31 221
Présenté au bilan comme suit:						
Impôts différés actifs	31 504					31 848
Impôts différés passifs	-1 445					-627

Au 31 décembre 2022, les impôts différés actifs non enregistrés s'élèvent à CHF11 119 000 (2021: CHF10 047 000) et sont relatifs à des reportes fiscaux déficitaires qui n'ont pas été activés en raison de l'historique de pertes récentes des sociétés concernées.

Les pertes fiscales pour lesquelles aucun impôt différé actif n'est comptabilisé expirent comme suit:

en milliers de CHF	2022	2021
A moins d'un an	-	-
Entre un et cinq ans	350	1 655
Supérieur à cinq ans	6 689	6 250
Durée illimitée	42 895	37 064
Total	49 934	44 969

Les pertes fiscales à durée illimitée incluent un montant de CHF 2 675 000 (2021: CHF 2 794 000) qui peut être utilisé uniquement à l'encontre de gains en capitaux.

6. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen des actions propres détenues par le Groupe.

Le résultat dilué par action résulte de la division entre, au numérateur, le résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère et, au dénominateur, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice augmenté du nombre moyen pondéré d'actions qui seraient créées dans le cadre de l'exercice des instruments dilutifs, déduction faite des actions propres. Les éléments de calcul retenus pour la détermination du résultat par action de Compagnie Financière Tradition sont détaillés ci-après:

en milliers CHF	2022	2021
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère	89 111	65 263
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	7 530 784	7 447 608
Ajustement pour effet dilutif des options de souscription sur actions	46 892	95 001
Nombre moyen pondéré d'actions retenu pour le résultat dilué par action	7 577 676	7 542 609
Le résultat par action s'établit comme suit:		
en CHF	2022	2021
Résultat de base par action	11,83	8,76
Résultat dilué par action	11,76	8,65

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au 31 décembre 2022				
en milliers de CHF	Agencements et installations	Informatique et téléphonie	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur brute au 1^{er} janvier	53 946	56 629	3 810	114 385
Variations de périmètre	48	252	-	300
Acquisitions	1 814	1 705	46	3 565
Cessions	-215	-997	-3	-1 215
Écarts de conversion	-2 331	-2 769	-30	-5 130
Valeur brute au 31 décembre	53 262	54 820	3 823	111 905
Amortissements et pertes de valeur cumulés au 1^{er} janvier	-40 588	-50 848	-588	-92 024
Amortissements	-3 159	-3 099	-68	-6 326
Cessions	215	997	3	1 215
Écarts de conversion	2 082	2 600	15	4 697
Amortissements et pertes de valeur cumulés au 31 décembre	-41 450	-50 350	-638	-92 438
Valeur nette au 31 décembre	11 812	4 470	3 185	19 467
Au 31 décembre 2021				
Valeur brute au 1^{er} janvier	52 491	55 241	2 224	109 956
Acquisitions	1 269	1 544	39	2 852
Cessions	-556	-400	-	-956
Reclassements	-	-	1 574	1 574
Écarts de conversion	742	244	-27	959
Valeur brute au 31 décembre	53 946	56 629	3 810	114 385
Amortissements et pertes de valeur cumulés au 1^{er} janvier	-37 450	-47 374	-526	-85 350
Amortissements	-3 234	-3 673	-78	-6 985
Cessions	551	400	-	951
Écarts de conversion	-455	-201	16	-640
Amortissements et pertes de valeur cumulés au 31 décembre	-40 588	-50 848	-588	-92 024
Valeur nette au 31 décembre	13 358	5 781	3 222	22 361

8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**Au 31 décembre 2022**

en milliers de CHF	Écarts d'acquisitions	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute au 1^{er} janvier	30 795	75 663	6 959	113 417
Variations de périmètre	3 386	1 301	821	5 508
Acquisitions	-	2 160	64	2 224
Cessions	-	-4 186	-341	-4 527
Reclassements	-	51	-51	-
Écarts de conversion	-240	-3 497	-449	-4 186
Valeur brute 31 décembre	33 941	71 492	7 003	112 436
Amortissements et pertes de valeur cumulés au 1^{er} janvier	-2 226	-65 254	-3 224	-70 704
Amortissements	-	-5 497	-51	-5 548
Cessions	-	4 186	341	4 527
Écarts de conversion	-	2 883	191	3 074
Amortissements et pertes de valeur cumulés au 31 décembre	-2 226	-63 682	-2 743	-65 651
Valeur nette au 31 décembre	31 715	7 810	4 260	43 785

Au 31 décembre 2021

en milliers de CHF	Écarts d'acquisitions	Logiciels	Relations clientèle	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute au 1^{er} janvier	30 967	72 545	57 382	6 581	167 475
Acquisitions	-	2 848	-	821	3 669
Cessions	-	-1 073	-59 262	-63	-60 398
Écarts de conversion	-172	1 343	1 880	-380	2 671
Valeur brute 31 décembre	30 795	75 663	-	6 959	113 417
Amortissements et pertes de valeur cumulés au 1^{er} janvier	-2 226	-60 184	-57 382	-3 064	-122 856
Amortissements	-	-5 051	-	-309	-5 360
Cessions	-	1 074	59 262	-	60 336
Écarts de conversion	-	-1 093	-1 880	149	-2 824
Amortissements et pertes de valeur cumulés au 31 décembre	-2 226	-65 254	-	-3 224	-70 704
Valeur nette au 31 décembre	28 569	10 409	-	3 735	42 713

Les écarts d'acquisition se décomposent comme suit au 31 décembre 2022:

en milliers de CHF	2022			2021
	Valeur brute	Pertes de valeur cumulées	Valeur nette	Valeur nette
TFS Amériques	8 183	-	8 183	8 183
TFS Asie-Pacifique	5 323	-	5 323	5 323
TFS Europe, Moyen-Orient et Afrique	4 795	-	4 795	4 795
Autres	15 640	-2 226	13 414	10 268
Total	33 941	-2 226	31 715	28 569

Tests de dépréciation

Les écarts d'acquisition constatés au bilan de Compagnie Financière Tradition ont fait l'objet de tests de dépréciation. La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) correspond à la valeur la plus élevée entre son prix de vente net et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité des unités génératrices de trésoreries auxquelles ces écarts d'acquisition sont rattachés, est estimée selon une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs des activités afférentes à chacun de ces écarts d'acquisition. Sur la base de prévisions d'exploitation établies sur 5 ans, le flux de trésorerie normatif est actualisé afin de déterminer la valeur d'utilité de l'activité sous-jacente par rapport à la valeur comptable de l'UGT. Des taux d'actualisation de 8,5% à 10,7% (2021: 6,5% à 8,8%) ont été retenus dans le cadre de ces évaluations et incluent une prime de risque de marché pour refléter le risque sur chacun des marchés ainsi qu'une prime de risque supplémentaire pour refléter le risque supplémentaire lié à la taille des unités génératrices de trésorerie.

Par ailleurs, des taux de croissance de 2,0% à 5,0% (2021: 0,0% à 1,0%) ont été utilisés pour extrapoler les projections de flux de trésorerie au-delà de la période couverte par les prévisions d'exploitation sur la base de l'expérience passée et en fonction du marché dans lequel ces sociétés sont présentes.

Les différentes hypothèses retenues dans le cadre de l'actualisation des flux de trésorerie futurs des principales unités génératrices de trésorerie sont les suivantes:

en%	Taux d'actualisation		Taux de croissance	
	2022	2021	2022	2021
TFS Amériques	9,8%	6,5%	2,0%	1,0%
TFS Asie-Pacifique	9,8%	6,5%	2,0%	1,0%
TFS Europe, Moyen-Orient et Afrique	9,7%	6,5%	2,0%	1,0%
Autres	8,5% - 10,7%	6,5% - 8,8%	2,0% - 5,0%	0,0% - 1,0%

Les évaluations obtenues par l'utilisation de cette méthode sont supérieures aux valeurs comptables et par conséquent aucune perte de valeur n'a été constatée sur les écarts d'acquisition en 2022 et 2021.

9. PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES ET COENTREPRISES

Cette rubrique comprend la quote-part des sociétés associées et coentreprises détenues par le Groupe et intégrées selon la méthode de mise en équivalence. Le détail des sociétés consolidées selon cette méthode est présenté en note 31.

La variation pour l'exercice se présente comme suit:

en milliers de CHF	Sociétés associées	Coentreprises	Total
Au 1^{er} janvier 2022	29 444	119 983	149 427
Résultat net de l'exercice	11 615	17 977	29 592
Autres éléments du résultat global	-280	-	-280
Acquisitions	-	188	188
Dividendes distribués	-5 130	-10 391	-15 521
Écart de conversion	-1 744	-11 070	-12 814
Au 31 décembre 2022	33 905	116 687	150 592
Au 1^{er} janvier 2021	26 146	120 414	146 560
Résultat net de l'exercice	7 182	15 400	22 582
Autres éléments du résultat global	16	-	16
Dividendes distribués	-4 275	-9 221	-13 496
Écart de conversion	375	-6 610	-6 235
Au 31 décembre 2021	29 444	119 983	149 427

SOCIÉTÉ ASSOCIÉES

Les informations financières résumées, avant élimination des comptes et opérations réciproques, des principales sociétés associées se présentent comme suit:

Au 31 décembre 2022				
en milliers CHF	Capital Markets Holding SA	PingAn Tradition International Money Broking Company Ltd	Autres sociétés associées	Total
Lieu d'activité	Madrid	Shenzhen		
Pourcentage de détention	32,4%	33,0%		
Actif non courant	16 560	7 396		
Actif courant	42 975	101 421		
Passif non courant	632	2 382		
Passif courant	29 455	38 013		
Actif net	29 448	68 422		
Quote-part du Groupe dans:				
- l'actif net	9 541	22 579		
Écarts d'acquisition	-	-		
Valeur comptable au 31 décembre	9 541	22 579	1 785	33 905
Chiffre d'affaires	33 712	98 394		
Résultat net de l'exercice	45	34 186		
Autres éléments du résultat global	-864	-		
Résultat global de l'exercice	-819	34 186		
Quote-part du Groupe dans:				
- le résultat net	15	11 281	319	11 615
- les autres éléments du résultat global	-280	-	-	-280
- le résultat global	-265	11 281	319	11 335
Dividendes versés au Groupe	-	5 130	-	5 130

Au 31 décembre 2021

en milliers CHF	Capital Markets Holding SA	PingAn Tradition International Money Broking Company Ltd	Autres sociétés associées	Total
Lieu d'activité	Madrid	Shenzhen		
Pourcentage de détention	32,4%	33,0%		
Actif non courant	9 469	5 337		
Actif courant	51 993	79 682		
Passif non courant	1 150	576		
Passif courant	30 138	29 807		
Actif net	30 174	54 636		
Quote-part du Groupe dans:				
- l'actif net	9 777	18 030		
Écarts d'acquisition	-	-		
Valeur comptable au 31 décembre	9 777	18 030	1 637	29 444
Chiffre d'affaires	29 991	72 074		
Résultat net de l'exercice	-2 730	23 184		
Autres éléments du résultat global	49	-		
Résultat global de l'exercice	-2 681	7 651		
Quote-part du Groupe dans:				
- le résultat net	-885	7 651	416	7 182
- les autres éléments du résultat global	16	-	-	16
- le résultat global	-869	7 651	416	7 198
Dividendes versés au Groupe	-	4 263	12	4 275

COENTREPRISES

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec des partenaires concernent essentiellement l'activité sur les options de change ainsi que l'activité de change auprès d'une clientèle de particuliers au Japon menée par l'intermédiaire de Gaitame.com Co., Ltd. Le contrôle conjoint est exercé sur cette société en vertu d'un pacte d'actionnaires. Par ailleurs, l'activité sur les options de change est réalisée principalement depuis Londres, New York et Singapour au travers de plusieurs sociétés qui ont été regroupées sous «Tradition-ICAP» dans le tableau ci-dessous et qui intègrent entre 25,0% et 55,0% des actifs et du résultat net de cette activité. Le Groupe détient un intérêt de 27,5% dans les sociétés opérationnelles de Londres et New York par le biais de sociétés holding dans lesquelles le Groupe détient 55% du capital-actions mais exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel avec le partenaire.

Les informations financières résumées, avant élimination des comptes et opérations réciproques, des principales coentreprises se présentent comme suit:

Au 31 décembre 2022

en milliers CHF	Gaitame.com Co., Ltd	Tradition-ICAP	Autres sociétés	Total
Lieu d'activité	Tokyo	Londres, New York, Singapour		
Pourcentage de détention	50,0%	25,0% - 55,0%		
Actif non courant	24 040	1464		
Actif courant	861 977	40 316		
<i>Dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>132 643</i>	<i>26 837</i>		
Passif non courant	2 059	2 332		
<i>Dont dettes financières</i>	<i>1 750</i>	-		
Passif courant	735 390	10 003		
<i>Dont dettes financières</i>	<i>1 400</i>	-		
Actif net	148 568	29 445		
Quote-part du Groupe dans:				
- l'actif net	73 892	13 090		
Écarts d'acquisition	13 380	-		
Valeur comptable au 31 décembre	87 272	13 090	16 325	116 687
Chiffre d'affaires	67 714	56 861		
Amortissements	-1 597	-109		
Produits d'intérêts	8	46		
Charges d'intérêts	-22	-228		
Impôts sur le bénéfice	-9 758	-477		
Résultats net/global de l'exercice	26 037	9 758		
Quote-part du Groupe dans:				
- le résultat net/global	13 016	4 215	746	17 977
Dividendes versés au Groupe	8 477	910	1 004	10 391

Au 31 décembre 2022, les écarts d'acquisition totaux inclus dans la valeur comptable des coentreprises s'élèvent à CHF 23 267 000 (31 décembre 2021: 24 845 000).

Au 31 décembre 2021

en milliers CHF	Gaitame.com Co., Ltd	Tradition-ICAP	Autres sociétés	Total
Lieu d'activité	Tokyo	Londres, New York, Singapour		
Pourcentage de détention	50,0%	25,0% - 55,0%		
Actif non courant	26 999	3 749		
Actif courant	944 686	40 900		
<i>Dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>135 006</i>	<i>27 978</i>		
Passif non courant	3 123	8 668		
<i>Dont dettes financières</i>	<i>2 773</i>	<i>-</i>		
Passif courant	812 587	11 540		
<i>Dont dettes financières</i>	<i>1 017</i>	<i>-</i>		
Actif net	155 975	24 441		
Quote-part du Groupe dans:				
- l'actif net	77 545	10 639		
Écarts d'acquisition	15 145	-		
Valeur comptable au 31 décembre	92 690	10 639	16 654	119 983
Chiffre d'affaires	67 526	53 427		
Amortissements	-2 405	-155		
Produits d'intérêts	9	49		
Charges d'intérêts	-41	-342		
Impôts sur le bénéfice	-9 693	-563		
Résultats net/global de l'exercice	21 051	8 232		
Quote-part du Groupe dans:				
- le résultat net/global	10 524	3 717	1 159	15 400
Dividendes versés au Groupe	7 573	690	958	9 221

10. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

en milliers de CHF	2022	2021
Prêts aux employés	4 662	4 142
Créances sur les parties liées (cf. note 27)	6 308	8 471
Total	10 970	12 613

Les prêts aux employés portent intérêt à un taux moyen de 1,5% et ont une échéance moyenne de 32 mois.

L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les autres actifs financiers est décrite en note 30.

11. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE NON DISPONIBLES

en milliers de CHF	2022	2021
Dépôts de liquidités ou de titres bloqués en garantie dans le cadre de l'activité de courtage	31 561	33 071

Outre ces dépôts de liquidités bloqués directement auprès de sociétés de compensation, tel le FICC (Fixed Income Clearing Corporation) ou indirectement par le biais d'agents, certaines filiales de Compagnie Financière Tradition sont soumises à des contraintes de capitaux propres fixées par leurs autorités de tutelle qui limitent la disponibilité ou la libre circulation de leurs liquidités au sein du Groupe. L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur la trésorerie non disponible est décrite en note 30.

12. CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

Les clients et autres créances se décomposent comme suit:

en milliers de CHF	2022	2021
Créances liées aux activités de teneur de comptes	-	98 102
Créances liées aux activités en principal	109 117	450 288
Clients et comptes rattachés	185 453	174 920
Créances sur les employés	66 960	85 737
Créances sur les parties liées (cf. note 27)	10 728	12 921
Autres créances à court terme	15 132	17 683
Total	387 390	839 651

La rubrique «Créances liées aux activités en principal» inclut des opérations de vente de titres ayant dépassé le délai de livraison prévu au 31 décembre 2022 et 2021. La quasi-totalité de ces transactions a été débouclée après ces dates à l'exception d'un montant d'environ CHF 20 800 000 au 31 décembre 2022 relatif à des transactions sur des titres libellés en roubles.

Par ailleurs, au 31 décembre 2022, le Groupe a constaté au bilan une provision pour des pertes de crédit potentielles de CHF 16 903 000 sur des créances liées aux activités en principal en cours de règlement-livraison ainsi que sur des créances de courtage en lien avec l'invasion russe de l'Ukraine. Le montant total de la provision pour pertes de crédit attendues s'élève à CHF 17 925 000

au 31 décembre 2022 (CHF 630 000 au 31 décembre 2021). Des informations complémentaires sur les pertes de crédit attendues sont présentées en note 30.

Le poste des «Créances sur les employés» comporte des primes et bonus payés d'avance et conditionnés à la présence de l'employé durant la durée du contrat. Ainsi, la charge liée à ces primes et bonus est constatée en résultat de façon linéaire sur la durée du contrat.

L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les clients et autres créances est décrite en note 30.

13. ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET

en milliers de CHF	2022	2021
Non courant		
Actions	1 627	1 627
Total	1 627	1 627
Courant		
Actions	10	2
Total	10	2

L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net est décrite en note 30.

14 A) ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Cette rubrique se décompose principalement des investissements suivants:

en milliers de CHF	2022	2021
Non courant		
The Depository Trust & Clearing Corporation	3 274	2 777
Currency Mountain Holdings	1 846	1 824
ETM Analytics	218	229
Autres	3	4
Total	5 341	4 834

Ces titres de participation non cotés ne sont pas détenus à des fins de transactions. Le Groupe a fait le choix irrévocable de présenter les variations de juste valeur dans les autres éléments du résultat global.

L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est décrite en note 30.

14 B) ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI

en milliers de CHF	2022	2021
Courant		
Dépôts bancaires à court terme	25 838	84 817
Total	25 838	84 817

Cette rubrique comprend des dépôts bancaires à court terme dont la maturité est supérieure à 3 mois à partir de la date d'acquisition. L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les actifs financiers disponibles évalués au coût amorti est décrite en note 30.

15. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

en milliers de CHF	2022	2021
Caisse et dépôts bancaires à vue	277 898	301 596
Dépôts bancaires à court terme	27 073	2 548
Placements monétaires à court terme	3 298	2 032
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	308 269	306 176
moins: Découverts bancaires (cf. note 20)	-1 853	-2 182
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie	306 416	303 994

La caisse et les dépôts bancaires à vue génèrent des intérêts à des taux variables basés sur les taux bancaires quotidiens. Les dépôts bancaires à court terme ont une maturité comprise entre une journée et trois mois selon les besoins en liquidités du Groupe et génèrent des intérêts sur la base des taux bancaires pour leur durée respective.

L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie est décrite en note 30.

16. CAPITAL-ACTIONS, ACTIONS PROPRES ET RÉSERVES CONSOLIDÉES**Composition du capital-actions**

Au 31 décembre 2022, le capital-actions s'établit à CHF 19 136 000 (CHF 19 061 000 au 31 décembre 2021), soit 7 654 385 actions au porteur (7 624 385 actions au porteur au 31 décembre 2021) d'une valeur nominale de CHF 2,50.

Durant la période, 30 000 actions nouvelles de Compagnie Financière Tradition SA ont été créées, suite à la conversion de droits de souscription, à un prix d'émission unitaire de CHF 2,50, soit une augmentation de capital d'un montant de CHF 75 000.

En 2021, 91 667 actions nouvelles de Compagnie Financière Tradition SA ont été créées, suite à la conversion de droits de souscription, à un prix d'émission unitaire de CHF 2,50, soit une augmentation de capital d'un montant de CHF 229 000.

Actionnaires importants

Au 31 décembre 2022, la société Financière Vermeer NV, Amsterdam détient 71,40% du capital-actions de Compagnie Financière Tradition SA contre 70,97% au 31 décembre 2021.

La société Financière Vermeer NV, Amsterdam, est détenue à 100,00% par VIEL & Cie, Paris elle-même détenue à 61,99% par VIEL et Compagnie-Finance au 31 décembre 2022 contre 62,12% au 31 décembre 2021.

Par ailleurs, Michael Leibowitz, Directeur général opérationnel Amériques et EMEA, détient 3,76% du capital-actions de Compagnie Financière Tradition SA au 31 décembre 2022 contre 3,84% au 31 décembre 2021.

Capital autorisé

Le capital de la Société peut être augmenté d'un montant maximum de CHF 5 758 327 (soit 30,09% du capital-actions existant), par l'émission au maximum de 2 303 331 nouvelles actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 2,50 chacune. Le Conseil d'administration fixera le prix d'émission des actions et la date à compter de laquelle les nouvelles actions donneront droit à des dividendes. Cette autorisation est valable jusqu'au 24 mai 2024.

Le Conseil d'administration est autorisé à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires actuels pour permettre des acquisitions ou des prises de participation. Les droits de souscription des actions pour lesquelles un droit préférentiel de souscription est accordé mais non exercé sont à la disposition du Conseil d'administration qui les utilise dans l'intérêt de la Société.

Capital conditionnel

Le capital de la Société peut être augmenté d'un montant maximum de CHF 1 258 638 (soit 6,58% du capital-actions existant) par l'émission d'un maximum de 503 455 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 2,50 chacune. L'augmentation s'opère par l'exercice d'un droit préférentiel de souscription des collaborateurs de la Société. Le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels est supprimé. Les conditions de participation des collaborateurs seront définies par le Conseil d'administration. Les caractéristiques des options de souscription consenties aux collaborateurs de la Société sont présentées en note 19.

En outre, le Conseil d'administration peut décider une augmentation du capital-actions d'un montant maximum de CHF 3 600 000 (soit 18,81% du capital-actions existant) par l'émission d'un maximum de 1 440 000 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 2,50 chacune. Les nouvelles actions seront entièrement libérées. L'augmentation s'opère:

- A concurrence de CHF 2 500 000 par l'exercice d'un droit de conversion accordé en relation avec l'émission sur les marchés de capitaux nationaux et internationaux d'obligations ou de titres de créance similaires convertibles par la Société. Le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels est supprimé. Les conditions de l'émission de tels emprunts seront définies par le Conseil d'administration, avec une faculté de conversion sur la base d'un prix d'émission qui ne sera pas inférieur à la moyenne des cours de bourse des vingt séances précédant l'émission. Le droit des actionnaires de souscrire par préférence à de tels emprunts est supprimé. Les droits de conversion ne pourront être exercés que pendant une durée de cinq ans au maximum à compter de la date de leur émission, après quoi ils seront échus.
- A concurrence de CHF 1 100 000 par l'exercice d'options indépendantes de souscription d'actions attribuées gratuitement aux actionnaires proportionnellement à leur participation antérieure au capital-actions. Les conditions d'attribution et d'exercice des options de souscription par les actionnaires ou par les titulaires ultérieurs des options (options cessibles) seront définies par le Conseil d'administration.

Les détenteurs de droits de conversion et/ou d'options sont autorisés à souscrire des actions nouvelles.

Actions propres

	Valeur comptable <i>en milliers de CHF</i>	Prix d'acquisition ou de réalisation <i>en milliers de CHF</i>	Nombre d'actions <i>de CHF 2,50 de nominal</i>
Au 1^{er} janvier 2021	17 315	17 315	204 242
Acquisitions	4 092	4 092	38 860
Cessions	-196	-272	-2 350
Actions distribuées	-8 667	-11 268	-98 197
Plus-values réalisées		2 677	
Au 31 décembre 2021	12 544	12 544	142 555
Acquisitions	18 168	18 168	172 991
Cessions	-298	-384	-3 502
Actions distribuées	-6 887	-7 676	-72 416
Plus-values réalisées		875	
Au 31 décembre 2022	23 527	23 527	239 628

En 2022, une plus-value nette de CHF 634 000 (2021: CHF 2 204 000) a été enregistrée en prime d'émission dans les capitaux propres en relation avec la distribution d'actions propres.

Réserves consolidées

Cette rubrique se décompose comme suit:

en milliers de CHF	Bénéfice au bilan	Réserve pour options de souscription d'actions	Réserve de réévaluation	Écarts actuariels des régimes à prestations définies	Réserves consolidées
Au 1^{er} janvier 2021	533 441	8 565	1 414	-14 248	529 172
Résultat net de l'exercice	65 263	-	-	-	65 263
Réévaluation des régimes à prestations définies	-	-	-	4 831	4 831
Incidence de la réévaluation d'actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	302	-	302
Résultat global de l'exercice	65 263	-	302	4 831	70 396
Dividendes versés	-37 043	-	-	-	-37 043
Exercice d'options de souscription d'actions	1 605	-985	-	-	620
Incidence de la comptabilisation des options de souscriptions d'actions	1 309	1 014	-	-	2 323
Transfert de la réserve de réévaluation au bénéfice au bilan	298	-	-298	-	-
Incidence des variations de périmètre	53	-	-	-	53
Au 31 décembre 2021	564 926	8 594	1 418	-9 417	565 521
Résultat net de l'exercice	89 111	-	-	-	89 111
Réévaluation des régimes à prestations définies	-	-	-	5 455	5 455
Incidence de la réévaluation d'actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	339	-	339
Résultat global de l'exercice	89 111	-	339	5 455	94 905
Dividendes versés	-41 481	-	-	-	-41 481
Exercice d'options de souscription d'actions	22	-348	-	-	-326
Incidence de la comptabilisation des options de souscriptions d'actions	600	1 125	-	-	1 725
Au 31 décembre 2022	613 178	9 371	1 757	-3 962	620 344

La réserve pour options de souscription d'actions est utilisée pour comptabiliser la juste valeur des instruments de capitaux propres consentis aux collaborateurs du Groupe (cf. note 19). Lors de l'exercice d'options de souscription, la valeur des instruments est transférée de cette réserve au compte de prime d'émission.

La réserve de réévaluation comprend les variations cumulées nettes de la juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur par les biais des autres éléments du résultat global. Lorsque ces instruments sont cédés, le montant des variations cumulées nettes de juste valeur jusqu'au moment de leur cession est reclassé au bénéfice au bilan dans les capitaux propres.

La réserve d'écarts de conversion comprend les écarts de change relatifs à la conversion en francs suisses des états financiers des sociétés du Groupe libellés en monnaies étrangères ainsi que les changements de juste valeur des instruments utilisés pour couvrir des investissements nets dans des entités étrangères. Cette réserve est présentée distinctement dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

La réserve d'écarts actuariels des régimes à prestations définies est utilisée pour enregistrer les modifications des hypothèses à long terme et la différence entre les hypothèses prises et l'évolution réelle des régimes à prestations définies.

Autres éléments du résultat global

Cette rubrique se décompose comme suit:

en milliers de CHF	Attribuables aux actionnaires de la société mère				Intérêts non contrôlants	Total
	Écart de conversion	Réserve de réévaluation	Écarts actuariels des régimes à prestations définies	Total		
2022						
Autres éléments du résultat global qui ne peuvent pas être reclassés ultérieurement au compte de résultat						
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	339	-	339	-	339
Réévaluation des régimes à prestations définies	-	-	5 455	5 455	7	5 462
Total des autres éléments du résultat global qui ne peuvent pas être reclassés ultérieurement au compte de résultat	-	339	5 455	5 794	7	5 801
Autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat						
Écart de conversion	-31 394	-	-	-31 394	-995	-32 389
Part des autres éléments du résultat global des sociétés associées	-280	-	-	-280	-	-280
Total des autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat	-31 674	-	-	-31 674	-995	-32 669
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts	-31 674	339	5 455	-25 880	-988	-26 868

en milliers de CHF	Attribuables aux actionnaires de la société mère				Intérêts non contrôlants	Total
	Écart de conversion	Réserve de réévaluation	Écarts actuariels des régimes à prestations définies	Total		
2021						
Autres éléments du résultat global qui ne peuvent pas être reclassés ultérieurement au compte de résultat						
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	302	-	302	-	302
Réévaluation des régimes à prestations définies	-	-	4 831	4 831	8	4 839
Total des autres éléments du résultat global qui ne peuvent pas être reclassés ultérieurement au compte de résultat	-	302	4 831	5 133	8	5 141
Autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat						
Écart de conversion	-1 875	-	-	-1 875	279	-1 596
Transfert de l'écart de conversion au compte de résultat	-13 235	-	-	-13 235	-	-13 235
Part des autres éléments du résultat global des sociétés associées	16	-	-	16	-	16
Total des autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat	-15 094	-	-	-15 094	279	-14 815
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts	-15 094	302	4 831	-9 961	287	-9 674

17. INTÉRÊTS NON CONTRÔLANTS

Informations financières sur les filiales et autres sociétés avec des intérêts non contrôlants significatifs

Les informations financières résumées, avant élimination des comptes et opérations réciproques, des principales sociétés dans lesquelles les intérêts non contrôlants sont significatifs sont présentées ci-après.

L'activité sur les options de change ainsi que celle relative à l'énergie sont réalisées par l'intermédiaire de plusieurs sociétés qui ont été regroupées respectivement sous «Tradition-ICAP» et «Tradition Energy» (aux Etats-Unis) dans le tableau ci-dessous.

Au 31 décembre 2022				
en milliers CHF	Tradition-ICAP	Tradition Energy	Autres sociétés	Total
Lieu d'activité	Londres, New York, Singapour	Stamford		
Pourcentage de détention des intérêts non contrôlants	50,0%	40,0% ¹⁾		
Actif non courant	1 464	1 790		
Actif courant	40 316	72 747		
Passif non courant	2 332	916		
Passif courant	10 003	28 578		
Actif net	29 445	45 043		
Valeur comptable des intérêts non contrôlants	4 834	18 454	2 424	25 712
Chiffre d'affaires	56 861	57 938		
Résultat net/ global de l'exercice	9 758	12 461		
Quote-part attribuable aux intérêts non contrôlants dans le résultat net/global:	1 625	5 022	1 660	8 307
Flux de trésorerie nets opérationnels	3 417	8 835		
Flux de trésorerie nets d'investissement	-121	-420		
Flux de trésorerie nets de financement (hors dividendes versés aux intérêts non contrôlants)	-719	-5 330		
Dividendes versés aux intérêts non contrôlants	-2 553	-3 591		
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	24	-506		

1) En outre, 2,5% complémentaire du capital-actions est détenu par l'intermédiaire d'actions ne donnant pas de droits de vote.

Au 31 décembre 2021

en milliers CHF	Tradition-ICAP	Tradition Energy	Autres sociétés	Total
Lieu d'activité	Londres, New York, Singapour	Stamford		
Pourcentage de détention des intérêts non contrôlants	50,0%	40,0% ¹⁾		
Actif non courant	3 749	487		
Actif courant	40 900	65 791		
Passif non courant	8 668	84		
Passif courant	11 540	25 211		
Actif net	24 441	40 983		
Valeur comptable des intérêts non contrôlants	3 848	16 865	1 557	22 270
Chiffre d'affaires	53 427	52 148		
Résultat net/ global de l'exercice	8 232	10 207		
Quote-part attribuable aux intérêts non contrôlants dans le résultat net/global:	1 517	4 110	619	6 246
Flux de trésorerie nets opérationnels	6 005	7 157		
Flux de trésorerie nets d'investissement	-271	-		
Flux de trésorerie nets de financement (hors dividendes versés aux intérêts non contrôlants)	-515	-3 138		
Dividendes versés aux intérêts non contrôlants	-2 184	-2 141		
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	3 036	1 878		

1) En outre, 2,5% complémentaire du capital-actions est détenu par l'intermédiaire d'actions ne donnant pas de droits de vote.

18. DIVIDENDES

Le dividende à payer n'est comptabilisé qu'après son approbation par l'Assemblée générale. Le dividende suivant a été proposé par le Conseil d'administration:

en milliers de CHF	2022	2021
Dividende de CHF 5,5 par action au titre de l'exercice 2022 (2021: CHF 5,0)*	40 781	45 456

*hors propres actions détenues par la société

Le dividende relatif à l'exercice 2021 d'un montant de CHF 45 456 000 a été versé le 3 juin 2022, conformément à la décision prise lors de l'Assemblée générale du 24 mai 2022, comme suit:

en milliers de CHF	
Versement sous la forme d'actions propres	7 676
Versement en espèces	37 780
Total	45 456

19. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Au 31 décembre 2022, les options de souscription d'actions consenties aux collaborateurs du Groupe présentent les caractéristiques suivantes:

Date d'attribution	Nombre d'options de CHF 2,50 de nominal	Augmentation de capital potentielle en CHF	Date de début d'exercice ⁽¹⁾	Date d'échéance	Prix d'exercice en CHF	Condition d'exercice ⁽²⁾ en CHF
05.01.18	20 000	50 000	01.02.21	01.02.26	2,50	115,00
30.08.18	12 000	30 000	01.09.21	01.09.26	2,50	120,00
20.11.18	50 000	125 000	20.11.21	20.11.26	2,50	120,00
28.11.18	18 000	45 000	6 000 dès le 01.12.21 6 000 dès le 01.12.22 6 000 dès le 01.12.23	01.12.26	2,50	110,00
09.01.19	3 000	7 500	09.07.20	09.07.25	2,50	110,00
06.06.19	58 000	145 000	01.06.22	01.06.27	2,50	120,00
13.01.20	20 000	50 000	13.01.23	13.01.28	2,50	114,00
07.04.20	22 500	56 250	07.04.23	07.04.28	2,50	125,00
01.07.20	50 000	125 000	01.07.23	01.07.28	2,50	125,00
08.04.21	22 500	56 250	08.04.24	08.04.29	2,50	130,00
31.08.21	19 000	47 500	3 000 dès le 31.08.2022 5 000 dès le 31.08.2023 5 000 dès le 31.08.2024 3 000 dès le 31.08.2025 3 000 dès le 31.08.2026	31.08.29	2,50	110,00
10.09.21	5 000	12 500	10.09.24	10.09.29	2,50	120,00
14.04.22	20 000	50 000	14.04.25	14.04.30	2,50	120,00
24.06.22	10 000	25 000	2 000 dès le 24.6.2023 2 000 dès le 24.6.2024 2 000 dès le 24.6.2025 2 000 dès le 24.6.2026 2 000 dès le 24.6.2027	24.06.30	2,50	110,00
28.07.22	7 000	17 500	28.07.25	28.07.30	2,50	120,00
30.08.22	60 000	150 000	20 000 dès le 01.10.2023 20 000 dès le 01.10.2024 20 000 dès le 01.10.2025	01.10.28	2,50	112,00
Total	397 000	992 500				

Conditions d'exercice

- (1) Les collaborateurs doivent être employés du Groupe afin d'exercer les options de souscription d'actions consenties.
 (2) Le cours de l'action doit être supérieur à ces seuils pendant 10 jours consécutifs au cours des 12 mois précédents la date d'exercice.

En 2022, Compagnie Financière Tradition SA a consenti 97 000 options de souscription d'actions à des collaborateurs du Groupe (48 500 options en 2021).

La juste valeur des options octroyées ou des modifications effectuées est déterminée à la date d'attribution, respectivement de modification, des options de souscription en recourant à un modèle d'évaluation prenant en compte les caractéristiques et conditions générales d'acquisition des droits prévalant à cette date.

Sur la base d'observations historiques, les paramètres d'évaluations suivants ont été utilisés afin de déterminer la juste valeur des options consenties:

Moyennes pondérées	2022	2021
Rendement de dividendes	5,0%	5,0%
Volatilité attendue	15,5%	14,0%
Taux d'intérêt sans risque	0,5%	0,0%
Prix de l'action à la date d'attribution (en CHF)	105,1	114,7

En 2022, la moyenne pondérée de la juste valeur des options à la date de l'octroi est de CHF19,7 (2021: CHF17,9).

Le nombre et le prix d'exercice moyen pondéré des options de souscription sur action consenties aux collaborateurs du Groupe sont les suivants:

	2022		2021	
	Prix d'exercice moyen pondéré (en CHF)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (en CHF)	Nombre d'options
En circulation au début de l'exercice	2,50	302 000	2,50	364 167
Attribuées	2,50	97 000	2,50	48 500
Exercées *	2,50	-2 000	2,50	-109 667
Annulées	-	-	2,50	-1 000
En circulation à la fin de l'exercice	2,50	397 000	2,50	302 000
Exerçables à la fin de l'exercice	2,50	29 000	2,50	29 000

* Le cours moyen pondéré de l'action à la date d'exercice des options exercées en 2022 est de CHF105,0 (2021: CHF112,8).

Les options exercées donnent uniquement droit à la livraison des actions. En 2022, le montant des charges liées aux paiements fondés sur des actions est de CHF1 125 000 (CHF1 014 000 en 2021).

20. DETTES FINANCIÈRES

en milliers de CHF	2022	2021
Court terme		
Découverts bancaires	1 853	2 182
Emprunts bancaires	8 000	-
Emprunts obligataires	-	109 923
Total	9 853	112 105
Long terme		
Emprunts obligataires	209 376	209 200
Total	209 376	209 200
Total dettes financières	219 229	321 305

Les dettes financières provenant des activités de financement selon le tableau des flux de trésorerie ont évolué comme suit:

		Changements sans contrepartie de trésorerie				
en milliers de CHF	1.1.22	Changements résultant des flux de trésorerie	Autres variations	Reclassements	Écarts de conversion	31.12.22
Court terme						
Emprunts bancaires	-	8 000	-	-	-	8 000
Emprunts obligataires	109 923	-110 000	77	-	-	-
Total	109 923	-102 000	77	-	-	8 000
Long terme						
Emprunts obligataires	209 200	-	176	-	-	209 376
Total	209 200	-	176	-	-	209 376

		Changements sans contrepartie de trésorerie				
en milliers de CHF	1.1.21	Changements résultant des flux de trésorerie	Autres variations	Reclassements	Écarts de conversion	31.12.21
Court terme						
Emprunts bancaires	12 000	-12 000	-	-	-	-
Emprunts obligataires	-	-	93	109 830	-	109 923
Total	12 000	-12 000	93	109 830	-	109 923
Long terme						
Emprunts obligataires	239 338	79 584	108	-109 830	-	209 200
Total	239 338	79 584	108	-109 830	-	209 200

Les emprunts obligataires se décomposent comme suit:

Émetteur	Année d'émission et d'échéance	Valeur nominale résiduelle en milliers de CHF	Coupon	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable en milliers de CHF	
					31 décembre 2022	31 décembre 2021
Compagnie Financière Tradition SA	2021-2027	CHF 80 000	1,875%	1,980%	79 654	79 585
Compagnie Financière Tradition SA	2019-2025	CHF 130 000	1,750%	1,850%	129 722	129 615
Compagnie Financière Tradition SA	2016-2022	CHF 110 000	1,625%	1,726%	-	109 923
TOTAL					209 376	319 123
<i>Dont montant remboursable dans les 12 mois</i>					-	109 923

Au 31 décembre 2022, Compagnie Financière Tradition dispose de facilités de crédit pour un montant de CHF174 770 000 (CHF174 736 000 au 31 décembre 2021). Celles-ci ont été utilisées à hauteur de CHF8'000'000 au 31 décembre 2022 (non utilisées au 31 décembre 2021).

L'exposition du Groupe liée aux risques de liquidité, de change et de taux d'intérêts sur les dettes financières est décrite en note 30.

21. PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Les provisions se décomposent comme suit:

en milliers de CHF	Provisions pour pensions et retraites	Provisions pour litiges	Total
Au 1^{er} janvier 2021	30 549	366	30 915
<i>Dont montant qui devrait être réglé dans les 12 mois</i>	-	-	-
Reclassements	-	364	364
Dotation	2 918	14 536	17 454
Utilisation	-530	-1 889	-2 419
Dissolution	-	-202	-202
Réévaluation des régimes à prestations définies	-5 517	-	-5 517
Écarts de conversion	-1 146	-252	-1 398
Au 31 décembre 2021	26 274	12 923	39 197
<i>Dont montant qui devrait être réglé dans les 12 mois</i>	-	12 910	12 910
Reclassements	-	409	409
Dotation	2 595	116	2 711
Utilisation	-1 409	-	-1 409
Dissolution	-21	-	-21
Réévaluation des régimes à prestations définies	-6 461	-	-6 461
Écarts de conversion	-1 784	-1 252	-3 036
Au 31 décembre 2022	19 194	12 196	31 390
<i>Dont montant qui devrait être réglé dans les 12 mois</i>	-	11 658	11 658

Provisions pour pensions et retraites

Les provisions pour pensions et retraites sont constatées au bilan afin de couvrir les obligations du Groupe en matière de régimes à prestations définies et d'autres avantages à long terme en faveur du personnel. Le détail de ces engagements est présenté en note 22.

Provisions pour litiges

Dans le cadre de leurs activités, il arrive que des filiales du Groupe soient impliquées dans des litiges avec des anciens employés suite à la résiliation de leur contrat de travail ou avec des sociétés concurrentes lors de l'engagement de nouveaux collaborateurs. Par ailleurs, des procédures administratives peuvent être menées à l'encontre de filiales par les régulateurs locaux. L'échéance des sorties de trésorerie relative à ces provisions est incertaine car elle dépend de l'issue des procédures en question qui peuvent durer de nombreuses années.

Une filiale du Groupe au Royaume-Uni est défenderesse dans une procédure civile intentée fin 2017 par cinq sociétés anglaises en liquidation ainsi que les liquidateurs de ces sociétés.

En 2009, celles-ci ont négocié des quotas de l'Union européenne, également appelés crédits carbone, et ne se sont pas acquittées de la TVA facturée aux contreparties dans le cadre de ces transactions. La filiale du Groupe a agi en qualité d'intermédiaire dans la transmission d'un nombre limité d'ordres relatifs à ces transactions.

Les liquidateurs demandent des dommages et intérêts car ils estiment que cette filiale n'a pas su identifier les infractions et a donc ainsi contribué à ce que les dirigeants des sociétés anglaises en liquidation manquent à leurs obligations légales.

La filiale s'est vigoureusement défendue et a réussi à faire rejeter toutes les réclamations de trois des sociétés et certaines des réclamations des deux autres sociétés. Certains arguments ont ensuite été portés devant la Cour d'appel anglaise où la filiale a obtenu de nouveaux succès. Une question demeure à propos de laquelle l'autorisation est demandée de faire appel devant la Cour suprême. Une provision a été comptabilisée pour couvrir une éventuelle décision défavorable concernant le dernier sujet restant. Le montant provisionné est compris dans la rubrique des provisions à court terme au 31 décembre 2022.

22. ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

La majorité des employés de Compagnie Financière Tradition bénéficie de prestations de retraites octroyées par des régimes à cotisations définies dont les cotisations sont inscrites en charge lorsqu'elles sont encourues. Les éventuels montants à payer en fin de période sont présentés dans la rubrique des «Fournisseurs et autres créanciers».

Les régimes à prestations définies concernent principalement les employés du Groupe basés en Suisse.

Les collaborateurs en Suisse sont assurés auprès de l'institution de prévoyance de l'employeur contre les risques de vieillesse, d'invalidité et de décès. L'institution de prévoyance a la forme juridique d'une fondation. L'institution de prévoyance assume elle-même le risque vieillesse alors que les risques décès et invalidités sont réassurés auprès d'une compagnie d'assurance. Les prestations de vieillesse sont définies en fonction du solde des comptes d'épargne individuels (avoir de vieillesse) à la date du départ à la retraite. La rente vieillesse annuelle se calcule en multipliant l'avoir de vieillesse à la date du départ par le taux de conversion défini dans le règlement de la fondation. Les collaborateurs peuvent prendre une retraite anticipée au plus tôt à 58 ans révolus, auquel cas le taux de conversion est réduit en fonction de la prolongation de la durée attendue du versement de la rente et de l'avoir de vieillesse moins important. Les collaborateurs ont en outre la possibilité de percevoir tout ou partie de la rente vieillesse sous forme de capital.

Les cotisations ordinaires de l'employeur sont exprimées en pourcent du salaire assuré (selon l'âge) et versées sur les avoirs de vieillesse individuels.

La politique d'investissement de l'institution de prévoyance se fonde sur l'objectif de réaliser un rendement qui, associé aux cotisations versées, soit suffisant pour garder un contrôle raisonnable sur les différents risques de financement du régime. Le Conseil de fondation, avec l'aide de conseillers en placement, détermine la pondération des catégories d'actifs et les allocations cibles, lesquelles sont révisées périodiquement. L'allocation effective des actifs est déterminée par une série de conditions économiques et de marché et en considération des risques spécifiques aux catégories d'actifs.

Les autres avantages à long terme concernent essentiellement des employés de filiales du Groupe au Japon qui ont la possibilité de différer le versement d'une partie de leur rémunération jusqu'à l'âge de la retraite ou de leur départ de la société.

Les provisions pour pensions et retraites se répartissent comme suit:

en milliers de CHF	2022	2021
Régimes à prestations définies	5 137	11 470
Autres avantages à long terme	14 057	14 804
Total des provisions pour pensions et retraites	19 194	26 274

Les charges liées aux régimes à prestations et cotisations définies sont présentées dans la rubrique «charges du personnel». En 2022, le montant des charges liées aux régimes à cotisations définies est de CHF 4 087 000 (CHF 5 069 000 en 2021).

PROVISION POUR DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Actifs et passifs comptabilisés au bilan

en milliers de CHF	2022	2021
Valeur actualisée des obligations	52 783	61 024
Juste valeur des actifs des régimes	-47 646	-49 554
Engagements nets des régimes à prestations définies	5 137	11 470

Mouvement de la valeur actualisée des obligations

en milliers de CHF	2022	2021
Valeur actualisée des obligations au 1^{er} janvier	61 024	61 323
<i>dont obligations financées</i>	57 013	57 422
<i>dont obligations non financées</i>	4 011	3 901
Coût des services rendus	1 450	2 244
Coût financier	208	116
(Gains) / pertes actuariel(le)s liés à l'expérience	799	2 578
(Gains) / pertes actuariel(le)s sur les hypothèses démographiques	-	-2 405
(Gains) / pertes actuariel(le)s sur les hypothèses financières	-12 805	-2 561
Cotisations des employés	973	987
Prestations versées	1 050	-1 184
Coût des services passés	138	-
Écarts de conversion	-54	-74
Valeur actualisée des obligations au 31 décembre	52 783	61 024
<i>dont obligations financées</i>	48 857	57 013
<i>dont obligations non financées</i>	3 926	4 011

Mouvement de la juste valeur des actifs des régimes

en milliers de CHF	2022	2021
Juste valeur des actifs des régimes au 1^{er} janvier	49 554	45 210
Rendement attendu des actifs des régimes	139	11
Gains / (pertes) actuariel(le)s liés à l'expérience	-5 545	3 129
Cotisations des employés	973	987
Cotisations de l'employeur	1 386	1 220
Prestations versées	1 249	-909
Frais d'administration	-84	-76
Écarts de conversion	-26	-18
Juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre	47 646	49 554

Le Groupe estime à CHF1 351 000 le montant des cotisations liées aux régimes à prestations définies pour l'exercice 2023.

Juste valeur des actifs par nature exprimée en pourcentage du total des actifs des régimes

en%	2022	2021
Actions	28,6%	31,3%
Obligations	25,3%	26,3%
Immobiliers	28,6%	28,6%
Contrats d'assurance	0,8%	0,8%
Liquidités	9,2%	5,2%
Divers	7,5%	7,8%
Total	100,0%	100,0%

Les placements en actions, obligations et immobiliers sont essentiellement investis au travers de fonds de placements et sont en majorité cotés sur un marché boursier actif. Les autres catégories de placements ne sont pour la plupart pas cotés sur un marché boursier actif.

Écarts actuariels des régimes à prestations définies enregistrés dans les autres éléments du résultat global

en milliers de CHF	2022	2021
Écarts actuariels sur les passifs des régimes	12 805	4 966
Ajustements liés à l'expérience relatifs aux passifs des régimes	-799	-2 578
Ajustements liés à l'expérience relatifs aux actifs des régimes	-5 545	3 129
Gain / (perte) sur la réévaluation des régimes à prestations définies	6 461	5 517

Charge comptabilisée au compte de résultat

en milliers de CHF	2022	2021
Coût des services rendus	1 450	2 244
Coût des services passés	138	-
Charge d'intérêt net	68	105
Frais d'administration	84	76
Coût / (produit) des régimes à prestations définies	1 740	2 425
Rendement effectif des actifs des régimes	-5 406	3 140

Principales hypothèses actuarielles

en%	2022	2021
Taux d'actualisation	2,44%	0,60%
Augmentations futures des salaires	1,90%	1,17%

Tables de mortalité

L'espérance de vie est prise en compte dans les engagements définis sur la base de tables de mortalité du pays dans lequel le régime est situé. Des tables générationnelles, permettant de modéliser l'évolution future de la mortalité, ont été utilisées au 31 décembre 2022 et 2021. En Suisse, la table LPP 2020 a été utilisée.

Analyse de sensibilité

L'impact sur le montant des engagements des régimes à prestations définies au 31 décembre 2022 et 2021 d'une augmentation ou diminution des principales hypothèses actuarielles est présenté ci-dessous:

Au 31 décembre 2022		
en milliers de CHF	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation (variation de 0,5%)	-3 148	3 536
Augmentations futures des salaires (variation de 0,5%)	145	-145
Au 31 décembre 2021		
en milliers de CHF	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation (variation de 0,5%)	-4 227	4 790
Augmentations futures des salaires (variation de 0,5%)	225	-225

Cette analyse repose sur l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes.

Duration des obligations des régimes à prestations définies

La duration moyenne pondérée de l'obligation du régime à prestations définies pour les employés du Groupe en Suisse est de 14 années au 31 décembre 2022 (16 années au 31 décembre 2021).

23. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉANCIERS

Cette rubrique se décompose comme suit:

en milliers de CHF	2022	2021
Dettes liées aux activités de teneur de comptes	-	98 102
Dettes liées aux activités en principal	106 461	447 383
Charges à payer	149 645	133 018
Dettes envers les parties liées (cf. note 27)	5 815	5 660
Autres dettes à court terme	46 872	48 904
Total	308 793	733 067

L'exposition du Groupe liée aux risques de liquidité, de change et de taux d'intérêts sur les fournisseurs et autres créanciers est décrite en note 30.

24. IMPÔTS À PAYER ET À RECEVOIR

Au 31 décembre 2022, les impôts à payer consolidés de Compagnie Financière Tradition s'élèvent à CHF 11 162 000 contre CHF 9 036 000 au 31 décembre 2021.

Les impôts à recevoir d'un montant de CHF 4 979 000 au 31 décembre 2022 contre CHF 5 195 000 au 31 décembre 2021 sont principalement constitués d'acomptes d'impôt versés par des sociétés du Groupe.

25. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Au 31 décembre, la juste valeur des instruments financiers dérivés se décompose comme suit:

en milliers de CHF	2022		2021	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Contrats de change à terme sur devises	344	171	252	-
Swaps de devises	157	161	157	20
Total	501	332	409	20

Les instruments financiers dérivés conclus par le Groupe ne sont pas désignés comme instruments de couverture dans des relations de couverture.

26. CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location du Groupe concernent essentiellement des bureaux utilisés par les employés dans le cadre de leurs activités.

Actifs liés au droit d'utilisation

Au 31 décembre 2022			
en milliers de CHF	Immeubles	Véhicules	Total
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier	47 258	-	47 258
Variation de périmètre	100	-	100
Actifs additionnels	18 340	162	18 502
Amortissements	-14 629	-66	-14 695
Reclassements	18	18	36
Écarts de conversion	-839	-	-839
Valeur comptable nette au 31 décembre	50 248	-	50 362

Au 31 décembre 2021			
en milliers de CHF	Immeubles	Véhicules	Total
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier	51 140	-	51 140
Actifs additionnels	9 648	-	9 648
Amortissements	-14 359	-	-14 359
Reclassements	-41	-	-41
Écarts de conversion	870	-	870
Valeur comptable nette au 31 décembre	47 258	-	47 258

Obligations locatives

en milliers de CHF	2022	2021
Court terme		
Obligations locatives	15 739	14 846
Total	15 739	14 846
Long terme		
Obligations locatives	46 177	45 939
Total	46 177	45 939
Total des obligations locatives	61 916	60 785

L'exposition du Groupe liée aux risques de liquidité, de change et de taux d'intérêts sur les obligations locatives est décrite en note 30.

Les obligations locatives provenant des activités de financement selon le tableau des flux de trésorerie ont évolué comme suit:

		Changements sans contrepartie de trésorerie			
en milliers de CHF	1.1.22	Changements résultant des flux de trésorerie	Augmentation des obligations locatives	Écarts de conversion	31.12.22
Obligations locatives	60 785	-16 334	18 593	-1 128	61 916
Total	60 785	-16 334	18 593	-1 128	61 916

		Changements sans contrepartie de trésorerie			
en milliers de CHF	1.1.21	Changements résultant des flux de trésorerie	Augmentation des obligations locatives	Écarts de conversion	31.12.21
Obligations locatives	63 904	-13 932	9 589	1 224	60 785
Total	63 904	-13 932	9 589	1 224	60 785

Autres informations relatives aux contrats de location

- Les charges liées aux contrats de location à court terme s'élèvent à CHF 3 746 000 pour l'exercice 2022 (2021: CHF 3 843 000).
- La charge d'intérêts sur les obligations locatives est présentée en note 4.
- Le total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location s'élève à CHF 19 949 000 pour l'exercice 2022 (2021: CHF 17 499 000).

27. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Nature des fonctions des employés clés

Les employés clés comprennent les membres de la Direction générale du Groupe. Leurs fonctions incluent le management de l'ensemble des équipes opérationnelles dans les différentes zones géographiques du Groupe ainsi que des fonctions de direction.

Rémunération des employés clés

en milliers de CHF	2022	2021
Salaires et bonus	18 272	14 022
Options de souscription d'actions	688	685
Prestations en nature	22	15
Total	18 982	14 722

En 2022 et 2021, les employés clés n'ont reçu aucune rémunération sous forme d'avantages postérieurs à l'emploi, d'indemnités de fin de contrat de travail, de paiements sous forme d'autres avantages à court et long terme.

En 2022, Compagnie Financière Tradition a octroyé 80 000 options de souscription à des membres de la Direction générale du Groupe (15 000 options en 2021). Un montant de CHF 688 000 (2021: CHF 685 000) a été constaté au cours de l'exercice à titre de charge relative aux paiements fondés sur des actions relatif aux employés clés.

Créances sur les parties liées

en milliers de CHF	2022	2021
Non courant		
Créances sur les coentreprises	428	2 067
Créances sur les employés clés	5 880	6 404
Total	6 308	8 471
Courant		
Créances sur les sociétés associées	51	65
Créances sur les coentreprises	7 123	8 338
Créances sur l'actionnaire et les sociétés liées	1 642	1 797
Créances sur les employés clés	1 912	2 721
Total	10 728	12 921
Dettes envers les parties liées		
en milliers de CHF	2022	2021
Courant		
Dettes envers les sociétés associées	30	59
Dettes envers les coentreprises	3 501	3 477
Dettes envers l'actionnaire et les sociétés liées	2 284	2 124
Total	5 815	5 660

Les rubriques «Créances sur l'actionnaire et les sociétés liées» et «Dettes envers l'actionnaire et les sociétés liées» comprennent l'ensemble des créances et dettes de Compagnie Financière Tradition SA et de ses filiales vis-à-vis de leur actionnaire majoritaire ultime, VIEL et Compagnie-Finance, Paris, et des filiales de cette société.

Transactions avec les parties liées

Compagnie Financière Tradition SA possède un contrat de bail à loyer avec une société appartenant à son actionnaire ultime. En 2022, le Groupe a constaté une charge de CHF 770 000 liée au droit d'utilisation de ces locaux (2021: CHF 818 000). La valeur comptable de l'obligation locative est de CHF 2 484 000 au 31 décembre 2022 (31.12.2021: CHF 3 241 000).

Le régime à prestations définies de Compagnie Financière Tradition SA en Suisse est considéré comme une entité apparentée (cf. note 22)

Consolidation de Compagnie Financière Tradition SA

Compagnie Financière Tradition SA fait l'objet d'une consolidation dans les comptes consolidés de VIEL & Cie dont le siège social est situé au 9, Place Vendôme, 75001 Paris.

28. OPÉRATIONS HORS-BILAN

Titres à livrer et à recevoir

en milliers de CHF	2022	2021
Titres à livrer	180 688 574	176 021 909
Titres à recevoir	180 688 206	176 021 427

Les titres à livrer et à recevoir reflètent les opérations de vente et d'achat de titres initiées avant le 31 décembre et débouclées après cette date, dans le cadre des activités en principal réalisées par les sociétés du Groupe.

29. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Le Groupe est principalement exposé aux risques financiers suivants:

- risque de crédit et de contrepartie
- risque de liquidité
- risque de marché

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques cités ci-dessus, les objectifs, politique et procédures de gestion du risque, ainsi que les méthodes utilisées pour les mesurer. En 2022, il n'y a pas eu de changement dans l'approche du Groupe en relation avec la gestion du risque.

Le Conseil d'administration a la responsabilité ultime de définir l'appétence aux risques, d'établir les principes de gestion des risques du Groupe, et d'exercer la haute surveillance sur la Direction. Il est assisté dans ces tâches par le Comité d'audit dont le rôle est la surveillance du système de contrôle interne sur le reporting financier, la gestion des risques, ainsi que la conformité avec les lois et réglementations. L'audit interne effectue des revues de l'efficacité des procédures de gestion des risques et des contrôles internes dont les résultats sont communiqués au Comité d'audit. Le département de gestion des risques est une fonction indépendante, directement rattachée au Président du Conseil d'administration. Il est en charge d'identifier, d'évaluer, de cartographier et de suivre l'évolution des risques auxquels le Groupe est exposé.

Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit et de contrepartie représente le risque de perte financière lorsqu'un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à une de ses obligations. Ce risque concerne principalement la rubrique des clients et autres créances.

Compagnie Financière Tradition SA exerce le métier d'intermédiaire sur les marchés financiers et non financiers, principalement auprès d'une clientèle de professionnels. Ce métier de courtier consiste à rapprocher deux contreparties pour la réalisation d'une opération et à percevoir une rémunération pour le service apporté. Compagnie Financière Tradition SA a donc une exposition au risque de crédit limitée à ses seules créances dans le cadre de cette activité. La qualité des contreparties est évaluée localement par les filiales selon des directives émises par le Groupe et les commissions à recevoir font l'objet d'un suivi régulier. Des provisions pour pertes de valeur sont comptabilisées si nécessaire sur certaines créances.

Par ailleurs, certaines sociétés du Groupe agissent à titre de principal dans l'achat et la vente simultanés de titres pour le compte de tiers. Ces transactions sont gérées sur la base de règlement d'espèces contre livraisons de titres à travers des chambres de compensation. Le délai entre la date de transaction et la date de dénouement est majoritairement de deux jours pendant lesquels Compagnie Financière Tradition SA est exposée au risque de contrepartie.

Ce risque de contrepartie est contenu dans les limites déterminées par le Comité de crédit sur la base de son appréciation sur la qualité financière de la contrepartie, prenant en considération les ratings publiés par les organismes reconnus (ECAI, External Credit Assessment Institutions), ainsi que toutes informations financières disponibles (cours de bourse, Credit Default Swaps, évolution des rendements du marché secondaire obligataire, etc.); lorsqu'aucun rating externe n'est disponible, Compagnie Financière Tradition SA calcule un rating selon une méthodologie interne. En sus de la notation de la contrepartie, le type d'instruments traités et leur liquidité sont également pris en compte pour déterminer la limite.

Le suivi du respect des limites est assuré de manière indépendante par le département des risques de Compagnie Financière Tradition SA, ou par les départements des risques des régions opérationnelles. Les limites sont régulièrement révisées selon une périodicité prédéterminée ou bien à la suite d'événements pouvant affecter la qualité de la contrepartie ou l'environnement dans lequel elle opère (pays, types de secteur, etc.). Les expositions se concentrent essentiellement sur des établissements financiers régulés, la vaste majorité notée «investment grade».

Le dénouement est quant à lui traité par des équipes spécialisées. À cet effet, Compagnie Financière Tradition SA dispose d'une filiale indirecte, Tradition London Clearing Ltd, pivot des opérations en principal du Groupe pour l'Europe et l'Asie. Tradition London Clearing Ltd. est en charge du suivi des opérations introduites par les entités opérationnelles du Groupe jusqu'à leur dénouement final dans les chambres de compensation. Tradition Securities and Derivatives Inc., filiale du Groupe aux États-Unis, assure par ailleurs le bon déroulement des opérations en principal aux États-Unis. Cette société est membre du FICC (Fixed Income Clearing Corporation), une contrepartie centrale de marché pour les titres d'État américains. L'adhésion au FICC induit une réduction notable du risque de défaut d'une contrepartie, la responsabilité de la bonne fin des opérations incombant au FICC une fois les opérations confirmées.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité intervient lorsque le Groupe connaît des difficultés à honorer ses obligations financières. Aux fins de la gestion des risques, le Groupe divise ce risque en deux catégories – risque de liquidité transactionnel et risque de liquidité sur bilan.

Le risque de liquidité transactionnel concerne la capacité du Groupe à couvrir les flux de trésorerie liés aux opérations en principal ou aux besoins des contreparties du marché – par exemple – la nécessité de financer des titres en cours de règlement ou de placer des marges ou des garanties auprès de chambres de compensation ou de banques fournissant des services de compensation au Groupe. Quoique difficiles à anticiper, ces besoins de liquidités sont généralement de court terme, à un jour voire intra journaliers, et sont généralement couverts par des découverts auprès de l'entité de compensation. Pour gérer ces risques, le Groupe veille à ce que ses filiales pratiquant des opérations en principal disposent d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisants pour couvrir leurs besoins potentiels de financement en faisant appel à une approche statistique basée sur les données historiques, qui sont soumises à un test de résistance pour définir un niveau de réserve approprié.

Le risque de liquidité sur bilan est le risque qu'une entité du Groupe soit incapable de couvrir ses besoins en fonds de roulement nets pendant un certain laps de temps du fait de difficultés opérationnelles ou d'investissements importants dans l'activité. Pour gérer ce risque, les principales entités opérationnelles du Groupe établissent des prévisions de trésorerie glissantes sur douze mois dans le cadre de la procédure mensuelle d'information financière afin de déceler les problèmes potentiels de liquidité.

Au minimum, toutes les entités conservent des liquidités ou des équivalents de trésorerie suffisants pour couvrir les sorties nettes de trésorerie anticipées pour les trois mois suivants.

Des contrôles sont effectués ponctuellement pour déterminer les fonds en excédent par rapport aux exigences locales pouvant être transférés aux sociétés holdings du Groupe, qui déterminent et gèrent les besoins en fonds de roulement ou de trésorerie structurelle. Au niveau des sociétés holdings, le Groupe a mis en place des financements obligataires ainsi qu'une facilité de crédit (décrits à la Note 20) qui conforte sa situation de trésorerie et sa capacité de gestion des risques de liquidité.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché et affectent le résultat net du Groupe ou la valeur de ses instruments financiers. Le risque de marché inclut le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

Du fait de son positionnement international, le Groupe est exposé au risque de change. Celui-ci se produit lorsque des transactions sont effectuées par des filiales dans une autre monnaie que leur monnaie fonctionnelle. Les monnaies dans lesquelles les transactions sont principalement effectuées sont le dollar US (USD), la livre sterling (GBP), le yen (JPY), l'euro (EUR) et le franc suisse (CHF).

La politique de couverture du risque de change du Groupe ne s'inscrit pas dans le cadre d'une politique de couverture à long terme mais dans le choix de couverture ponctuelle en fonction des évolutions conjoncturelles, à l'exception du Royaume-Uni où une approche systématique de couverture des principales devises étrangères est en place par le biais de contrats de change à terme.

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt résulte principalement de la structuration de sa dette financière. Cependant, ce risque reste très marginal dans la mesure où la majeure partie de la dette est à taux fixe. La mise en place d'une dette financière au sein du Groupe fait l'objet d'une décision approuvée par le Conseil d'administration.

Gestion du capital

Les objectifs du Groupe au niveau de la gestion du capital sont de maintenir un niveau de capitaux propres suffisant afin d'assurer la continuité des opérations et d'apporter un retour sur investissement aux actionnaires.

Le Conseil d'administration effectue le suivi de la rentabilité des capitaux propres qui est défini par la relation entre le résultat net d'exploitation et les capitaux propres, nets de la part attribuable aux intérêts non contrôlants. Le Conseil d'administration effectue aussi le suivi des dividendes versés aux actionnaires.

Le Groupe gère la structure du capital et y apporte des rectifications en fonction des variations de l'environnement économique. Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut soit ajuster le montant des dividendes distribués aux actionnaires, rembourser du capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions, ou vendre des actifs pour réduire le montant des dettes.

En 2022, il n'y a pas eu de changement dans l'approche du Groupe en relation avec la gestion du capital.

Compagnie Financière Tradition SA n'est pas soumise à des exigences en matière de capital. Cependant, les principales filiales du Groupe sont soumises localement à des exigences de capital réglementaire imposées par les autorités de surveillance des pays concernés. Le suivi et l'application des directives réglementaires sont effectués par les responsables locaux en charge de la conformité. L'ensemble des filiales opèrent dans le respect des exigences réglementaires telles que définies par les régulateurs locaux.

30. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUE DE CRÉDIT

Exposition au risque de crédit

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit. Au 31 décembre, l'exposition au risque de crédit se présente comme suit:

en milliers de CHF	2022	2021
Prêts et créances	343 754	780 948
Actifs financiers évalués au coût amorti	25 838	84 817
Instruments financiers dérivés actifs	501	409
Trésorerie et équivalents de trésorerie	308 269	306 176
Trésorerie et équivalents de trésorerie non disponibles	31 561	33 071
Total	709 923	1 205 421

En raison de sa large répartition géographique et du nombre de contreparties, le Groupe n'est pas exposé à des concentrations significatives de risque de crédit sur les actifs financiers.

Plus de 90% de l'exposition du Group aux contreparties est constituée de contreparties de qualité supérieure (notées BBB-/Baa3 ou supérieur) au 31 décembre 2022 et 2021.

Pertes de crédit attendues

L'échéancier des créances clients et comptes rattachés ainsi que les pertes de crédit attendues se présentent comme suit:

en milliers de CHF	2022		2021	
	Valeur brute	Pertes de crédit attendues	Valeur brute	Pertes de crédit attendues
Non en souffrance	122 192	-10	106 302	-11
En souffrance à moins de 30 jours	28 901	-34	28 654	-29
En souffrance entre 31 et 60 jours	11 631	-15	16 373	-46
En souffrance entre 61 et 90 jours	8 215	-8	8 459	-16
En souffrance entre 91 et 180 jours	8 709	-7	7 178	-11
En souffrance supérieur à 180 jours	7 252	-1 373	8 584	-517
Total	186 900	-1 447	175 550	-630

Depuis l'adoption de la norme IFRS 9 Instruments financiers, le Groupe applique une méthode simplifiée pour mesurer les pertes de crédit attendues sur la durée de vie des créances de courtage. Une analyse est effectuée par les sociétés du Groupe sur la base de l'échéancier des créances clients en tenant compte de données historiques sur les défauts, de la situation actuelle et prévisible à la date de clôture. La majorité des clients sont d'importantes institutions financières bénéficiant d'une bonne notation de crédit. Cependant, au 31 décembre 2022, un montant d'environ CHF 425 000 a été provisionné sur des créances de courtage en lien avec des contreparties russes sanctionnées.

L'échéancier des créances liées aux activités en principal rattachés ainsi que les pertes de crédit attendues se présentent comme suit:

en milliers de CHF	2022			2021		
	Valeur brute	Pertes de crédit attendues	Valeur nette	Valeur brute	Pertes de crédit attendues	Valeur nette
En souffrance à moins de 5 jours	64 791	-	64 791	214 000	-	214 000
En souffrance entre 6 et 15 jours	35 054	-	35 054	163 614	-	163 614
En souffrance entre 16 et 30 jours	2 172	-	2 172	68 468	-	68 468
En souffrance entre 31 et 45 jours	382	-	382	1 801	-	1 801
En souffrance supérieur à 45 jours	23 196	-16 478	6 718	2 405	-	2 405
Total	125 595	-16 478	109 117	450 288	-	450 288

Ces montants représentent des opérations non dénouées après la date de livraison contractuellement prévue et sont causés essentiellement par des retards de règlement des titres de la part des contreparties. Sur la base d'analyses de données historiques des pertes encourues, le Groupe estime qu'une dépréciation des créances liées aux activités en principal n'est pas nécessaire. La majorité des contreparties sont d'importantes institutions financières bénéficiant d'une bonne notation de crédit. De plus, les transactions sont soumises à des limites de crédit appropriées déterminées en fonction de la qualité de la contrepartie.

Toutefois, les sanctions et contre-sanctions prises par les différentes parties suite à l'invasion russe de l'Ukraine le 24 février 2022 ont ajouté des complexités significatives au processus standard de règlement-livraison et ont eu un impact négatif sur la capacité technique du Groupe à exécuter pleinement certaines transactions sur des titres obligataires libellés en rouble. Ainsi, certaines contreparties, plus particulièrement celles faisant l'objet de sanctions, nonobstant leur solvabilité, pourraient ne pas pouvoir remplir leurs obligations de règlement dans un avenir prévisible. Par conséquent, une probabilité de défaut de 100% a été estimée pour les transactions dont le Groupe a reçu la livraison des titres sous-jacents à l'encontre du paiement mais pour lesquelles il est actuellement dans l'incapacité de procéder au règlement-livraison. Le montant des créances liées à ces transactions non dénouées au 31 décembre s'élève à CHF16 478 000.

En cas de défaillance d'une contrepartie, les flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir comprennent les rentrées provenant de la vente des titres sous-jacents aux créances et/ou celles des flux de trésorerie associés aux titres eux-mêmes. Dans le cadre de ces transactions, les titres à livrer se composent d'obligations d'État russes qui sont cotées sur un marché actif localement. Au 31 décembre 2022, la valeur de marché de ces titres reçus mais non livrés est supérieure à la valeur des créances au bilan. Toutefois, en raison des restrictions de transfert en vigueur, le Groupe considère que les incertitudes liées à l'accès au marché local autant pour la vente des titres que pour l'encaissement des flux de trésorerie associés aux titres ne permettent pas de les valoriser au bilan au 31 décembre 2022.

Par conséquent, au 31 décembre 2022, le Groupe a constaté au bilan une provision pour des pertes de crédit potentielles de CHF16 478 000 sur des créances liées aux activités en principal en cours de règlement-livraison.

Le mouvement de la provision pour pertes de crédit attendues se présente comme suit:

Au 31 décembre 2022			
en milliers de CHF	Créances clients et comptes rattachés	Créances liées aux activités en principal	Total
Au 1^{er} janvier 2022	-630	-	-630
Reclassement	-95	-	-95
Dotation	-985	-17 497	-18 482
Utilisation	96	-	96
Dissolution	91	-	91
Écarts de conversion	76	1 019	1 095
Au 31 décembre 2022	-1 447	-16 478	-17 925

Durant la période, un montant de CHF17 950 000 a été enregistré au compte de résultat pour des pertes de crédit potentielles en lien avec des contreparties russes sanctionnées, sur des créances liées aux activités en principal en cours de règlement-livraison ainsi que sur des créances de courtage.

Au 31 décembre 2021			
en milliers de CHF	Créances clients et comptes rattachés	Créances liées aux activités en principal	Total
Au 1^{er} janvier 2021	-592	-	-592
Dotation	-240	-	-240
Utilisation	67	-	67
Dissolution	131	-	131
Écarts de conversion	4	-	4
Au 31 décembre 2021	-630	-	-630

Risque de liquidité

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers incluant le montant estimatif des paiements d'intérêts se présentent comme suit:

31 décembre 2022						
en milliers de CHF	A moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total
Emprunts obligataires	-	-	3 796	219 984	-	223 780
Obligations locatives	4 415	4 590	8 648	40 107	14 404	72 164
Fournisseurs et autres créanciers	280 839	14 630	13 324	-	-	308 793
Instruments financiers dérivés passifs	313	19	-	-	-	332
Dettes financières à court terme	9 853	-	-	-	-	9 853
Total	295 420	19 239	25 768	260 091	14 404	614 922

31 décembre 2021						
en milliers de CHF	A moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total
Emprunts obligataires	-	-	115 518	142 511	81 094	339 123
Obligations locatives	4 639	4 613	7 436	37 250	17 892	71 830
Fournisseurs et autres créanciers	713 798	3 771	15 498	-	-	733 067
Instruments financiers dérivés passifs	20	-	-	-	-	20
Dettes financières à court terme	2 182	-	-	-	-	2 182
Total	720 639	8 384	138 452	179 761	98 986	1146 222

RISQUE DE CHANGE**Analyse de sensibilité**

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé au risque de change transactionnel principalement sur le dollar américain (USD), la livre sterling (GBP), l'euro (EUR) et le franc suisse (CHF).

Le tableau suivant détaille la sensibilité du Groupe à une variation de 10% d'une devise de transaction par rapport aux devises fonctionnelles correspondantes. Cette analyse inclut les actifs et passifs monétaires libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle des différentes entités du Groupe et ajuste leur valeur à la fin de la période pour une variation de 10% du taux de change.

Cette analyse repose sur l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes et est effectuée sur la même base pour l'année précédente.

Au 31 décembre, une appréciation de 10% d'une devise de transaction à l'encontre des autres devises fonctionnelles correspondantes aurait augmenté (diminué) le résultat de l'exercice comme suit, sans impact sur les capitaux propres:

31 décembre 2022

Devises de transaction						
en milliers de CHF	USD	GBP	EUR	CHF	Autres devises	Total
Devises fonctionnelles						
USD	-	-207	171	-38	182	108
GBP	1 229	-	1 666	8	1 490	4 393
EUR	203	217	-	-11	105	514
CHF	1 659	189	217	-	1 387	3 452
Autres devises	1 454	-39	22	-39	-	1 398
Total	4 545	160	2 076	-80	3 164	-

31 décembre 2021

Devises de transaction						
en milliers de CHF	USD	GBP	EUR	CHF	Autres devises	Total
Devises fonctionnelles						
USD	-	-452	446	-3	195	186
GBP	1 538	-	2 778	41	340	4 697
EUR	137	-109	-	51	29	108
CHF	2 109	328	155	-	2 098	4 690
Autres devises	2 393	21	49	-4	-	2 459
Total	6 177	-212	3 428	85	2 662	-

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊTS**Profil**

Au 31 décembre, le profil des instruments financiers portant intérêts se présente comme suit:

en milliers de CHF	2022	2021
Instruments à taux fixe		
Actifs financiers	68 775	99 365
Passifs financiers	-279 188	-379 903
Net	-210 413	-280 538
Instruments à taux variable		
Actifs financiers	140 099	274 326
Passifs financiers	-9 885	-42 245
Net	130 214	232 081

Analyse de sensibilité des flux de trésorerie pour les instruments à taux variables

Les actifs et passifs financiers à taux variables comprennent essentiellement de la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que des dettes financières. Les dettes financières portant intérêt à taux variables exposent le Groupe aux risques de flux de trésorerie sur taux d'intérêt.

Au 31 décembre, une augmentation de 50 points de base des taux d'intérêts aurait augmenté (diminué) le résultat et les capitaux propres des montants présentés ci-après. Cette analyse repose sur l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes et est effectuée sur la même base pour l'année précédente.

31 décembre 2022		
en milliers de CHF	Résultat	Capitaux propres
Actifs financiers nets	651	-
31 décembre 2021		
en milliers de CHF	Résultat	Capitaux propres
Actifs financiers nets	1 160	-

Juste valeur

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs et passifs financiers ainsi que leur juste valeur selon le niveau hiérarchique correspondant.

La juste valeur n'est pas indiquée pour les postes dont la valeur comptable représente une estimation raisonnable de leur juste valeur. Les méthodes pour déterminer les justes valeurs sont décrites dans la section regroupant les principales méthodes comptables.

Au 31 décembre 2022					
en milliers de CHF	Valeur comptable	Juste valeur			Total
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs financiers évalués à la juste valeur					
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	5 341	-	5 341	-	5 341
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	1 637	1 637	-	-	1 637
Instruments financiers dérivés actifs	501	-	501	-	501
Trésorerie et équivalents de trésorerie: Placements monétaires à court terme	3 298	3 298	-	-	3 298
Total	10 777	4 935	5 842	-	10 777
Actifs financiers évalués au coût amorti					
Trésorerie et équivalents de trésorerie non disponibles	31 561				
Clients et autres créances	343 754				
Actifs financiers évalués au coût amorti	25 838				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	304 971				
Total	706 124				
Total actifs financiers	716 900	4 935	5 842	-	10 777
Passifs financiers évalués à la juste valeur					
Instruments financiers dérivés passifs	332	-	332	-	332
Total	332	-	332	-	332
Passifs financiers évalués au coût amorti					
Emprunts obligataires à long terme	209 376	204 950	-	-	204 950
Obligations locatives à long terme	46 177				
Dettes financières à court terme:					
Emprunts bancaires	8 000				
Découverts bancaires	1 853				
Obligations locatives à court terme	15 739				
Fournisseurs et autres créanciers	308 793				
Total	589 938	204 950	-	-	204 950
Total passifs financiers	590 270	204 950	332	-	205 282

Au 31 décembre 2021

en milliers de CHF	Valeur comptable	Juste valeur			Total
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs financiers évalués à la juste valeur					
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	4 834	-	4 834	-	4 834
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	1 629	1 629	-	-	1 629
Instruments financiers dérivés actifs	409	-	409	-	409
Trésorerie et équivalents de trésorerie: Placements monétaires à court terme	2 032	2 032	-	-	2 032
Total	8 904	3 661	5 243	-	8 904
Actifs financiers évalués au coût amorti					
Trésorerie et équivalents de trésorerie non disponibles	33 071				
Clients et autres créances	780 948				
Actifs financiers évalués au coût amorti	84 817				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	304 144				
Total	1 202 980				
Total actifs financiers	1 211 884	3 661	5 243	-	8 904
Passifs financiers évalués à la juste valeur					
Instruments financiers dérivés passifs	20	-	20	-	20
Total	20	-	20	-	20
Passifs financiers évalués au coût amorti					
Emprunts obligataires à long terme	209 200	211 815	-	-	211 815
Obligations locatives à long terme	45 939				
Dettes financières à court terme:					
Emprunts obligataires	109 923	110 814	-	-	110 814
Découverts bancaires	2 182				
Obligations locatives à court terme	14 846				
Fournisseurs et autres créanciers	733 067				
Total	1 115 157	322 629	-	-	322 629
Total passifs financiers	1 115 177	322 629	20	-	322 649

31. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La liste des principales sociétés consolidées, ainsi que les pourcentages de détention directe ou indirecte et les méthodes de consolidation retenues pour chacune des sociétés, sont présentés ci-après. Toutes les sociétés sont actives dans le domaine financier sauf mention contraire.

Pays		Entrées de l'exercice	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Capital en milliers	Méthode IG/MEE
Suisse	COMPAGNIE FINANCIÈRE TRADITION SA				CHF19 136	Société consolidante
Europe, Moyen-Orient et Afrique						
	Tradition Data Analytics Services (Pty) Ltd, Fourways		100,0	100,0	ZAR n/s	IG
Afrique du Sud	Tradition Government Bond Brokers and Derivative Brokers (Pty) Ltd, Johannesburg		100,0	100,0	ZAR 1 000	IG
	TFS Securities (Pty) Ltd, Johannesburg		100,0	100,0	ZAR 1 000	IG
Allemagne	Finacor Deutschland GmbH, Francfort, et succursale de Munich		100,0	100,0	EUR 6 050	IG
	Tradition Financial Services GmbH, Francfort		27,5	27,5	EUR 75	MEE
Belgique	Finacor & Associés S.A., Bruxelles		100,0	99,9	EUR 1 967	IG
Emirats Arabes Unis	Tradition Dubaï Ltd, Dubaï		100,0	100,0	USD 450	IG
Espagne	C.M. Capital Markets Holding S.A., Madrid		32,4	32,4	EUR 379	MEE
	Tradition Financial Services España, S.V. S.A., Madrid		100,0	100,0	EUR 750	IG
	Carax SA, Paris		90,9	90,9	EUR 1 320	IG
France	Tradition Securities And Futures S.A., Paris, et succursales de Amsterdam, Londres, Madrid et Milan		99,9	99,9	EUR 11 486	IG
	TSAF OTC S.A., Paris		100,0	99,9	EUR 4 836	IG
	Elixium SA, Paris		100,0	100,0	EUR 37	IG
Israël	TFS Israël (Brokers) Ltd, Tel Aviv		80,0	80,0	ILS 2 778	IG
Italie	Tradition Italia S.R.L., Milan		100,0	100,0	EUR 50	IG
Luxembourg	Tradition Luxembourg S.A., Luxembourg		100,0	100,0	EUR 11 021	IG
Monaco	Carax Monaco S.A.M, Monaco		100,0	100,0	EUR 300	IG

Pays		Entrées de l'exercice	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Capital en milliers	Méthode IG/MEE
Royaume-Uni	Tradition UK Holdings Ltd, Londres ¹⁾		100,0	100,0	GBP 100	IG
	Tradition (UK) Ltd, Londres		100,0	100,0	GBP 35 800	IG
	Tradition Financial Services Ltd, Londres		100,0	100,0	GBP 15 250	IG
	TFS Derivatives Ltd, Londres, et succursales de Amsterdam, Madrid, Milan et Paris		100,0	100,0	GBP 23 700	IG
	TFS-ICAP Ltd, Londres		51,0	27,5	GBP 20	MEE
	Tradition London Clearing Ltd, Londres		100,0	100,0	GBP 28 500	IG
	Trad-X (UK) Ltd, Londres		100,0	100,0	GBP 200	IG
	ParFX (UK) Ltd, Londres		100,0	100,0	GBP n/s	IG
	Tradition Management Services Ltd, Londres ²⁾		100,0	100,0	GBP n/s	IG
Suisse	Tradition Service Holding SA, Lausanne ¹⁾		100,0	100,0	CHF 21 350	IG
	Trad-X Holding SA, Lausanne ¹⁾		100,0	100,0	CHF 100	IG
	ParFX Holding SA, Lausanne ¹⁾		100,0	100,0	CHF 100	IG
	Tradition S.A., Lausanne, et succursales de Zürich et Genève		100,0	100,0	CHF 450	IG
	Finarbit AG, Küssnacht		100,0	100,0	CHF 1 500	IG
	Gottex Brokers SA, Lausanne		49,0	49,0	CHF 360	MEE
	Starfuels SA, Nyon		40,0	40,0	CHF 142	MEE
	TFS SA, Lausanne ¹⁾		100,0	100,0	CHF 100	IG
Tradificom International SA, Lausanne ²⁾		100,0	100,0	CHF 200	IG	
Amériques						
Argentine	Tradition Argentina S.A., Buenos Aires		100,0	100,0	ARS 1 546	IG
Chili	Tradition Chile S.A., Santiago		100,0	100,0	CLP 476 805	IG
Colombie	Tradition Securities Colombia S.A., Bogota		100,0	100,0	COP 200 000	IG
	Tradition Colombia S.A., Bogota		100,0	100,0	COP 90 000	IG

Pays		Entrées de l'exercice	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Capital en milliers	Méthode IG/MEE
Etats-Unis	Tradition America Holdings Inc., New York ¹⁾		100,0	100,0	USD 500	IG
	MTS Markets International Inc., New York	*	100,0	100,0	USD n/s	IG
	Tradition Americas LLC, New York		100,0	100,0	USD 500	IG
	Tradition SEF LLC, New York		100,0	100,0	USD n/s	IG
	Tradition Securities and Derivatives LLC, New York		100,0	100,0	USD 5	IG
	Trad-X US LLC, New York		100,0	100,0	USD n/s	IG
	TFS Derivatives Corp. LLC, New York		100,0	100,0	USD 95	IG
	TFS-ICAP LLC, New York		51,0	27,5	USD n/s	MEE
	TFS Energy LLC, Stamford		57,5	57,5	USD n/s	IG
	TFS Energy Futures LLC, Stamford		100,0	57,5	USD n/s	IG
	TFS Energy Solutions LLC, Stamford		60,0	60,0	USD n/s	IG
	StreamingEdge.com Inc., New Jersey ²⁾		80,0	80,0	USD n/s	IG
Mexique	Tradition Services S.A. de C.V., Mexico		100,0	100,0	MXN 50	IG
Asie-Pacifique						
Australie	Tradition Australia Pty Ltd, Sydney		100,0	100,0	AUD n/s	IG
	TFS Australia Pty Ltd, Sydney		100,0	100,0	AUD 5	IG
	The Renewable Energy Hub Pty Ltd, Sydney		44,8	44,8	AUD 634	MEE
Chine	Tradition (Asia) Ltd, Hong Kong		100,0	100,0	HKD 25 001	IG
	TFS Derivatives HK Ltd, Hong Kong		100,0	100,0	HKD 65 200	IG
	Ping An Tradition International Money Broking Company Ltd, Shenzhen		33,0	33,0	CNY 50 000	MEE
Corée du Sud	Tradition Korea Ltd, Séoul		100,0	100,0	KRW 5 000 000	IG
Inde	Derivium Tradition Securities (India) Private Limited, Mumbai		50,0	50,0	INR 24 375	MEE
Indonésie	PT Tradition Indonesia, Jakarta		98,0	98,0	IDR 5 000 000	IG

Pays		Entrées de l'exercice	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Capital en milliers	Méthode IG/MEE
Japon	Tradition Nihon Ltd, Tokyo		100,0	100,0	JPY 300 000	IG
	Tradition Japan FX Holdings Ltd, Tokyo ¹⁾		100,0	100,0	JPY 500	IG
	Gaitame.com Co., Ltd, Tokyo		50,0	50,0	JPY 801 354	MEE
	Ueda Tradition Holdings Ltd, Tokyo ¹⁾		60,0	60,0	JPY 1 000	IG
	Ueda Tradition Derivative Ltd, Tokyo		100,0	60,0	JPY 5 000	IG
	Ueda Tradition Securities Ltd, Tokyo		100,0	60,0	JPY 2 943 000	IG
Nouvelle-Zélande	Tradition Kiwi Brokers Ltd, Wellington		100,0	100,0	NZD 2 676	IG
Philippines	Tradition Financial Services Philippines Inc., Makati		100,0	100,0	PHP 515 000	IG
Singapour	Tradition Singapore (Pte) Ltd, Singapour		100,0	100,0	SGD 300	IG
	TFS Currencies Pte Ltd, Singapour		100,0	100,0	USD 700	IG
	Tradition Asia Pacific (Pte) Ltd, Singapour ¹⁾		100,0	100,0	SGD n/s	IG
Thaïlande	Tradition Brokers (Thailand) Ltd, Bangkok		100,0	71,0	THB 12 000	IG
	Tradition Siam (Brokers) Ltd, Bangkok		100,0	71,0	THB 5 000	IG
	Tradition Fixed Income Co Ltd, Bangkok		100,0	71,0	THB 1 000	IG

1) Société holding

2) Société de services

IG: Intégration globale

MEE: Mise en équivalence

VARIATION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION**MTS Markets International Inc.**

Le 15 décembre 2022, le Groupe a acquis une participation de 100% dans la société MTS Markets International Inc., New York, pour un montant de CHF 7 640 000, générant un écart d'acquisition de CHF 3 427 000. Cette société opère la plateforme électronique MTS BondsPro, spécialisée sur le marché des obligations du secteur privé. BondsPro offre un accès à la liquidité et un service d'exécution en temps réel des ordres qui reposent sur un carnet d'ordre central, anonyme et «all-to-all».

A la date d'acquisition, l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiables se répartit comme suit:

en milliers de CHF	2022
Immobilisations corporelles	304
Actifs liés au droit d'utilisation	102
Immobilisations incorporelles	2 147
Trésorerie et équivalents de trésorerie non disponibles	462
Autres actifs courants	347
Clients et autres créances	660
Trésorerie et équivalents de trésorerie	955
Total actif	4 976
Obligations locatives	104
Fournisseurs et autres créanciers	604
Impôts à payer	55
Total passif	763
Juste valeur des actifs nets identifiables	4 213
Prix d'acquisition	7 640
Écart d'acquisition	3 427

Comptes

annuels



**A l'Assemblée générale de Compagnie
Financière Tradition SA, Lausanne.
Rapport sur l'audit des comptes annuels**

Rapport de l'organe de révision

OPINION D'AUDIT

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Compagnie Financière Tradition SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2022 et le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 139 à 150) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

FONDEMENT DE L'OPINION D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

ÉLÉMENTS CLÉS DE L'AUDIT



ÉVALUATION DES PARTICIPATIONS

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces points.



ÉVALUATION DES PARTICIPATIONS

ÉLÉMENT CLÉ DE L'AUDIT

Les participations s'élèvent à CHF126.5 millions au 31 décembre 2022 et se composent principalement de l'investissement dans Tradition Service Holding SA (CHF105.2 millions). Les participations sont évaluées au maximum au coût d'acquisition, moins les corrections de valeur nécessaires, en tenant compte du principe général de l'évaluation individuelle. Chaque année, la direction procède à un test de dépréciation de valeur des participations présentant des indices de potentielle perte de valeur.

En raison de l'importance des participations et de l'incertitude inhérente à la détermination de la valeur d'utilité, il s'agit d'un domaine de jugement important.

NOTRE APPROCHE

Nos procédures incluaient, entre autres, l'évaluation du processus utilisé pour identifier les participations présentant des indices de potentielle perte de valeur.

Pour un échantillon de ces participations, nous avons mis en œuvre les procédures d'audit suivantes :

- évaluer le caractère approprié des méthodes d'évaluation appliquées;
- vérifier les données et les hypothèses sous-jacentes utilisées par la direction pour déterminer la valeur d'utilité;
- comparer la valeur d'utilité à la valeur comptable;
- vérifier l'exactitude arithmétique des tests de dépréciation de valeur.

Nous avons également examiné l'adéquation des informations relatives aux participations dans les comptes annuels.

Pour plus d'informations concernant l'évaluation des participations, voir:

- Note II,1 des comptes annuels.

AUTRES POINTS

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ont été audités par un autre organe de révision qui a émis en date du 16 mars 2022, une opinion d'audit non modifiée concernant ces comptes annuels.

AUTRES INFORMATIONS

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration.

Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés, des comptes annuels de la société, du rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

RESPONSABILITÉS DE L'ORGANE DE RÉVISION RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans

les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou à sa commission

compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Philippe Ruedin

Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Philippine Bouvard

Expert-réviseur agréée

Lausanne, 22 mars 2023

COMPTE DE RÉSULTAT

en milliers de CHF	Notes	2022	2021
Produits des participations		7 240	110 455
Autres produits		31 208	29 905
Produits financiers		5 514	7 400
Total des produits		43 962	147 760
Charges de personnel		-8 711	-7 895
Autres charges		-9 111	-8 998
Charges financières		-7 322	-6 311
Dotation à la provision pour pertes sur participations		-1 276	-40 764
Dotation à la provision pour pertes sur créances		-1 090	-1 321
Amortissements		-144	-159
Total des charges		-27 654	-65 448
Résultat avant impôts		16 308	82 312
Impôts sur le bénéfice		-1 255	-1 371
Résultat net de l'exercice		15 053	80 941

BILAN

en milliers de CHF	Notes	31.12.2022	31.12.2021
ACTIF			
Actif circulant			
Liquidités		4 900	13 302
Créances à court terme sur les sociétés du Groupe		10 641	12 698
Créances à court terme envers les actionnaires		503	460
Autres créances à court terme		3 151	23 374
Actifs de régularisation		2 130	2 249
Total de l'actif circulant		21 325	52 083
Actif immobilisé			
Créances à long terme sur les sociétés du Groupe		222 719	333 786
Autres immobilisations financières		1 627	1 627
Participations	II.1	126 451	127 727
Immobilisations corporelles		1 119	1 142
Immobilisations incorporelles		104	106
Total de l'actif immobilisé		352 020	464 388
TOTAL DE L'ACTIF		373 345	516 471

BILAN

en milliers de CHF	Notes	31.12.2022	31.12.2021
PASSIF			
Capitaux étrangers à court terme			
Dettes bancaires à court terme	II.4	8 000	-
Dettes à court terme portant intérêts	II.5	-	110 000
Dettes à court terme envers les sociétés du Groupe		2 690	1 859
Dettes à court terme envers les actionnaires		7	-
Autres dettes à court terme		659	822
Passifs de régularisation		5 520	6 010
Total des capitaux étrangers à court terme		16 876	118 691
Capitaux étrangers à long terme			
Dettes à long terme portant intérêts	II.5	210 000	210 000
Total des capitaux étrangers à long terme		210 000	210 000
Total des capitaux étrangers		226 876	328 691
Capitaux propres			
Capital-actions	II.2	19 136	19 061
Réserve légale issue du capital		1 132	5 108
Réserve légale issue du bénéfice		3 034	3 034
Réserve pour propres actions	II.3	23 527	12 544
Bénéfice résultant du bilan		123 167	160 577
Propres actions	II.3	-23 527	-12 544
Total capitaux propres		146 469	187 780
TOTAL DU PASSIF		373 345	516 471

Annexe aux comptes annuels

I. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels 2022 de Compagnie Financière Tradition SA, Lausanne ont été établis conformément aux dispositions du droit suisse en matière de présentation des comptes (titre trente-deuxième du Code des obligations). En vertu de l'article 961d alinéa 1 du Code des obligations, Compagnie Financière Tradition SA renonce à présenter un tableau de flux de trésorerie ainsi qu'aux mentions supplémentaires à l'annexe car la société établit des comptes consolidés selon les normes internationales d'information financière (IFRS).

II. NOTES SUR LE BILAN

II.1 PARTICIPATIONS

Compagnie Financière Tradition SA détient des participations significatives dans les sociétés suivantes:

	Capital en milliers		Pourcentage de détention ¹⁾		Prix d'acquisition en milliers de CHF	
			2022	2021	2022	2021
Tradition Service Holding SA, Lausanne	CHF	21 350	100,0	100,0	105 222	105 222
TFS SA, Lausanne	CHF	100	100,0	100,0	50 214	50 214
Tradificom International SA, Lausanne	CHF	200	100,0	100,0	200	200
StreamingEdge.com Inc., New Jersey	USD	n/s	80,0	80,0	2 872	2 872
Ping An Tradition International Money Broking Company Ltd, Shenzhen	CNY	50 000	33,0	33,0	2 610	2 610
C. M. Capital Markets Holding S. A., Madrid	EUR	379	30,0	30,0	9 984	9 984
Trad-X Holding SA, Lausanne	CHF	100	100,0	100,0	100	100
ParFX Holding SA, Lausanne	CHF	100	100,0	100,0	100	100
Autres participations					813	813
TOTAL BRUT					172 115	172 115
Provisions pour dépréciation					-45 664	-44 388
TOTAL NET					126 451	127 727

1) Le pourcentage de droits de vote est égal au pourcentage de détention du capital à l'exception de la société C.M. Capital Markets Holding SA, Madrid pour laquelle le pourcentage de droits de vote est de 32,4% au 31 décembre 2022 sans changement par rapport à l'exercice précédent.

Tradition Service Holding SA, TFS SA, Trad-X Holding SA et ParFX Holding SA sont des sous-holdings qui détiennent à leur tour des participations importantes dans des sociétés actives dans l'intermédiation de produits financiers et non financiers auprès d'une large clientèle principalement constituée d'établissements financiers et de grandes sociétés. La liste des participations importantes est présentée en note 31 des comptes consolidés de Compagnie Financière Tradition SA.

La valeur d'actif net, en fonction de laquelle ont été estimées les provisions économiquement nécessaires, a été déterminée sur la base des états financiers annuels ou, le cas échéant, consolidés des filiales arrêtés au 31 décembre 2022 et 2021, valeur convertie aux cours de change applicables à ces dates. En 2021, une provision de CHF 40 764 000 a été enregistrée sur la participation dans TFS SA, Lausanne.

II.2 CAPITAUX PROPRES

Capital-actions

Au 31 décembre 2022, le capital-actions s'établit à CHF19 136 000, soit 7 654 385 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 2,50.

Durant la période, 30 000 actions nouvelles de Compagnie Financière Tradition SA ont été créées, suite à la conversion de droits de souscription, à un prix d'émission unitaire de CHF 2,50, soit une augmentation de capital d'un montant de CHF 75 000.

Au 31 décembre 2021, le capital-actions s'établit à CHF19 061 000, soit 7 624 385 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 2,50.

Durant l'exercice, 91 667 actions nouvelles de Compagnie Financière Tradition SA ont été créées, suite à la conversion de droits de souscription, à un prix d'émission unitaire de CHF 2,50, soit une augmentation de capital d'un montant de CHF 229 000.

Au 31 décembre 2020, le capital-actions s'établit à CHF18 832 000, soit 7 532 718 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 2,50.

Durant l'exercice, 106 500 actions nouvelles de Compagnie Financière Tradition SA ont été créées, suite à la conversion de droits de souscription, à un prix d'émission unitaire de CHF 2,50, soit une augmentation de capital d'un montant de CHF 266 000.

Au 31 décembre 2019, le capital-actions s'établit à CHF18 566 000, soit 7 426 218 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 2,50.

Actionnaires importants

Au 31 décembre 2022, la société Financière Vermeer NV, Amsterdam détient 71,40% du capital-actions de Compagnie Financière Tradition SA contre 70,97% au 31 décembre 2021.

La société Financière Vermeer NV, Amsterdam, est détenue à 100,00% par VIEL & Cie, Paris elle-même détenue à 61,99% par VIEL et Compagnie-Finance au 31 décembre 2022 contre 62,12% au 31 décembre 2021.

Par ailleurs, Michael Leibowitz, Directeur général opérationnel Amériques et EMEA, détient 3,76% du capital-actions de Compagnie Financière Tradition SA au 31 décembre 2022 contre 3,84% au 31 décembre 2021.

Capital autorisé

Le capital de la Société peut être augmenté d'un montant maximum de CHF5 758 328 (soit 30,09% du capital-actions existant), par l'émission au maximum de 2 303 331 nouvelles actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 2,50 chacune. Le Conseil d'administration fixera le prix d'émission des actions et la date à compter de laquelle les nouvelles actions donneront droit à des dividendes. Cette autorisation est valable jusqu'au 24 mai 2024.

Le Conseil d'administration est autorisé à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires actuels pour permettre des acquisitions ou des prises de participation. Les droits de souscription des actions pour lesquelles un droit préférentiel de souscription est accordé mais non exercé sont à la disposition du Conseil d'administration qui les utilise dans l'intérêt de la Société.

Capital conditionnel

Le capital de la Société peut être augmenté d'un montant maximum de CHF1 258 638 (soit 6,58% du capital-actions existant) par l'émission d'un maximum de 503 455 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 2,50 chacune. L'augmentation s'opère par l'exercice d'un droit préférentiel de souscription des collaborateurs de la Société. Le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels est supprimé. Les conditions de participation des collaborateurs seront définies par le Conseil d'administration.

397 000 options de souscription consenties par la Société aux collaborateurs du Groupe sont en vigueur au 31 décembre 2022 (302 000 options au 31 décembre 2021), représentant une augmentation de capital potentielle de CHF 992 500 (CHF 755 000 au 31 décembre 2021). Ces options donnent droit à la souscription d'une action de CHF 2,50 de valeur nominale. En outre, le Conseil d'administration peut décider une augmentation du capital-actions d'un montant maximum de CHF 3 600 000 (soit 18,81% du capital-actions existant) par l'émission d'un maximum de 1 440 000 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 2,50 chacune. Les nouvelles actions seront entièrement libérées. L'augmentation s'opère:

- A concurrence de CHF 2 500 000 par l'exercice d'un droit de conversion accordé en relation avec l'émission sur les marchés de capitaux nationaux et internationaux d'obligations ou de titres de créance similaires convertibles par la Société. Le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels est supprimé. Les conditions de l'émission de tels emprunts seront définies par le Conseil d'administration, avec une faculté de conversion sur la base d'un prix d'émission qui ne sera pas inférieur à la moyenne des cours de bourse des vingt séances précédant l'émission. Le droit des actionnaires de souscrire par préférence à de tels emprunts est supprimé. Les droits de conversion ne pourront être exercés que pendant une durée de cinq ans au maximum à compter de la date de leur émission, après quoi ils seront échus.
- A concurrence de CHF 1 100 000 par l'exercice d'options indépendantes de souscription d'actions attribuées gratuitement aux actionnaires proportionnellement à leur participation antérieure au capital-actions. Les conditions d'attribution et d'exercice des options de souscription par les actionnaires ou par les titulaires ultérieurs des options (options cessibles) seront définies par le Conseil d'administration.

Les détenteurs de droits de conversion et/ou d'options sont autorisés à souscrire des actions nouvelles.

II.3 PROPRES ACTIONS

	Valeur comptable en milliers de CHF	Prix d'acquisition ou de réalisation en milliers de CHF	Nombre d'actions de CHF 2,50 de nominal
Au 1^{er} janvier 2021	17 315	17 315	204 242
Acquisitions	4 092	4 092	38 860
Cessions	-196	-272	-2 350
Actions distribuées	-8 667	-11 268	-98 197
Plus-values réalisées		2 677	
Au 31 décembre 2021	12 544	12 544	142 555
Acquisitions	18 168	18 168	172 991
Cessions	-298	-384	-3 502
Actions distribuées	-6 887	-7 676	-72 416
Plus-values réalisées		875	
Au 31 décembre 2022	23 527	23 527	239 628

En 2022, une plus-value de CHF 789 000 a été constatée lors de la distribution d'actions propres (2021: CHF 2 601 000). Celle-ci a été enregistrée en produits financiers au compte de résultat.

Un montant correspondant à la valeur d'acquisition des propres actions a été affecté à la réserve pour propres actions dans les capitaux propres.

II.4 DETTES BANCAIRES À COURT TERME

Compagnie Financière Tradition dispose d'une facilité de crédit d'un montant de CHF172 000 000. Celle-ci a été utilisée à hauteur de CHF8 000 000 au 31 décembre 2022 (non utilisée au 31 décembre 2021).

II.5 EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Émetteur	Année d'émission et d'échéance	Valeur nominale résiduelle en milliers de CHF	Coupon	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable en milliers de CHF	
					31 décembre 2022	31 décembre 2021
Compagnie Financière Tradition SA	2021-2027	CHF 80 000	1,875%	1,980%	80 000	80 000
Compagnie Financière Tradition SA	2019-2025	CHF 130 000	1,750%	1,850%	130 000	130 000
Compagnie Financière Tradition SA	2016-2022	CHF 110 000	1,625%	1,726%	-	110 000
TOTAL					210 000	320 000
<i>Dont montant remboursable dans les 12 mois</i>					-	110 000

III. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

III.1 NOMBRE DE COLLABORATEURS

Le nombre d'employés n'est pas supérieur à 50 emplois à plein temps en moyenne annuelle pour les exercices 2022 et 2021.

III.2 ENGAGEMENTS LOCATIFS

en milliers de CHF	2022	2021
Durée contractuelle résiduelle moins de 1 an	770	770
Durée contractuelle résiduelle entre 1 et 5 ans	1734	2 504
Durée contractuelle résiduelle plus de 5 ans	-	-
Total	2 504	3 274

Ces engagements non portés au bilan concernent des bureaux que loue la Société. Les montants indiqués se rapportent uniquement à la période contractuelle non résiliable.

III.3 DROITS D'OPTION POUR LES ORGANES ET LE PERSONNEL

Les droits d'option suivants ont été attribués aux organes de direction et d'administration ainsi qu'aux employés de Compagnie Financière Tradition SA pendant les exercices 2022 et 2021:

	2022		2021	
	Nombre	Valeur (en milliers de CHF)	Nombre	Valeur (en milliers de CHF)
Droits d'option attribués aux organes de direction et d'administration	27 000	532	15 000	269
Droits d'option attribués aux employés	-	-	7 500	134
Total	27 000	532	22 500	403

La valeur des droits d'option ci-dessus est déterminée selon les principes reconnus par les normes IFRS.

III.4 PARTICIPATIONS ET DROITS DE CONVERSION ET D'OPTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Les participations ainsi que les droits d'option au 31 décembre 2022 et 2021 de chacun des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale sont présentés ci-dessous conformément aux prescriptions de l'article 663c du Code des Obligations. Il n'existe pas de droits de conversion au 31 décembre 2022 et 2021.

Participations et droits d'option des membres du Conseil d'administration au 31 décembre 2022

Nom	Fonction	Participations	Droits d'option
<i>(nombre d'actions/options de CHF 2,50 de nominal)</i>			
P. Combes	Président du Conseil d'administration	5 465 414	-
A. Blanc-Brude	Administrateur	4 093	-
J.M Descarpentries	Administrateur / Membre du Comité d'audit	8 862	1 000
C. Goecking	Administrateur / Membre du Comité des rémunérations	2 541	1 000
M. Illy	Administrateur	-	-
R. Pennone	Administrateur / Président du Comité d'audit / Président du comité des rémunérations	7 280	1 000
U. Schneider	Administrateur	6 060	1 000
E. Solvet	Administrateur / Membre du Comité d'audit	-	1 000
Total		5 494 250	5 000

Participations et droits d'option des membres de la Direction générale au 31 décembre 2022

Nom	Fonction	Participations	Droits d'option
<i>(nombre d'actions/options de CHF 2,50 de nominal)</i>			
M. Anderson	Directeur général opérationnel à Londres et bureaux affiliés EMEA	50 901	50 000
A. Bell	Directeur général opérationnel Asie - Pacifique	11 543	100 000
F. Brisebois	Directeur financier du groupe	31 838	50 000
M. Leibowitz	Directeur général opérationnel Amériques et EMEA	287 649	60 000
L. Rosenshein	Directeur général opérationnel Tradition Amériques	6 291	20 000
D. Velter	Directrice du marketing stratégique	11 568	-
Total		399 790	280 000

Participations et droits d'option des membres du Conseil d'administration au 31 décembre 2021

Nom	Fonction	Participations	Droits d'option
<i>(nombre d'actions/options de CHF 2,50 de nominal)</i>			
P. Combes	Président du Conseil d'administration	5 411 301	-
A. Blanc-Brude	Administrateur	4 053	-
F. Carrard	Vice-président du Conseil d'administration / Président du comité des rémunérations	11 291	1 000
H. de Carmoy	Administrateur / Membre du Comité d'audit	4 763	1 000
J.M Descarpentries	Administrateur / Membre du Comité d'audit	8 775	1 000
C. Goecking	Administrateur / Membre du Comité des rémunérations	2 517	1 000
M. Illy	Administrateur	-	-
R. Pennone	Administrateur / Président du Comité d'audit	7 212	1 000
U. Schneider	Administrateur	6 000	1 000
E. Solvet	Administrateur / Membre du Comité d'audit	-	1 000
Total		5 455 912	7 000

Participations et droits d'option des membres de la Direction générale au 31 décembre 2021

Nom	Fonction	Participations	Droits d'option
<i>(nombre d'actions/options de CHF2,50 de nominal)</i>			
M. Anderson	Directeur général opérationnel à Londres et bureaux affiliés EMEA	50 399	50 000
A. Bell	Directeur général opérationnel Asie - Pacifique	145 093	100 000
F. Brisebois	Directeur financier du groupe	31 524	30 000
M. Leibowitz	Directeur général opérationnel Amériques et EMEA	292 645	-
L. Rosenshein	Directeur général opérationnel Tradition Amériques	6 229	20 000
D. Velter	Directrice du marketing stratégique	11 454	-
Total		537 344	200 000

PROPOSITION RELATIVE A L'EMPLOI DU BÉNÉFICE DISPONIBLE AU BILAN

en milliers de CHF	2022	2021
BÉNÉFICE DISPONIBLE		
Report à nouveau	119 097	74 865
Résultat net de l'exercice	15 053	80 941
Variation de la réserve pour propres actions	-10 983	4 771
BÉNÉFICE DISPONIBLE AU BILAN	123 167	160 577
EMPLOI DU BÉNÉFICE AU BILAN 2021 ET PROPOSITION D'EMPLOI DU BÉNÉFICE DISPONIBLE 2022		
Dividende ¹⁾	-40 781	-41 480
REPORT A NOUVEAU	82 386	119 097
RÉSERVE LÉGALE ISSUE DU CAPITAL		
MONTANT DISPONIBLE AU BILAN	1 132	5 108
Dividende ¹⁾	-	-3 976
REPORT A NOUVEAU	1 132	1 132

1) hors propres actions détenues par la société au 31.12.2022

Le dividende relatif à l'exercice 2021 d'un montant de CHF 45 456 000 a été versé le 3 juin 2022, conformément à la décision prise lors de l'Assemblée générale du 24 mai 2022, comme suit:

en milliers de CHF	
Versement sous la forme d'actions propres	7 676
Versement en espèces	37 780
Total	45 456

Le Conseil d'administration de Compagnie Financière Tradition SA proposera à l'Assemblée générale des actionnaires du 25 mai 2023, la distribution d'un dividende en espèces de CHF 5,50 par action de CHF 2,50 de valeur nominale provenant du bénéfice disponible au bilan, soit une distribution d'un montant estimé de CHF 40 781 000 au titre de l'exercice 2022 sur le capital-actions ouvrant droit au dividende. Ainsi aucun dividende n'est versé sur les propres actions détenues par la société à la date du paiement. En outre, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale des actionnaires la distribution d'une action ancienne pour 100 actions détenues provenant du bénéfice disponible au bilan.

Dans la mesure où la proposition du Conseil d'administration est approuvée par l'Assemblée générale annuelle, le dividende sera payé le 6 juin 2023.

Rapport de rémunération



**A l'Assemblée générale de Compagnie Financière
Tradition SA, Lausanne.
Rapport sur l'audit du rapport de rémunération**

Rapport de l'organe de révision

OPINION D'AUDIT

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de Compagnie Financière Tradition SA (la société) pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Notre audit s'est limité aux indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les art. 14 à 16 de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) dans les tableaux marqués de l'indication «contrôlé» du rapport de rémunération. Selon notre appréciation, les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits dans le rapport de rémunération (pages 155 à 157) sont conformes à la loi suisse et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

FONDEMENT DE L'OPINION D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

AUTRES POINTS

Le rapport de rémunération de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 a été audité par un autre organe de révision qui a émis en date du 16 mars 2022, une opinion d'audit non modifiée concernant ce rapport.

AUTRES INFORMATIONS

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des tableaux marqués de l'indication «contrôlé» dans le rapport de rémunération, des comptes consolidés, des comptes annuels de la société et de nos rapports correspondants. Notre opinion sur le rapport de rémunération ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations. Dans le cadre de notre audit, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux informations financières «contrôlées» dans le rapport de rémunération ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES AU RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement d'un rapport de rémunération conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre

l'établissement d'un rapport de rémunération ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

RESPONSABILITÉS DE L'ORGANE DE RÉVISION RELATIVES À L'AUDIT DU RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs du rapport de rémunération prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que le rapport de rémunération comporte des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection

d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.

- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables, ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

KPMG SA

Philippe Ruedin

Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Philippine Bouvard

Expert-réviseur agréée

Lausanne, 22 mars 2023

Rapport de rémunération

Le présent rapport de rémunération présente les informations sur les indemnités et crédits accordés aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale de Compagnie Financière Tradition SA conformément aux articles 14 à 16 de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb).

PRINCIPES D'ÉVALUATION

Les indemnités versées en espèces sont évaluées à leur valeur nominale et réparties entre les exercices selon la méthode de la comptabilité d'engagements.

Les indemnités versées en devises étrangères sont converties en francs suisses au cours de change moyens de l'exercice. Les prêts et autres crédits en cours libellés en devises étrangères sont convertis en francs suisses au cours de change de clôture.

Tous les montants sont présentés en brut avec en outre la part de l'employeur aux contributions de sécurité sociale indiquée séparément.

Les options de souscriptions octroyées sont évaluées à la juste valeur à la date de l'octroi selon les principes reconnus par les normes IFRS. Ce montant est inclus dans le montant des indemnités versées à la date de l'octroi.

Indemnités et crédits accordés aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2022

Nom	Fonction	Honoraires versés	Total des indemnités versées	Prêts et autres crédits en cours
(en milliers de CHF)				
P. Combes	Président du Conseil d'administration	-	-	-
A. Blanc-Brude	Administrateur	30,0	30,0	-
J.M Descarpentries	Administrateur / Membre du Comité d'audit	47,5	47,5	-
C. Goecking	Administrateur / Membre du Comité des rémunérations	40,0	40,0	-
M. Illy	Administrateur	30,0	30,0	-
R. Pennone	Administrateur / Président du Comité d'audit / Président du comité des rémunérations	60,0	60,0	-
U. Schneider	Administrateur	25,0	25,0	-
E. Solvet	Administrateur / Membre du Comité d'audit	50,0	50,0	-
Total		282,5	282,5	-

Indemnités et crédits accordés aux membres de la Direction générale pour l'exercice 2022

Nom et fonction	Salaires et bonus	Options de souscription d'actions	Avantages en nature	Total des indemnités versées	Prêts et autres crédits en cours
(en milliers de CHF)					
M. Leibowitz, Directeur général opérationnel Amériques et EMEA	5 039	1 182	-	6 221	1 912
Autres membres	13 233	358	22	13 613	5 890
Total	18 272	1 540	22	19 834	7 802

Les charges qui fondent ou augmentent les prétentions à des prestations de prévoyance des membres de la Direction générale s'élèvent à CHF 1 052 000 pour l'exercice 2022.

Aucune autre indemnité, cautionnement ou honoraires supplémentaires n'ont été versés à un membre, actuel ou ancien, du Conseil d'administration ou de la Direction générale au cours de la période concernée.

Aucune indemnité, prêts ou autres crédits en cours n'ont été octroyées à des proches du Conseil d'administration ou de la Direction générale.

Indemnités et crédits accordés aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2021

Nom	Fonction	Honoraires versés	Total des indemnités versées	Prêts et autres crédits en cours
(en milliers de CHF)				
P. Combes	Président du Conseil d'administration	-	-	-
A. Blanc-Brude	Administrateur	30,0	30,0	-
F. Carrard	Vice-Président du Conseil d'administration / Président du Comité des rémunérations	35,0	35,0	-
H. de Carmoy	Administrateur / Membre du Comité d'audit	45,0	45,0	-
J.M Descarpentries	Administrateur / Membre du Comité d'audit	47,5	47,5	-
C. Goecking	Administrateur / Membre du Comité des rémunérations	40,0	40,0	-
M. Illy	Administrateur	30,0	30,0	-
R. Pennone	Administrateur / Président du Comité d'audit	50,0	50,0	-
U. Schneider	Administrateur	30,0	30,0	-
E. Solvet	Administrateur / Membre du Comité d'audit	50,0	50,0	-
Total		357,5	357,5	-

Indemnités et crédits accordés aux membres de la Direction générale pour l'exercice 2021

Nom et fonction	Salaires et bonus	Options de souscription d'actions	Avantages en nature	Total des indemnités versées	Prêts et autres crédits en cours
(en milliers de CHF)					
M. Leibowitz, Directeur général opérationnel Amériques et EMEA	4 077	-	-	4 077	2 270
Autres membres	9 944	269	15	10 228	6 852
Total	14 021	269	15	14 305	9 122

Les charges qui fondent ou augmentent les prétentions à des prestations de prévoyance des membres de la Direction générale s'élèvent à CHF 1 208 000 pour l'exercice 2021.

Aucune autre indemnité, cautionnement ou honoraires supplémentaires n'ont été versés à un membre, actuel ou ancien, du Conseil d'administration ou de la Direction générale au cours de la période concernée.

Aucune indemnité, prêts ou autres crédits en cours n'ont été octroyées à des proches du Conseil d'administration ou de la Direction générale.



Compagnie Financière Tradition

Compagnie Financière Tradition SA

11, rue de Langallerie - CH 1003 Lausanne

+41 21 343 52 87 - actionnaire@tradition.ch - www.tradition.com